

PLUI DE LA HAUTE-SOMME

Évaluation environnementale

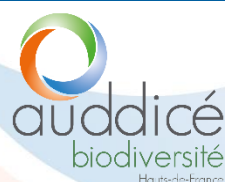
Étude d'incidences Natura 2000



Rapport final – version 00

Dossier 21024033
07/08/2023

réalisé par



Auddicé Biodiversité
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

PLUI DE LA HAUTE-SOMME

Évaluation environnementale

Étude d'incidences Natura 2000



Rapport final – version 00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SOMME

Version	Date	Description
Rapport final – version 00	07/08/2023	Rapport complet

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	PRUDHOMME Kimberley – chargée d'études flore/ habitats HOUBRON Nicolas – chargé d'études flore / habitats FURLAN Elsa – chargée d'études avifaune JOUET Laure – chargée d'études chiroptères MATHIEU Paul - chargé d'études flore / habitats CREPSEL Delphine - ingénieur écologue	07/08/2023	
Validation	CREPSEL Delphine - ingénieur écologue	07/08/2023	

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. INTRODUCTION.....	9
1.1 Cadre réglementaire.....	10
1.1.1 Bases juridiques	10
1.1.2 Réseau Natura 2000 et projets	10
1.2 Méthodologie d'étude.....	13
1.2.1 État initial	13
1.2.2 Évaluation des incidences	16
CHAPITRE 2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET LE RÉSEAU NATURA 2000	17
2.1 Présentation synthétique du PLUi du Sud-Ouest Amiénois.....	18
2.1.1 Plan d'Aménagement et de Développements Durables	18
2.1.2 Zonage et règlement associé	19
2.1.3 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	26
2.2 Présentation du réseau Natura 2000	27
2.2.1 Sites Natura 2000 du territoire du PLUi.....	27
2.2.2 Site Natura 2000 situé dans un périmètre de 20 km autour du territoire du PLUi	31
2.2.3 Synthèse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.....	33
2.3 État initial des secteurs ciblés pour le développement de l'habitat et/ou d'activités économiques	36
2.3.1 Flore et habitats naturels.....	36
2.3.2 Évaluation des enjeux floristiques	46
2.3.3 Faune	49
2.4 Espèces et habitats d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation	66
2.4.1 Règlement graphique et réseau Natura 2000	66
2.4.2 Habitats et espèces d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation	69
CHAPITRE 3. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET DÉFINITION DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	75
3.1 Incidences et mesures relatives aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).....	76
3.2 Incidences et mesures relatives au zonage.....	77
3.2.1 Habitats d'intérêt communautaire	77
3.2.2 Espèces d'intérêt communautaire.....	77
3.3 Conclusion	83
3.3.1 Incidences sur la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2200357	83
3.3.2 Incidences sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2212007	83
ANNEXES	85
Annexe 1 – Synthèse des habitats identifiés par secteur étudié	86
Annexe 2 – Cartographies des habitats et de la flore patrimoniale des secteurs étudiés	88
Annexe 3 – Résultats des inventaires floristiques	138

Annexe 4 - Cartographies de l'utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification	146
Annexe 5 – Résultats des inventaires ornithologiques	176
Annexe 6 - Tableau d'analyse des impacts potentiels du PADD (version janvier 2020) sur le patrimoine naturel	180

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site « Moyenne vallée de la Somme » (source : FSD 02/2020).....	28
Tableau 2. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme ».....	31
Tableau 3. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR2210026 « Marais d'Isle ».....	32
Tableau 4. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 décrits.....	34
Tableau 5. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 décrits.....	35
Tableau 6. Synthèse des données floristiques de l'INPN et du CBNBI pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022).....	36
Tableau 7. Espèces végétales menacées ou quasi-menacées mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022).....	37
Tableau 8. Espèces végétales exotiques envahissantes mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022).....	37
Tableau 9. Insectes patrimoniaux mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)	49
Tableau 10. Insectes identifiés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain	50
Tableau 12. Synthèse des données bibliographiques d'oiseaux mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)	54
Tableau 13. Oiseaux d'intérêt communautaire mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022).....	55
Tableau 14. Oiseaux menacés ou quasi-menacés en Picardie mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022).....	56
Tableau 15. Oiseaux non menacés en Picardie mais menacés ou quasi-menacés en France, mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)	57
Tableau 16. Avifaune d'intérêt patrimonial observée lors des inventaires ornithologiques	61
Tableau 18. Détermination des espèces d'intérêt communautaire à retenir dans l'évaluation.....	71
Tableau 19. Analyse des incidences sur les habitats d'intérêt communautaire	77
Tableau 20. Synthèse des habitats identifiés sur les secteurs étudiés.....	87

Tableau 21. Espèces végétales relevées sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps et été 2021	139
Tableau 22. Oiseaux inventoriés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps 2021)	177
Tableau 23. Analyse des incidences du PADD (version de janvier 2020) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation	181

LISTE DES CARTES

Carte 1. Réseau Natura 2000.....	8
Carte 2. Délimitation de la Communauté de Communes et des secteurs étudiés	15
Carte 3. Secteurs étudiés et réseau Natura 2000.....	67
Carte 4. Habitats naturels et flore patrimoniale des secteurs étudiés	89
Carte 5. Utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification	147

PRÉAMBULE

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal porté par la Communauté de Communes de la Haute-Somme (80).

Il a pour objectif d'évaluer les incidences du PLUi sur le réseau Natura 2000 et de compléter ainsi le volet écologique de l'évaluation environnementale.

Le territoire de la CC de la Haute-Somme est en effet concernée par 2 sites Natura 2000 : la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2200357 « Moyenne vallée de la Somme » et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme »

Par ailleurs, un autre sites Natura 2000 se trouve dans un périmètre de 20 km autour du territoire, la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2210026 « Marais d'Isle ».

Carte 1 - Réseau Natura 2000 – p.8

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Réseau Natura 2000

Secteur d'étude

CC de la Haute-Somme

Aire d'étude de 20 km

Limites administratives

--- Limite départementale

— Limite communale

Zones Spéciales de Conservation

Landes de Versigny

Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie

Moyenne vallée de la Somme

Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny

Tourbières et marais de l'Avre

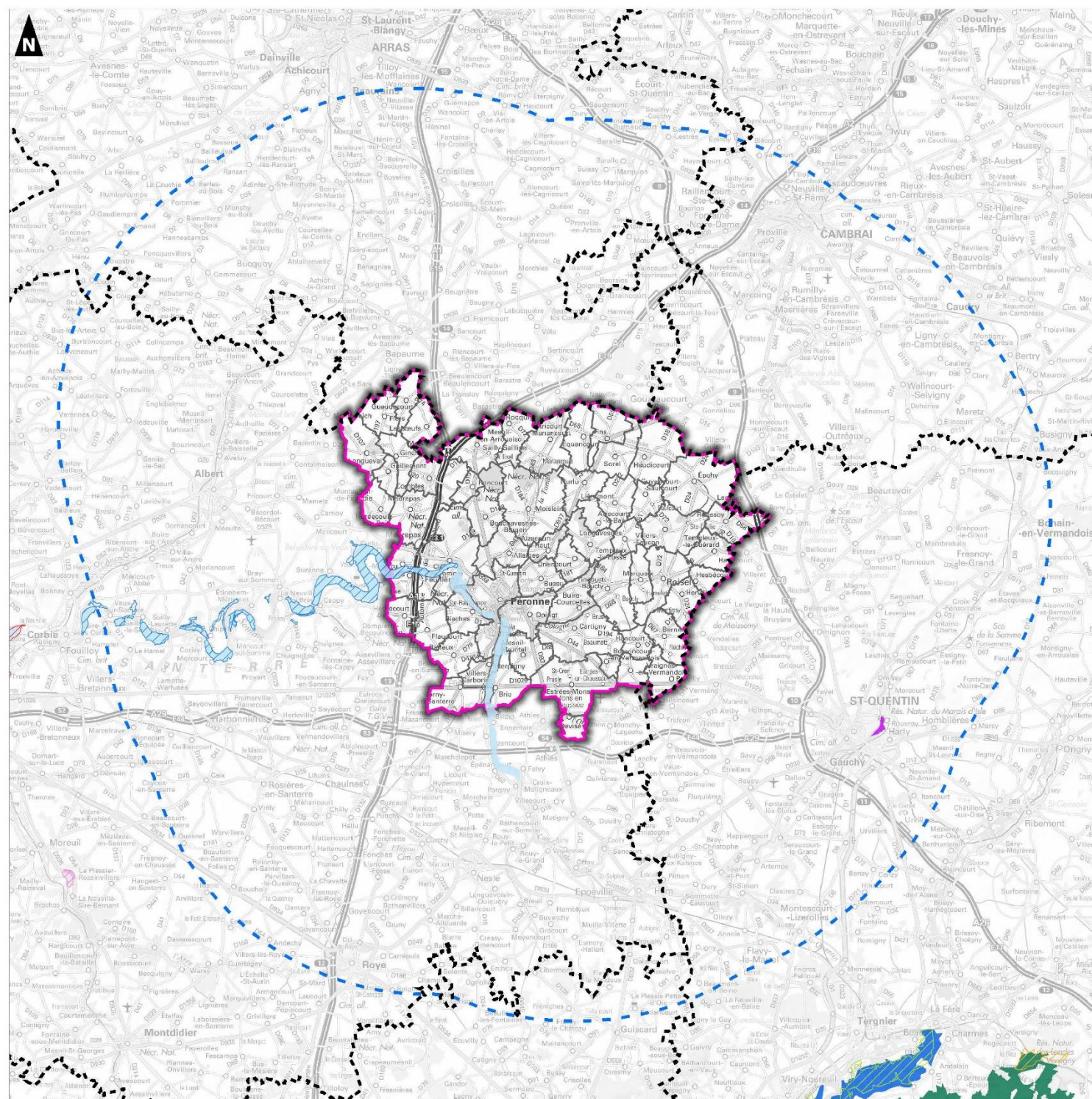
Zones de Protection Spéciale

Forêts picardes : massif de Saint-Gobain

Marais d'Isle

Moyenne vallée de l'Oise

Étangs et marais du bassin de la Somme



CHAPITRE 1. INTRODUCTION

1.1 Cadre réglementaire

1.1.1 Bases juridiques

Le présent dossier a été réalisé sur la base des textes juridiques suivants :

- Législation européenne :
 - Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
 - Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
 - Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/42/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
- Législation française :
 - Articles L.414-4 à L.414-7 du Code de l'environnement ;
 - Articles R.414-19 à R414-26 du Code de l'environnement ;
 - Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement ;
 - Arrêté préfectoral du 25 février 2011 fixant la liste, prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement, des programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
 - Décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

1.1.2 Réseau Natura 2000 et projets

1.1.2.1 Le Réseau Natura 2000

Les Directives européennes 92/43, dite directive « Habitats-faune-flore », et 79/409, dite directive « Oiseaux », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat.

Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000. Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ». Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

À la date d'édition du présent rapport, la France a désigné 1 768 sites Natura 2000 : 1 369 SIC (Sites d'Intérêt Communautaire, futures ZSC) et 399 ZPS (Zones de Protection Spéciale).

Le réseau Natura 2000 couvre près de 12,8 % du territoire métropolitain, soit plus de 70 000 km². Il abrite 131 habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats, 157 espèces animales ou végétales de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et 132 espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

1.1.2.2 L'évaluation d'incidences

L'Article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats-Faune-Flore » prévoit un régime d'« évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 et dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R.414-26 du Code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 a modifié le régime d'évaluation des incidences par l'établissement de plusieurs listes :

- Une liste nationale de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à autorisation, approbation ou déclaration et devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences (article R.414-19 du code de l'Environnement),
- Une première liste locale, établie par le préfet de chaque département et répertoriant les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences, prenant en compte les spécificités et sensibilités locales (article R.414-20 du code de l'Environnement),
- Une seconde liste locale, répertoriant les projets soumis à évaluation des incidences hors régime d'approbation administrative existant et constituant un régime propre à Natura 2000.

Sur la base de cette réglementation, les documents d'urbanisme soumis à évaluation environnementale, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi), doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. En effet, ces dernières doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de

l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit quant à elle étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du projet considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux incidences potentielles du projet sur le site et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.

L'évaluation des incidences est jointe au dossier habituel de demande d'autorisation ou d'approbation.

1.2 Méthodologie d'étude

1.2.1 État initial

1.2.1.1 Synthèse bibliographique

Afin de compléter les investigations de terrain, une recherche bibliographique spécifique a été menée. Ont été pris en compte :

- Les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation,
- Les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de la base CLICNAT de Picardie Nature, disponibles sur la période 2010-2020 pour les communes du territoire du PLUi concernées par les secteurs étudiés, en particulier les observations d'espèces faunistiques d'intérêt communautaire.

1.2.1.2 Investigations de terrain

■ Démarche de sélection des sites étudiés

Le diagnostic foncier réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi a pris en compte près de 1300 secteurs sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Somme (terrains stratégiques, mobilisables ou densifiables, terrains avec potentiels de mutation, potentielles opérations d'ensemble).

Parmi ces terrains, plus de 1100 sont d'une superficie inférieure à 0,2 ha et environ 140 autres terrains sont compris entre 0,2 et 0,5 ha. Il s'agit pour la quasi-totalité de « dents creuses » incluses dans le tissu urbain existant. Leurs potentialités écologiques sont, de fait, très limitées, et ces parcelles n'ont pas été retenues pour la réalisation des investigations de terrain.

Parmi les secteurs occupant une superficie de plus de 0,5 ha :

- 28 secteurs présentent une surface de plus de 1 ha et sont accessibles. Ils sont localisés sur les communes de Cléry-sur-Somme (secteurs 18 et 25), Comblès (secteurs 9 et 10), Doingt (DOI3, DOI9, secteurs 5, 6 et 19), Ronssoy (RON49, secteur 16), Sailly-Saillisel (SAI21), Epehy (secteur 11), Estrées-Mons (secteur 29), Moislains (MOI04, secteur 22), Péronne (PER116, secteurs 1, 2, 3, 4, 27 et 28) et Roisel (ROI20, secteurs 7, 8, 17, 20).

Ces secteurs ont fait l'objet d'investigations de terrain.

- 17 secteurs présentent une surface comprise entre 0,5 et 1 ha, sont accessibles, et présentent des potentialités écologiques de par les habitats en place. Ils sont localisés sur les communes de Moislains (secteur 23), Epehy (EPE158 et secteur 21), Cléry-sur-Somme (CLE51, secteurs 12 et 14), Péronne (PER106, PER111), Flers (FLE35), Maurepas (MAU10), Roisel (secteur 26), Ronssoy (RON58, RON62), Hem-Monacu (HEM11), Hervilly (HEV21), Sailly-Saillisel (SAI08) et Villers-Carbonnel (VIC16).

Ces secteurs ont également fait l'objet d'investigations de terrain.

Par ailleurs, 3 secteurs occupent moins de 0,5 ha mais sont classés en zones AU dans le PLU en vigueur. Ils sont localisés sur les communes de Moislains (secteur 24) et Cléry-sur-Somme (secteurs 13 et 15). **Ils ont également fait l'objet d'investigations de terrain, portant ainsi de nombre de sites prospectés à 48.**

Carte 2 - Délimitation de la Communauté de Communes et des secteurs étudiés – p.15

■ Flore et habitats naturels

L'aire d'étude des investigations de terrain relatives à la flore et aux habitats correspond aux 48 secteurs ciblés pour y développer de l'habitat et/ou des activités économiques, sur lesquels la réalisation d'inventaires de terrain a été jugée nécessaire (voir ci-dessus).

La cartographie des milieux naturels a été réalisée au niveau de chaque secteur étudié, les 5 et 6 mai, le 16 juillet et le 5 octobre 2021, conjointement aux inventaires floristiques et entomologiques. Les secteurs ont été parcourus à pied, et les habitats (parcelle agricole, prairie, haie...) ont fait l'objet d'une localisation précise sur fond cartographique (orthophotoplan sur tablette PC équipée d'un GPS et d'un logiciel de SIG) à échelle appropriée. Des relevés de végétation qualitatifs ont été réalisés au niveau de chaque secteur.

À l'issue de ces prospections, chaque habitat a été rapporté au référentiel EUNIS habitats. Les habitats d'intérêt communautaire (habitats de l'annexe 1 de la Directive Habitats), prioritaires et non prioritaires, au regard du Manuel d'Interprétation des habitats de l'Union Européenne version EUR27 et des Cahiers d'Habitats du MNHN, ont été distingués.

Les relevés floristiques (ptéridophytes et spermatophytes) ont été réalisés au niveau des secteurs accessibles (certaines parties, correspondant à des jardins ou des emprises privées entièrement clôturés et donc inaccessibles, n'ont pas fait l'objet d'inventaires et ont été uniquement observées de l'extérieur), les 5 et 6 mai, le 16 juillet et le 5 octobre 2021.

Les inventaires ont eu pour objectif d'établir la liste la plus exhaustive possible des espèces végétales présentes et à identifier les espèces patrimoniales (selon HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2019 – *La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes*. CBNBI.). Une attention particulière a été portée sur les espèces patrimoniales déjà connues sur la commune ou potentielles au regard des données bibliographiques et des habitats en place.

Il est à noter que les inventaires floristiques ont été réalisés au cours de 3 sessions s'étalant sur une période comprise entre le printemps le début de l'automne 2021. Une grande partie de la période favorable ayant été couverte par les inventaires, une majorité d'espèces végétales a pu être recensée (espèces printanières, espèces estivales, espèces à large amplitude saisonnière). Il est néanmoins possible que des espèces vernalles (qui se développent en début de printemps) n'aient pu être détectées.

Toutefois, compte-tenu de la nature des habitats en place sur les secteurs étudiés (communautés végétales largement répandues : cultures, prairies, friches...), il est raisonnable de considérer que l'étude floristique a permis d'évaluer de manière tout à fait pertinente les enjeux de chaque secteur.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Délimitation de la Communauté de Communes et des secteurs étudiés

Secteur d'étude

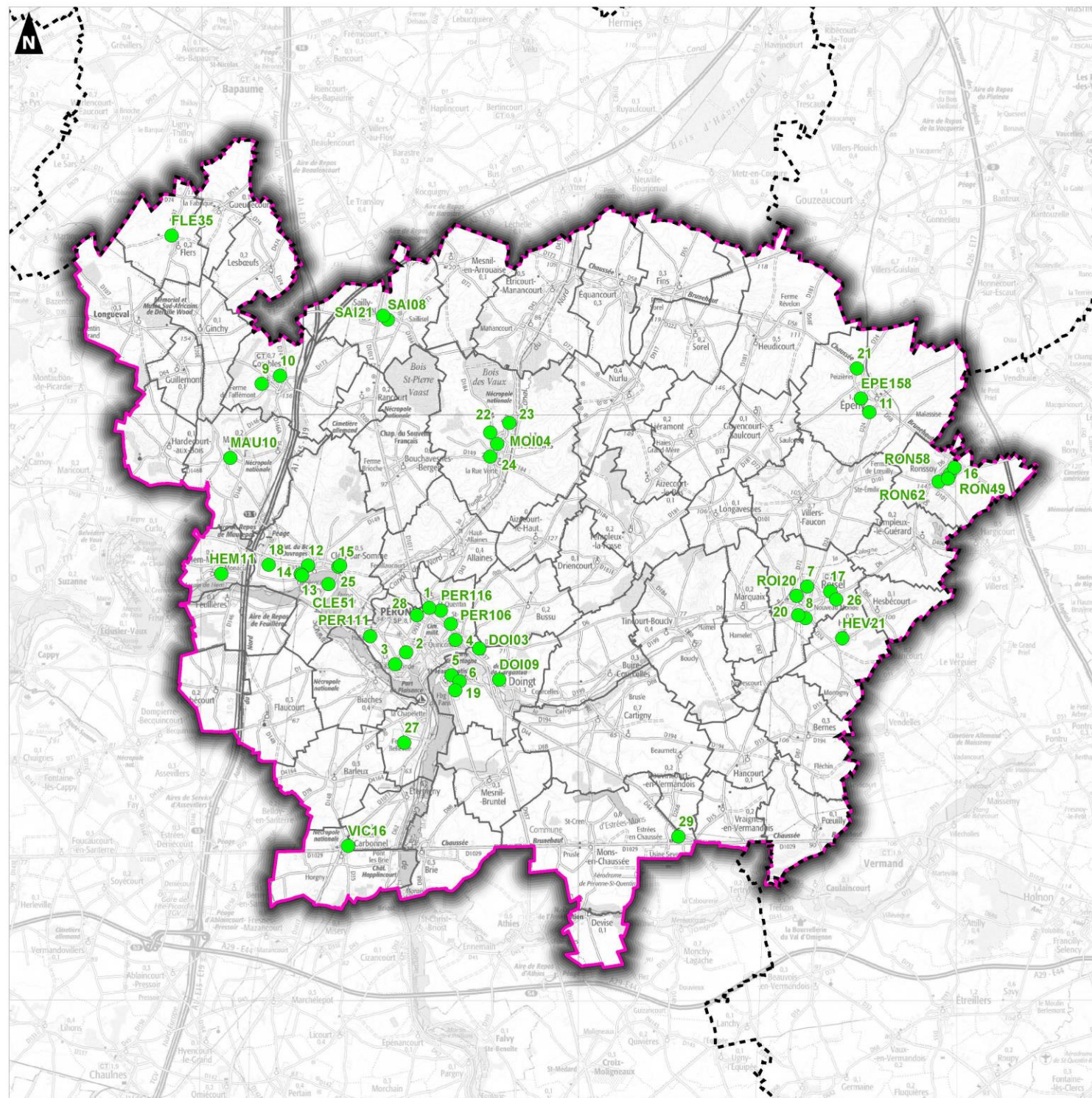
CC de la Haute-Somme

Site d'étude

Limites administratives

--- Limite départementale

— Limite communale



■ Faune

• Insectes

Compte-tenu du temps alloué à la réalisation de l'étude et du nombre de sites à prospector, l'étude de l'entomofaune a essentiellement consisté en une évaluation des potentialités des secteurs étudiés, au regard des habitats en place et des données bibliographiques disponibles.

Toutefois, les individus observés lors des visites de terrain relatives aux autres groupes (flore, avifaune) ont été identifiés et notés.

• Mollusques

Les mollusques ont été étudiés via les données bibliographiques disponibles dans les bases de données de Picardie Nature (Clic Nat) et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), et par l'analyse des potentialités des secteurs étudiés en fonction des habitats en place.

• Poissons

Les poissons ont été étudiés via les données bibliographiques disponibles, en particulier les résultats des pêches électriques réalisées par l'ONEMA.

• Amphibiens

Les amphibiens ont été étudiés via l'estimation des potentialités des habitats présents au niveau des secteurs étudiés. Les éventuelles observations réalisées au cours des inventaires relatifs aux autres groupes ont également été notées.

• Oiseaux

Les investigations relatives à l'avifaune ont porté sur les espèces nicheuses, au cours de deux sessions : les 27 et 28 avril 2021, puis les 10 et 11 juin 2021, par conditions météorologiques favorables (temps plutôt ensoleillé, vitesse de vent moyenne, absence de précipitations).

Chaque secteur étudié a fait l'objet d'un ou plusieurs points d'écoute ou d'observation (en fonction de son étendue). Tous les individus contactés d'une manière visuelle ou auditive (cri et chant) ont été identifiés. Les déplacements locaux des oiseaux à l'échelle des secteurs étudiés ont également été notés.

1.2.2 Évaluation des incidences

L'évaluation des incidences a été maximaliste, de manière à considérer toutes les possibilités d'impacts. Elle a été réalisée sur la base des éléments définitifs de définition du PLUi (PADD, règlement graphique, règlement écrit, OAP), en considérant :

- Les impacts potentiels, directs ou indirects, temporaires ou permanents, du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Les impacts potentiels, directs ou indirects, temporaires ou permanents, du règlement graphique et du règlement écrit, notamment au regard de l'aménagement des secteurs étudiés (secteurs ciblés pour le développement de l'habitat et/ou le développement économique).

CHAPITRE 2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET LE RÉSEAU NATURA 2000

2.1 Présentation synthétique du PLUi du Sud-Ouest Amiénois

2.1.1 Plan d'Aménagement et de Développement Durables

Les axes et orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (version de décembre 2020) se décomposent de la manière suivante :

AXE 1 : Des richesses et des sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales au cœur du projet

- Orientation 1-A : Renforcer l'identité locale du territoire par la préservation et la mise en valeur de ses richesses naturelles, patrimoniales et paysagères
- Orientation 1-B : Préserver et mettre en valeur les espaces naturels remarquables de la Haute Somme
- Orientation 1-C : Limiter l'exposition des populations aux risques, aux nuisances et pollutions
- Orientation 1-D : Préserver la ressource en eau
- Orientation 1-E : Encourager la transition énergétique

AXE 2 : Une organisation territoriale au service de la qualité de vie des habitants

- Orientation 2-A : Valoriser le rôle des polarités du territoire afin de préserver le bon niveau de services apportés aux habitants
- Orientation 2-B : Encourager un usage de la voiture ayant moins d'impact sur l'environnement
- Orientation 2-C : Valoriser les modes de transports en commun existants, et contribuer au développement de nouvelles offres de transport permettant de desservir le territoire et le mettre en relation avec les territoires voisins
- Orientation 2-D : Faciliter et sécuriser les déplacements à pied et en vélo
- Orientation 2-E : Anticiper les questions de mobilité autour du CSNE

AXE 3 : Un dynamisme économique vecteur d'attractivité

- Orientation 3-A : Placer l'agriculture au cœur de la stratégie conjuguant industrie agroalimentaire et développement agricole classique et innovant
- Orientation 3-B : Maintenir et renforcer le dynamisme économique existant et mettre en place les conditions d'accueil optimales à destination d'activités économiques innovantes
- Orientation 3-C : Organiser et développer l'offre commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs

- Orientation 3-D : Développer une politique touristique cohérente et responsable, en appui des richesses patrimoniales et culturelles locales

AXE 4 : Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable

- Orientation 4-A : Impulser une nouvelle dynamique d'attractivité résidentielle en s'inscrivant dans les perspectives fixées par le SCoT
- Orientation 4-B : Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante pour le territoire
- Orientation 4-C : Promouvoir un développement résidentiel répondant aux besoins différenciés des populations
- Orientation 4-D : Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logement ancien et mettre en œuvre un développement résidentiel de qualité

2.1.2 Zonage et règlement associé

2.1.2.1 Zone urbaine U

La zone urbaine présente des secteurs urbains à vocation mixte, ainsi que des secteurs urbains spécialisés. Elle représente au total 2295 ha, soit environ 4,9 % du territoire du PLUi.

Secteurs urbains à vocation mixte (habitat, commerce, services, économie, équipements) :

Pôle de centralité de Péronne :

-  Uv : Secteur urbain mixte du centre-ville de Péronne
-  Uf : Secteur urbain mixte des anciens faubourgs autour du centre-ville de Péronne
-  Up : Secteur urbain mixte en périphérie du centre-ville de Péronne et des anciens faubourgs

Autres polarités (Combles, Doingt-Flamicourt, Epehy, Moislains et Roisel) :

-  Ua : Secteur urbain mixte des polarités (hors Péronne), caractérisé par la présence majoritaire d'habitat ancien
-  Ub : Secteur urbain mixte des polarités (hors Péronne), caractérisé par la présence hétérogène d'habitat ancien et récent, mais où l'habitat récent prédomine

Communes rurales :

-  Ur : Secteur urbain mixte des communes rurales, mêlant habitat ancien et récent

Secteurs urbains spécialisés :

-  Um : Secteur urbain à vocation mixte activités / équipements (activités économiques et artisanales non polluantes, activités commerciales et équipements)
-  Uec : Secteur urbain économique
-  Ueq : Secteur urbain d'équipement (scolaires, de santé, médico-sociaux, culturels ...)
-  Ui : Secteur urbain industriel

Du point de vue géographique, la zone urbaine (U) concerne essentiellement le pôle de centralité de Péronne (Uv, Uf, Up, représentant 227 ha environ) et les polarités de Combles, Doingt-Flamicourt, Epehy, Moislains et Roisel (Ua et Ub, représentant 397 ha environ).

Dans les communes non pôles, seuls les centres-bourgs appartiennent à la zone urbaine (U), avec le secteur Ur (1289 ha au total).

Le règlement de la zone U impose notamment aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. Par ailleurs, ces constructions, installations et aménagements doivent également maintenir l'intérêt des chemins piétonniers et de randonnée.

De plus, au sein des secteurs identifiés en zone humide dans les SAGE ne peuvent être autorisés que :

- Les aménagements légers nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces milieux, à condition que leur localisation et leur aspect ne portent pas atteinte à la préservation des milieux et que les aménagements soient conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel,
- Les travaux nécessaires à la restauration de la zone humide, ou ceux nécessaires à sa valorisation sont admis sous réserve de ne pas détruire les milieux naturels présents,
- Les constructions nécessaires à la pratique du pâturage extensif, utile pour la restauration et l'entretien de zones humides,
- Les installations et ouvrages d'intérêt général liés à la sécurité, à la salubrité, aux réseaux d'utilité publique lorsque leur localisation répond à une nécessité technique impérative.

Dans les secteurs de fiabilité 1, les aménagements et constructions ne sont possibles qu'après une étude démontrant le caractère non humide du site. Il en est de même pour les secteurs de fiabilité 2, sauf dans le cas d'extensions et annexes d'habitations existantes à la date d'approbation du PLUi (extensions limitées à 30% de la surface de plancher dans la limite de 50 m² supplémentaires, annexes limitées à 30 m² d'emprise au sol et à moins de 20 m de la construction principale dans la même unité foncière que celle-ci).

Le règlement stipule également que :

- L'utilisation d'essences locales est recommandée pour les clôtures composées de haies vives et pour les plantations,
- Les espaces libres doivent être aménagés en espaces verts,
- Les plantations existantes doivent être maintenues autant que possible et tout arbre / plantation abattu(e) ou détruit(e) doit être remplacé(e).

Les éléments du patrimoine naturels protégés en vertu de l'article L151-23 du code de l'urbanisme (boisements, haies, arbres, alignement d'arbres) ne peuvent être arrachés, détruits ou endommagés que si l'arrachage ou la destruction est justifié(e) et après autorisation du Maire.

Pour tout linéaire de haies arraché, la plantation d'un linéaire de haie d'essences locales sur une distance équivalente est obligatoire. Tout arbre arraché devra faire l'objet d'une nouvelle plantation d'un arbre de haut jet d'essence locale.

Les mares et fossés identifiés en vertu de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme devront impérativement être préservés.

2.1.2.2 Zone à urbaniser AU

La zone « à urbaniser » AU concerne les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation, qu'ils soient à vocation d'habitat ou à vocation économique. Elle représente un total de 79,2 ha (56,7 ha pour la zone 1AU, 22,5 ha pour la zone 2AU), soit 0,17% du territoire du PLUi.

La zone à urbaniser 1AU présente les secteurs suivants :

Zones à urbaniser :

-  1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
-  1AUec : Zone à urbaniser à vocation économique
-  1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte activités / équipements (activités économiques et artisanales non polluantes, activités commerciales et équipements)
-  1AUzp : Zone à urbaniser dédiée à la zone portuaire de Péronne (port intérieur)

La zone à urbaniser 2AU présente quant à elle les secteurs suivants :

-  2AUi : Zone à urbaniser dans un second temps, à vocation industrielle, nécessitant une évolution du PLUi
-  2AUI : Zone à urbaniser dans un second temps, à vocation logistique, nécessitant une évolution du PLUi

Du point de vue géographique, la zone à urbaniser (AU) concerne très majoritairement le pôle de centralité de Péronne (1AUh, 1AUm, 1AUzp, pour une superficie de 48 ha environ, et 2AUi pour une superficie de 11 ha environ) et les autres polarités : Combles (1AUh, Doingt (1AUh), Moislains (1AUh), Epehy (1AUh). Les communes de Ronssoy (1AUec) et Cléry-sur-Somme (2AUec) sont également concernées.

Comme pour la zone U, le règlement de la zone AU impose aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique.

Par ailleurs, ces constructions, installations et aménagements doivent également maintenir l'intérêt des chemins piétonniers et de randonnée. Les prescriptions particulières concernant les zones humides sont également identiques à celles de la zone U.

Il stipule également que :

- Dans la zone 1AUh, les espaces libres doivent être aménagés en espaces verts et les essences plantées seront à choisir prioritairement parmi la liste des essences locales annexée au règlement,
- Dans cette même zone, les plantations existantes doivent être maintenues autant que possible et tout arbre / plantation abattu(e) ou détruit(e) doit être remplacé(e).

Les éléments du patrimoine naturels protégés en vertu de l'article L151-23 du code de l'urbanisme (boisements, haies, arbres, alignement d'arbres) ne peuvent être arrachés, détruits ou endommagés que si l'arrachage ou la destruction est justifié(e) et après autorisation du Maire.

Pour tout linéaire de haies arraché, la plantation d'un linéaire de haie d'essences locales sur une distance équivalente est obligatoire. Tout arbre arraché devra faire l'objet d'une nouvelle plantation d'un arbre de haut jet d'essence locale.

Par ailleurs, la zone 2AU ne pourra être ouverte à l'urbanisation qu'après modification du PLUi en raison de l'insuffisance des réseaux au droit des sites concernés. À ce stade, seuls les aménagements et locaux techniques nécessaires à la préparation de l'urbanisation sont autorisés au sein de celle-ci.

2.1.2.3 Zone agricole A

La zone « agricole » A concerne les secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Il s'agit de la zone la plus représentée du territoire du PLUi, avec un total de plus de 37 530 ha, soit 80,5 % du territoire.

La zone agricole présente les secteurs suivants :

-  A : Zone agricole
-  Acr : Secteur agricole caractérisé par la présence du centre de recherches de l'INRA
-  Ad : Secteur agricole caractérisé par la présence d'une déchetterie
-  Aec : Secteur agricole comprenant une ou des activités économiques
-  Acsne : Secteur agricole affecté au Canal Seine-Nord Europe, ainsi qu'aux constructions, installations et aménagements qui y sont liés

Du point de vue géographique, la zone A concerne l'ensemble des communes de la CC de la Haute Somme.

Comme pour les zones U et AU, le règlement de la zone A impose aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. Par ailleurs, ces constructions, installations et aménagements doivent également maintenir l'intérêt des chemins piétonniers et de randonnée.

Les prescriptions particulières concernant les zones humides sont également identiques à celles des zones U et AU.

Il stipule également que les plantations existantes doivent être maintenues autant que possible et tout arbre / plantation abattu(e) ou détruit(e) doit être remplacé(e). Les essences sont à choisir prioritairement parmi la liste des essences locales annexée au présent règlement. Il en est de même pour les haies : pour tout linéaire de haies arraché, la plantation d'un linéaire de haie d'essences locales sur une distance équivalente est obligatoire.

Les éléments du patrimoine naturels protégés en vertu de l'article L151-23 du code de l'urbanisme (boisements, haies, arbres, alignement d'arbres) ne peuvent être arrachés, détruits ou endommagés que si l'arrachage ou la destruction est justifié(e) et après autorisation du Maire.

Pour tout linéaire de haies arraché, la plantation d'un linéaire de haie d'essences locales sur une distance équivalente est obligatoire. Tout arbre arraché devra faire l'objet d'une nouvelle plantation d'un arbre de haut jet d'essence locale.

Les mares et fossés identifiés en vertu de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme devront impérativement être préservés.

D'une manière générale, sont autorisés dans l'ensemble de la zone A :

- Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées au titre de l'article L525-1 du code rural et de la pêche maritime,
- Les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière, et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages,
- Les bâtiments générant un périmètre de protection à condition d'être implantés de façon à ne pas compromettre l'urbanisation des zones U et AU,
- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,
- Les installations et aménagements nécessaires à l'entretien, à l'extension et au fonctionnement des cimetières civils et militaires (agrandissement, stationnement par exemple),
- La reconstruction à l'identique après sinistre des bâtiments existants, dans un délai de 10 ans,
- Les travaux visant à améliorer le confort ou la solidité des bâtiments à vocation d'habitation existants,
- Les extensions dans une limite de 50m² supplémentaires d'emprise au sol pour les constructions à usage d'habitation existantes à la date d'approbation du PLUi,
- Les annexes d'habitation (surface de moins de 50 m² d'emprise au sol et réalisées à moins de 30 m de la construction principale sur l'unité foncière qui accueille le bâtiment à usage d'habitation). Cette annexe ne doit pas remettre en cause le caractère agricole de la zone,
- Le changement de destination des bâtiments répertoriés sur le règlement graphique,
- Les constructions à usage d'habitation (1 par exploitation agricole au maximum) strictement liées et nécessaires au fonctionnement et à la surveillance des exploitations agricoles (implantées à 50 m maximum des bâtiments agricoles existants nécessitant une surveillance, en cas d'impossibilité technique cette distance peut être étendue).

2.1.2.4 Zone naturelle N

La zone « naturelle » N correspond aux secteurs à protéger en raison de la qualité et de l'intérêt des sites, milieux, espaces naturels, paysages. Cette zone représente 6 679 ha environ, soit 14,34 % du territoire. La zone naturelle présente les secteurs suivants :

	N : Zone naturelle
	Nec : Secteur naturel comprenant une ou des activités économiques
	NI : Secteur naturel de loisirs / hébergements touristiques de plein air
	Neq : Secteur naturel d'équipement
	Nisdnd : Secteur naturel caractérisé par la présence d'une installation de stockage de déchets non dangereux
	Ngv : Secteur naturel caractérisé par la présence d'une aire d'accueil pour les gens du voyage
	Ns : Secteur naturel caractérisé par la présence d'équipements sportifs
	Npv : Secteur naturel dédié à la production d'énergie photovoltaïque
	No : Secteur naturel au sein duquel la réalisation d'observatoires pour l'avifaune est autorisée
	Ncsne : Secteur naturel affecté au Canal Seine-Nord Europe, ainsi qu'aux constructions, installations et aménagements qui y sont liés

Du point de vue géographique, la zone N concerne la quasi-totalité des communes du PLUi, les plus grandes superficies de zones N étant notamment notées au niveau des communes de la vallée de la Somme, de la vallée de la Cologne et des communes comportant des boisements.

Comme pour les zones U, AU et A, le règlement de la zone N impose aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. Par ailleurs, ces constructions, installations et aménagements doivent également maintenir l'intérêt des chemins piétonniers et de randonnée.

Les prescriptions particulières concernant les zones humides sont également identiques à celles des zones U, AU et A.

Il stipule également que les espaces libres doivent être aménagés en espaces verts. Les plantations existantes doivent être maintenues autant que possible et tout arbre / plantation abattu(e) ou détruit(e) doit être remplacé(e). Les essences sont à choisir prioritairement parmi la liste des essences locales annexée au présent règlement.

Les éléments du patrimoine naturels protégés en vertu de l'article L151-23 du code de l'urbanisme (boisements, haies, arbres, alignement d'arbres) ne peuvent être arrachés, détruits ou endommagés que si l'arrachage ou la destruction est justifié(e) et après autorisation du Maire.

Pour tout linéaire de haies arraché, la plantation d'un linéaire de haie d'essences locales sur une distance équivalente est obligatoire. Tout arbre arraché devra faire l'objet d'une nouvelle plantation d'un arbre de haut jet d'essence locale.

Dans la zone N et l'ensemble de ses secteurs sont autorisés :

- Les aménagements, installations et constructions nécessaires à la réalisation des projets inscrits dans des emplacements réservés,

- Les constructions et installations nécessaires aux activités aquacoles et piscicoles,
- Les installations et aménagements nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des cimetières civils et militaires (stationnement par exemple),
- Les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière, et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages,
- La reconstruction à l'identique après sinistre des bâtiments existants, dans un délai de 10 ans,
- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,
- Les travaux visant à améliorer le confort ou la solidité des bâtiments à vocation d'habitation existants,
- Les extensions dans une limite de 50m² supplémentaires d'emprise au sol pour les constructions à usage d'habitation existantes à la date d'approbation du PLUi,
- Les annexes d'habitation, à condition que leur surface représente moins de 50 m² d'emprise au sol et d'être réalisées à moins de 30 mètres de la construction principale sur l'unité foncière qui accueille le bâtiment à usage d'habitation. Cette annexe ne doit pas remettre en cause le caractère naturel de la zone,
- Le changement de destination des bâtiments répertoriés sur le règlement graphique.

Dans la zone N est également autorisée l'extension d'une exploitation agricole existante (mais pas l'implantation d'une nouvelle exploitation).

Dans le secteur NI (présent sur les communes de Vraignes-en-Vermandois, Péronne, Feuillères, Hem-Monacu et Combles) sont autorisés l'artisanat et le commerce de détail directement liés au fonctionnement des terrains de camping et des parcs résidentiels de loisirs, de même que les activités de restauration, de service et d'hébergement hôtelier dans les mêmes conditions.

Les locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés sont autorisés dans le secteur Neq (présent sur la commune de Marquaix). Le secteur Npv (présent sur les communes de Mesnil-Bruntel, Bernes, Roisel et Combles) devra être ciblé prioritairement pour le développement du photovoltaïque au sol sur le territoire.

Dans le secteur Ncsne, correspondant au projet de canal Seine-Nord-Europe (CSNE) sont uniquement autorisés :

- Les voies navigables ainsi que des constructions, installations et aménagements nécessaires au fonctionnement du service public fluvial, y compris les affouillements et exhaussements qui y sont liés, sous réserve de la réglementation en vigueur
- Les constructions et aménagements communaux liés au tourisme fluvial,

- Les aménagements et constructions liés à la reconversion du Canal du Nord ainsi que la valorisation de ses abords,
- Les projets liés à la compensation écologique dans le cadre de la construction du CSNE.

En Ngv (commune de Péronne), seuls les constructions et aménagements liés au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage sont autorisés. En No (commune de Cléry-sur-Somme), seules les constructions et aménagements liés à l'observation de l'avifaune sont autorisés.

Dans le secteur Nisdnd (commune de Nurlu), seuls les aménagements et constructions liés à l'exploitation du site de gestion et de valorisation des déchets sont autorisés, dans la limite de 9 hectares de consommation foncière sur une même temporalité. Toute nouvelle artificialisation devra être précédée d'une renaturation de la surface équivalente à minima.

Enfin, en Ns (20 communes concernées), seuls les constructions et aménagements liés à des équipements sportifs et de loisirs sont autorisés

2.1.3 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Le PLUi de la Communauté de Communes de la Haute Somme comporte des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui s'organisent en plusieurs catégories :

- Les OAP « Polarités » : secteurs couverts par une OAP sur les communes de Péronne, Doingt, Roisel, Combles, Epehy et Moislains,
- Les OAP « Communes rurales » : secteurs couverts par une OAP sur les autres communes que celles citées ci-dessus.

2.2 Présentation du réseau Natura 2000

2.2.1 Sites Natura 2000 du territoire du PLUi

Deux sites Natura 2000 concernent le territoire du PLUi :

- ZSC FR2200357 « Moyenne vallée de la Somme » (communes de HEM-MONACU, FEUILLÈRES, CLÉRY-SUR-SOMME),
- ZPS FR2212007 - Étangs et marais du bassin de la Somme (commune de CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, BIACHES, DOINGT, MESNIL-BRUNTEL, ETERPIGNY, VILLERS-CARBONNEL, BRIE).

Ces sites sont présentés ci-dessous :

■ ZSC FR2200357 - Moyenne vallée de la Somme

• Description générale

Le site Natura 2000 FR2200357 a été initialement proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999, puis retenu comme tel en 2008. Il a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en 2008. Le site couvre une superficie de 1825 ha (selon le Formulaire Standard de Données - FSD, actualisé en mai 2019) et est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, : 35%
- Forêts caducifoliées : 30%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 15%
- Pelouses sèches, Steppes : 14%
- Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 4%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 1%

Il s'agit d'un long tronçon de la vallée de la Somme comportant la zone des méandres d'axe général est/ouest entre Corbie et Péronne.

L'ensemble de la vallée, au rôle évident de corridor fluvial, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux, liée aux équilibres trophiques, hydriques, biologiques, aux flux climatiques et migratoires.

La Somme, dans cette partie, développe un exemple typique et exemplaire de large vallée en U à faible pente. L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par des affinités continentales sensibles, croissantes d'ailleurs en remontant la vallée, par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux circulantes de la Somme, par un envasement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs, de tourberies, de marais fauché et pâturé, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les habitats de prés paratourbeux, de bas-marais et de moliniaies turficoles).

Avec cette dynamique, la multiplication de situations ombrogènes avec acidification superficielle des tourbes basiques, génère un complexe d'habitats acidoclines à acidiphiles exceptionnel, notamment de bétulaies à sphaignes et *Dryopteris cristata*, en cours d'extension, voire de généralisation dans certains secteurs. Ailleurs, le système alluvial tourbeux alcalin de type transitoire subatlantique-subcontinental de la Moyenne Somme présente un cortège typique et représentatif de milieux. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux secteurs de tremblants ont ici un développement spatial important et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de prés oligotrophes tourbeux alcalin subatlantique subcontinental.

Associés au fond humide de la vallée et en étroite dépendance des conditions mésoclimatiques humides créées, les versants offrent par le jeu des concavités et des convexités des méandres, un formidable et original ensemble diversifié d'éboulis, pelouses, ourlets et fourrés calcicoles d'affinités submontagnardes, opposant les versants froids aux versants bien exposés où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards. Xérosère des versants et hygrosère tourbeuse donnent à ce secteur de la Somme, une configuration paysagère et coenotique de haute originalité et étroitement dépendante des conditions géomorphologiques et climatiques caténales.

Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été gravement accélérés par la pollution du cours de la Somme et les envasements qui l'accompagnent. Il s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. Pour être efficace, la gestion des habitats ne peut se concevoir globalement qu'à l'échelle de l'ensemble de la vallée et de son bassin versant, puis à l'échelle de chaque marais.

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, 17 habitats d'intérêt communautaire, essentiellement de zones humides (rivières, herbiers aquatiques, tourbières, etc.), ont justifié la désignation de ce site. Parmi ceux-ci 4 sont prioritaires. L'ensemble figure dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site « Moyenne vallée de la Somme » (source : FSD 02/2020)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,11 (0,01 %)	Bonne	Bonne	Bonne
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	0,35 (0,02 %)	Excellente	Moyenne / réduite	Significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	49,51 (2,71 %)	Excellente	Excellente	Excellente
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,11 (0,01 %)	Excellente	Moyenne / Réduite	Significative

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	0,01 (0 %)	Significative	Excellente	Bonne
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidens</i> p.p.	0,04 (0 %)	Significative	Moyenne / Réduite	Significative
5130 - Formations à <i>Juniperus</i> communis sur landes ou pelouses calcaires	4,23 (0,23 %)	Significative	Moyenne / Réduite	Significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	72,73 (3,99 %)	Excellente	Excellente	Excellente
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	10,55 (0,58 %)	Bonne	Bonne	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	25,39 (1,39 %)	Significative	BONNE	Significative
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,02 (0 %)	Excellente	Excellente	Excellente
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	0,04 (0 %)	Excellente	Bonne	Bonne
7230 - Tourbières basses alcalines	127,58 (6,99%)	Excellente	Excellente	Excellente
8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard *	0,23 (0,01 %)	Excellente	Excellente	Excellente
91D0 - Tourbières boisées *	0,3 (0,02 %)	Excellente	Excellente	Excellente
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	88,4 (4,84 %)	Bonne	Moyenne / réduite	Bonne
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo fagetum</i>	40,58 (2,22 %)	Excellente	Excellente	Excellente

• Espèces d'intérêt communautaire

Ce site a également été désigné au titre de la présence de 6 espèces inscrites à l'Annexe II de la DHFF :

- 2 mollusques : le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) et le Vertigo étroit (*Vertigo angustior*),
- 2 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*),
- 1 poisson : la Bouvière (*Rhodeus amarus*) ;
- 1 amphibien : le Triton crêté (*Triturus cristatus*).

■ ZPS FR2212007 - Étangs et marais du bassin de la Somme

• Description générale

Le Site Natura 2000 FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme » a été initialement inventorié en janvier 2006. Il a été officiellement désigné en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté ministériel le 9 février 2007. Il couvre une superficie totale de 5 243 ha.

Le site FR2212007 se compose des grands types de milieux suivants :

- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 30%,
- Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières : 30%,
- Forêts caducifoliées : 20%,
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 10%,
- Forêts artificielles en monoculture (ex : plantations de peupliers) : 10%.

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais approuvé intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluvial migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres.

L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un engorgement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts).

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir ...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...).

Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

• **Espèces aviaires d'intérêt communautaire**

Dix espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) sont à l'origine de la désignation de la ZPS (figurant au Formulaire Standard de Données –FSD).

Ces espèces sont récapitulées dans le tableau suivant.

Il est à noter que 7 autres espèces sont mentionnées dans le DOCOB de la ZPS : le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), la Grande Aigrette (*Casmerodius albus*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

Tableau 2. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme »

Nom scientifique Nom vernaculaire	Statut	Taille Min	Taille Max	Unité	Population	Conservation	Isolement	Globale
<i>Nycticorax nycticorax</i> Bihoreau gris	Reproduction	3	5	Couples	Non significative	-	-	-
<i>Ixobrychus minutus</i> Blongios nain	Reproduction	27	45	Couples	15 ≥ p > 2%	Moyenne	Non isolée	Significative
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	Reproduction	1	5	Individus	Non significative	-	-	-
<i>Circus aeruginosus</i> Busard des roseaux	Reproduction	14	24	Couples	2 ≥ p > 0%	Bonne	Non isolée	Bonne
<i>Circus cyaneus</i> Busard Saint-Martin	Reproduction	2	5	Individus	Non significative	-	-	-
<i>Luscinia svecica</i> Gorgebleue à miroir	Reproduction	51	100	Couples	2 ≥ p > 0%	Bonne	Non isolée	Bonne
<i>Porzana porzana</i> Marouette ponctuée	Reproduction	3	3	Individus	Non significative	-	-	-
<i>Alcedo atthis</i> Martin-pêcheur d'Europe	Reproduction	11	50	Couples	Non significative	-	-	-
<i>Sterna hirundo</i> Sterne pierregarin	Reproduction	1	2	Couples	Non significative	-	-	-
<i>Egretta garzetta</i> Aigrette garzette	Concentration	6	10	Individus	Non significative	-	-	-

2.2.2 Site Natura 2000 situé dans un périmètre de 20 km autour du territoire du PLUi

Par ailleurs, un site Natura 2000 est présent dans un périmètre de 20 km, la ZPS FR2210026 « Marais d'Isle », à 15 km. Ce site est décrit ci-dessous.

■ ZPS FR2210026 « Marais d'Isle », à 15 km

• Description générale

Le Site Natura 2000 FR2210026 « Marais d'Isle » a été initialement inventorié en février 1988. Il a été officiellement désigné en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté ministériel le 27 novembre 2004. Il couvre une superficie totale de 45 ha.

Le site FR2210026 se compose des grands types de milieux suivants :

- Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières : 45%,
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 40%,

- Forêts (en général) : 10%,
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 5%.

La surface en eaux douces (eaux stagnantes et eaux courantes) constitue la majeure partie de la ZPS. L'imbrication de la surface en eau libre avec la végétation palustre offre l'intérêt majeur pour l'avifaune nicheuse et migratrice. Cette végétation se situe sur les bords des étangs et des rives de la Somme au sein des phragmitaies, des cariçaies et autres mégaphorbiaies. La ZPS est aujourd'hui fortement boisée par des bois tourbeux du type aulnaie à grandes herbes et taillis de saules.

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir ...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...).

Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

• Espèces aviaires d'intérêt communautaire

24 espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) sont à l'origine de la désignation de la ZPS (figurant au Formulaire Standard de Données –FSD).

Ces espèces sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 3. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR2210026 « Marais d'Isle »

Nom scientifique Nom vernaculaire	Statut	Taille	Population	Conservation	Isolement	Globale
<i>Alcedo atthis</i> Martin-pêcheur d'Europe	Hivernage / Résidence / Concentration	1 à 10 / 2 individus	Non significative	/	/	/
<i>Ardea purpurea</i> Héron pourpré	Concentration	0 à 2 individus	Non significative	/	/	/
<i>Asio flammeus</i> Hibou des marais	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Botaurus stellaris</i> Butor étoilé	Hivernage / Reproduction / Concentration	0 à 1 individu / 0 à 1 individu	Non significative	/	/	/
<i>Charadrius morinellus</i> Pluvier guignard	Concentration	0 à 1 individu	Non significative	/	/	/
<i>Chlidonias niger</i> Guifette noire	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Circus aeruginosus</i> Busard des roseaux	Reproduction / Concentration	0 à 1 / 0 à 3 individus	Non significative	/	/	/
<i>Circus cyaneus</i> Busard Saint-Martin	Concentration	0 à 2 individus	Non significative	/	/	/
<i>Circus pygargus</i> Busard cendré	Concentration	0 à 1 individu	Non significative	/	/	/

Nom scientifique Nom vernaculaire	Statut	Taille	Population	Conservation	Isolement	Globale
<i>Cygnus columbianus bewickii</i> Cygne de Bewick	Concentration	0 à 6 individus	Non significative	/	/	/
<i>Falco columbarius</i> Faucon émerillon	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Gavia stellata</i> Plongeon catmarin	Concentration	0 à 1 individus	Non significative	/	/	/
<i>Grus grus</i> Grue cendrée	Concentration	1 à 10 individus	Non significative	/	/	/
<i>Ixobrychus minutus</i> Blongios nain	Reproduction / Concentration	0 à 1 individu	Non significative	/	/	/
<i>Luscinia svecica</i> Gorgebleue à miroir	Reproduction	1 à 4 couples	Non significative	/	/	/
<i>Milvus migrans</i> Milan noir	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Milvus milvus</i> Milan royal	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Pandion haliaetus</i> Balbuzard pêcheur	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Philomachus pugnax</i> Combattant varié	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Platalea leucorodia</i> Spatule blanche	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Pluvialis apricaria</i> Pluvier doré	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Recurvirostra avosetta</i> Avocette élégante	Concentration	/	Non significative	/	/	/
<i>Sterna hirundo</i> Sterne pierregarin	Concentration	/	Non significative	/	/	/

2.2.3 Synthèse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura 2000 du territoire du PLUi et dans un périmètre de 20 km autour de celui-ci, pris en compte dans l'évaluation, sont synthétisés dans les tableaux pages suivantes.

Tableau 4. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 décrits

Type	Nom	ZSC FR2200357 - « Moyenne vallée de la Somme »	ZPS FR2212007 - Étangs et marais du bassin de la Somme	ZPS FR2210026 « Marais d'Isle »
		0 km	0 km	15 km
Aquatique/humide	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	X	NC	NC
Aquatique/humide	3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	X		
Aquatique/humide	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	X		
Aquatique/humide	3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	X		
Aquatique/humide	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	X		
Aquatique/humide	3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	X		
Prairies/pelouses	5130 - Formations à <i>Juniperus</i> communis sur landes ou pelouses calcaires	X		
Prairies/pelouses	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	X		
Prairies/pelouses	6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	X		
Prairies/pelouses	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	X		
Aquatique/humide	7140 - Tourbières de transition et tremblantes	X		
Aquatique/humide	7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	X		
Aquatique/humide	7230 - Tourbières basses alcalines	X		
Rocheux	8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard *	X		
Forestier humide	91D0 - Tourbières boisées *	X		
Forestier humide	91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	X		
Forestier non humide	9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo fagetum</i>	X		

NC : non concerné (site de la Directive Oiseaux)

* : habitat prioritaire

Tableau 5. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 décrits

Groupe	Nom	ZSC FR2200357 - « Moyenne vallée de la Somme »	ZPS FR2212007 - Étangs et marais du bassin de la Somme	ZPS FR2210026 « Marais d'Isle »
		0	0	15 km
Poissons	Bouvière - <i>Rhodeus amarus</i>	X		
Mollusques	Vertigo de Des Moulins - <i>Vertigo moulinsiana</i>	X		
Mollusques	Vertigo étroit - <i>Vertigo angustior</i>	X		
Insectes	Écaille chinée - <i>Euplagia quadripunctaria</i>	X		
Insectes	Cordulie à corps fin - <i>Oxygastra curtisii</i>	X		
Amphibiens	Triton crêté - <i>Triturus cristatus</i>	X		
Oiseaux	Aigrette garzette - <i>Egretta garzetta</i>		X	
Oiseaux	Avocette élégante - <i>Recurvirostra avosetta</i>			X
Oiseaux	Balbuzard pêcheur - <i>Pandion haliaetus</i>			X
Oiseaux	Bihoreau gris - <i>Nycticorax nycticorax</i>		X	
Oiseaux	Blongios nain - <i>Ixobrychus minutus</i>		X	X
Oiseaux	Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i>		X	X
Oiseaux	Busard cendré - <i>Circus pygargus</i>			X
Oiseaux	Busard des roseaux - <i>Circus aeruginosus</i>		X	X
Oiseaux	Busard Saint-Martin - <i>Circus cyaneus</i>		X	X
Oiseaux	Butor étoilé - <i>Botaurus stellaris</i>			X
Oiseaux	Combattant varié - <i>Philomachus pugnax</i>			X
Oiseaux	Cygne de Bewick - <i>Cygnus columbianus bewickii</i>			X
Oiseaux	Faucon émerillon - <i>Falco columbarius</i>			X
Oiseaux	Gorgebleue à miroir - <i>Luscinia svecica</i>		X	X
Oiseaux	Grue cendrée - <i>Grus grus</i>			X
Oiseaux	Guifette noire - <i>Chlidonias niger</i>			X
Oiseaux	Héron pourpré - <i>Ardea purpurea</i>			X
Oiseaux	Hibou des marais - <i>Asio flammeus</i>			X
Oiseaux	Marouette ponctuée - <i>Porzana porzana</i>		X	
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe - <i>Alcedo atthis</i>		X	X
Oiseaux	Milan noir - <i>Milvus migrans</i>			X
Oiseaux	Milan royal - <i>Milvus milvus</i>			X
Oiseaux	Plongeon catmarin - <i>Gavia stellata</i>			X
Oiseaux	Pluvier doré - <i>Pluvialis apricaria</i>			X
Oiseaux	Pluvier guignard - <i>Charadrius morinellus</i>			X
Oiseaux	Spatule blanche - <i>Platalea leucorodia</i>			X
Oiseaux	Sterne pierregarin - <i>Sterna hirundo</i>		X	X

2.3 État initial des secteurs ciblés pour le développement de l'habitat et/ou d'activités économiques

Les secteurs ciblés pour le développement de l'habitat et/ou d'activités économiques tels que définis en date de rédaction du présent document sont au nombre de 48 et sont localisés sur les communes de CLÉRY-SUR-SOMME, COMBLES, DOINGT, EPEHY, ESTREES-MONS, FLERS, HEM-MONACU, HERVILLY, MAUREPAS, MOISLAINS, PERONNES, ROISEL, RONSSOY, SAILLY-SAILLISSEL, VILLERS-CARBONNEL.

2.3.1 Flore et habitats naturels

2.3.1.1 Données bibliographiques

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et du Conservatoire Botanique National de Bailleul (DIGITALE 2) ont été consultées pour chaque commune concernée par les secteurs étudiés, pour la période 2011-2022. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 6. Synthèse des données floristiques de l'INPN et du CBNBI pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)

Commune	Nb. espèces citées	Nb. espèces protégées	Nb espèces menacées ou quasi-menacées
Cléry-sur-Somme	393	2	1
Combles	16	0	0
Doingt	101	3	3
Epehy	10	1	0
Estrées-Mons	240	0	0
Flers	142	0	0
Hem-Monacu	256	1	1
Hervilly	222	0	1
Maurepas	189	0	1
Moislains	92	0	0
Péronne	395	4	3
Roisel	233	0	1
Ronsoy	247	0	1
Sailly-Saillisel	64	0	0
Villers-Carbonnel	325	2	0

Les données relatives aux espèces protégées observés depuis 2011 révèlent la présence de 8 espèces protégées en Picardie sur les communes concernées par les secteurs étudiés :

- Le Peucedan des marais (*Thyselinum palustre*), mentionné sur les communes de Cléry-sur-Somme, Doingt, Hem-Monacu, Péronne et Villers-Carbonnel,
- L'Orme lisse (*Ulmus laevis*), mentionné sur la commune de Cléry-sur-Somme et de Villers-Carbonnel,

- Le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*), mentionnée sur la commune de Doingt,
- L'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*), mentionnée sur la commune de Doingt,
- La Pensée sauvage (*Viola tricolor*), mentionnée sur la commune de Epehy,
- La Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*), mentionnée sur la commune de Péronne,
- L'Ache rampante (*Helosciadium repens*), mentionnée sur la commune de Péronne,
- La Véronique à écusson (*Veronica scutellata*), mentionnée sur la commune de Péronne.

Huit espèces menacées ou quasi-menacées sont également citées. Elles sont répertoriées ci-dessous :

Tableau 7. Espèces végétales menacées ou quasi-menacées mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rareté HDF	LR HDF	ZNIEFF	Communes
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888 Scirpe des lacs	PC	NT	Oui	CLÉRY-SUR-SOMME, DOINGT, HEM-MONACU
<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm., 1795 Doradille du Nord	E	CR	Oui	DOINGT
<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753 Asperge officinal	AC	CR	Oui	ROISEL
<i>Teucrium botrys</i> L., 1753 Germandrée botryde	AR	NT	Oui	MAUREPAS
<i>Cyperus flavescent</i> L., 1753 Souchet jaunâtre	E	EN	Oui	PÉRONNE
<i>Hippuris vulgaris</i> L., 1753 Pesse d'eau	AR	NT	Oui	PÉRONNE
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762 Le Bleuet	AR	NT	Oui	HERVILLY
<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds., 1762 Menthe à longues feuilles	D	RE	(Oui)	RONSSOY

Source et légende :

HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2019 – La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes. Conservatoire botanique national de Bailleul. 36 p

Rareté HDF.	LR HDF	ZNIEFF
E : Exceptionnel / RR : Très Rare R : Rare / AR : Assez Rare PC : Peu commun / AC : Assez commun C : Commun / CC : Très commun ? : Rareté estimée à confirmer # : Définition de rareté non adaptée	CR : taxon gravement menacé d'extinction EN : taxon menacé d'extinction VU : taxon vulnérable NT : taxon quasi-menacé LC : Préoccupation mineure NA : Définition de menace non-adaptée DD : Insuffisamment documenté	Oui : espèce déterminante de ZNIEFF pour la région Hauts-de-France Non : espèce non déterminante

Par ailleurs, les deux bases de données mentionnent la présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes. Ces espèces sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 8. Espèces végétales exotiques envahissantes mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)

Nom scientifique Nom vernaculaire	Type d'EEE	Communes
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814 Mahonia à feuilles de houx	Potentielle	DOINGT, ROISEL
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753 Bident à fruits noirs	Avérée	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887 Buddléia de David	Avérée	CLÉRY-SUR-SOMME, DOINGT, ESTRÉES-MONS, HEM-MONACU, PÉRONNE, VILLERS-CARBONNEL
<i>Cornus gr. glabra</i> Cornouiller blanc (grpe)	Avérée	DOINGT

Nom scientifique Nom vernaculaire	Type d'EEE	Communes
<i>Cornus sericea</i> L., 1771 Cornouiller soyeux	Avérée	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879 Cotonéaster horizontal	Potentielle	DOINGT, SAILLY-SAILLISEL
<i>Datura stramonium</i> L., 1753 Stramoine commune	Avérée	DOINGT, PÉRONNE
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920 Élodée de Nuttall	Avérée	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, VILLERS-CARBONNEL
<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803 Élodée du Canada	Potentielle	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE
<i>Fallopia aubertii</i> (L.Henry) Holub, 1971 Renouée de Chine	Potentielle	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Galega officinalis</i> L., 1753 Galéga officinal ; Sainfoin d'Espagne	Potentielle	DOINGT
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833 Balsamine de l'Himalaya	Avérée	CLÉRY-SUR-SOMME, ESTRÉES-MONS, HEM-MONACU, ROISEL
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787 Cytise faux-ébénier ; Aubour	Potentielle	PÉRONNE
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816 Lentille d'eau minuscule	Avérée	CLÉRY-SUR-SOMME, DOINGT, ESTRÉES-MONS, HEM-MONACU, PÉRONNE, VILLERS-CARBONNEL
<i>Lemna turionifera</i> Landolt, 1975 Lentille d'eau à turions	Potentielle	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987 Jussie à grandes fleurs	Avérée	CLÉRY-SUR-SOMME, DOINGT, HEM-MONACU, PÉRONNE
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922 Vigne-vierge commune	Avérée	EPEHY, DOINGT, PÉRONNE, FLERS, SAILLY-SAILLISEL, VILLERS-CARBONNEL
<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904 Fraisier des Indes ; Fraisier de Duchesne	Potentielle	DOINGT
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753 Laurier-cerise	Potentielle	DOINGT, PÉRONNE
<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1784 Cerisier tardif	Avérée	RONSSOY
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777 Renouée du Japon	Avérée	CLÉRY-SUR-SOMME, ESTRÉES-MONS, MOISLAINS, PÉRONNE, ROISEL, RONSSOY
<i>Rhus typhina</i> L., 1756 Sumac Amarante	Potentielle	HEM-MONACU, PÉRONNE, RONSSOY, SAILLY-SAILLISEL, VILLERS-CARBONNEL
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753 Robinier faux-acacia	Avérée	EPEHY, DOINGT, HEM-MONACU, MOISLAINS, PÉRONNE, ROISEL, RONSSOY
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838 Sénéçon du Cap	Potentielle	CLÉRY-SUR-SOMME, HEM-MONACU, MAUREPAS, MOISLAINS, PÉRONNE
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Avérée	PÉRONNE
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914 Symphorine blanche	Potentielle	DOINGT, PÉRONNE

2.3.1.2 Résultats de terrain

■ Habitats en place sur les secteurs étudiés

Plusieurs habitats naturels ou semi-naturels sont observés sur les secteurs étudiés. Ils sont récapitulés dans le tableau de synthèse en annexe 1 et les cartes en annexe 2.

Annexe 2 – Cartographie des habitats et de la flore patrimoniale des secteurs étudiés

• Parcelles cultivées (EUNIS I1.1) et bandes enherbées (EUNIS E2.6 x E2.6)

On retrouve des parcelles cultivées sur bon nombre des sites inventoriés (10, 22, 23, 24, 12, 18, 25, PER111, 1, 2, 27, 28, 5, 6, 19, VIC16, 29, 7, 17, 20, RON49, 11). Les parcelles sont occupées par une seule espèce cultivée (blé, maïs, luzerne, colza, etc.) et la végétation spontanée est très pauvre voire inexistante. Les espèces qualifiées d'adventices, autrefois fréquemment rencontrées dans les cultures, sont devenues plus

rares aujourd'hui du fait de l'intensification de l'agriculture et des traitements phytosanitaires destinés à les éliminer.

À ces champs cultivés sont généralement associés d'autres biotopes typiques des agrosystèmes, où la végétation spontanée est davantage développée. Ce sont en particulier les accotements des chemins agricoles et les bords de route. La flore y est banalisée par la forte pression anthropique (pesticides, engrais, passage d'engins agricoles ...).

On rencontre encore dans les cultures et en bordure de celles-ci quelques espèces adventices telles que la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*), le Fumeterre officinal (*Fumaria officinalis*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*), le Mouron blanc (*Stellaria media*), le Liseron fausse-renouée (*Fallopia convolvulus*), la Folle Avoine (*Avena fatua*), la Prêle des champs (*Equisetum arvense*), l'Euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*), le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*) et plus ponctuellement la Fausse Velvete (*Kickxia spuria*) et la Petite Linaire (*Chaenorhinum minus*).



Photo 1. Parcelle cultivée (site 7 à Roisel)



Photo 2. Parcelle cultivée (site 25 à Cléry-sur-Somme)

Les accotements des cultures et des chemins et routes forment des bandes enherbées occupées par des espèces de friches prairiales telles que : le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Séneçon commun (*Senecio vulgaris*), le Gêranium découpé (*Geranium dissectum*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et le Brome stérile (*Anisantha sterilis*).

- **Prairies pâturées eutrophiles (EUNIS E2.11), prairies pâturées mésotrophes (EUNIS E2.11), prairies de post-pâturage (EUNIS : E2.13).**

Plusieurs sites sont en partie composés de prairies pâturées ou ayant fait l'objet d'un pâturage récent (VIC16, 11, EPE158, FLE35, 9, MAU10, 15, DOI03, VIC16, HEV21, 7, 8, 20, 16).

Floristiquement assez peu diversifié, ces prairies sont essentiellement composées d'espèces communes et résistantes au piétinement et à l'eutrophisation induite par le surpâturage. Les espèces caractéristiques des prairies pâturées eutrophiles des sites étudiés sont le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), Le Lamier blanc (*Achillea millefolium*), le Pissenlit (*Taraxacum* sp), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*).

L'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Cirse commun (*Cirsium vulgare*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) forment ponctuellement des zones de refus de pâturage.



Photo 3. Prairie pâturée eutrophile (site 8 à Roisel)



Photo 4. Prairie pâturée eutrophile (site FLE35 à Flers)

Plusieurs prairies des secteurs étudiés sont laissées au repos. Ces prairies dites de « post-pâturage » tendent à s'enrichir, la strate herbacée est alors généralement plus haute et d'autres espèces, tout aussi communes, s'y développent pleinement : Consoude officinale (*Symphytum officinale*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Crépide capillaire (*Crepis capillaris*), Armoise commune (*Artemisia vulgaris*) etc. Ces prairies retrouvent rapidement une physionomie de prairies pâturées plus rases lorsque bovins, équins ou ovins y sont remis en pâturage. Dans le cas contraire, des espèces ligneuses comme le Prunellier (*Prunus spinosa*) ou l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) colonisent progressivement ces espaces ouverts non-exploités.

Une prairie pâturée mésotrophe a été recensée sur la commune de Ronssoy (16). Le sol moins riche et la pression de pâturage probablement plus faible, offrent des conditions propices au maintien d'une strate herbacée plus diversifiée que celle des prairies eutrophiles.



Photo 5. Prairie de post-pâturage (site 11 à Épehy)



Photo 6. Prairie pâturée mésotrophe (site 16 à Ronssoy)

Les graminées y sont également dominantes, avec notamment le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Fétuque ovine (*Festuca gr. ovina*) et l'Agrostide commune (*Agrostis capillaris*) ; mais elles sont accompagnées de nombreuses espèces à fleurs comme l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Petite Centaurée (*Centaurium erythrae*), l'Odontite rouge (*Odontites vernus*), la

Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), la Carote sauvage (*Daucus carota*), la Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*) et la Véronique à feuille de Serpollet (*Veronica serpyllifolia*).

Cette prairie est également piquetée de jeunes Aubépines à un style (*Crataegus monogyna*).

- **Prairie à fourrage (EUNIS E2.2 x E2.6), friche prairiale (EUNIS I1.53 x E2.2) et friche prairiale mésophile (EUNIS I1.53 x E2.2)**

Lorsqu'elles ne sont pas pâturées, ou alors de manière ponctuelle, les prairies du secteur d'étude sont fauchées pour la production de fourrage ou simplement pour l'entretien des parcelles. Du fait des fauches régulières, les prairies à fourrages (SAI21, DOI09, 17, 11, 21) sont relativement peu diversifiées et largement dominées par les graminées.

Une parcelle, à SAILLY-SAILLISEL, présente un cortège assez caractéristique des prairies de fauche. Elle se compose du Fromental (*Arrhenatherum elatius*), du Vulpin des près (*Alopecurus pratensis*) et du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). À ces poacées s'ajoutent la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), l'Oseille commune (*Rumex acetosa*), le Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), le Trèfle des près (*Trifolium pratense*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et la Consoude officinale (*Symphytum officinale*).

Ces prairies ne sont pas uniquement exploitées par fauche, il n'est pas exclu qu'elles soient aussi mises en pâture ponctuellement. Notons que lors de la deuxième session d'inventaire en juillet, elles avaient quasiment toutes été fauchées.



Photo 7. Prairie à fourrage avant et après fauche (site SAI21 à Sailly-Saillisel)

Sur d'autres sites (9, 10, MOI04, 14, HEV21, 26), sont observés des couverts herbacés que l'on qualifiera de « friches prairiales » et qui sont floristiquement très proches des prairies à fourrages. En l'absence de d'information sur la gestion de ces espaces (comme la présence d'andains), il est difficile de différencier ces deux habitats. Il semble néanmoins que les friches prairiales ne soient pas spécialement dédiées à la production de foin.

Les graminées y sont aussi dominantes mais quelques espèces de friches nitrophiles ou adventices des cultures comme le Compagnon blanc (*Silene latifolia*), le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), l'Épilobe cilié (*Epilobium ciliatum*), la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*) et l'Euphorbe réveille-matin (*Euphorbia helioscopia*), y ont été relevées.

On retrouve également des friches prairiales mésophiles (2, 3, DOI03, 8). Celles-ci sont beaucoup plus diversifiées que les précédentes, notamment par l'abondance des espèces de friche et d'ourlet. Y sont observés notamment la Verveine officinale (*Verbena officinalis*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), la Vesce des moissons (*Vicia segetalis*), le Torilis du Japon (*Torilis japonica*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), le Sénéçon de Jacob (*Jacobaea vulgaris*), l'Origan (*Origanum vulgare*), le Panais (*Pastinaca sativa*), la Chicorée sauvage (*Cichorium intybus*).



Photo 8. Friche prairiale (site 14 à Cléry-sur-Somme)



Photo 9. Friche prairiale mésophile (site DOI03 à Doingt)

- **Friches rudérales (EUNIS E5.1), friches herbacées (EUNIS I1.53) et friches herbacées méso-xérophiles (EUNIS E1.26 x I1.53)**

Sur les zones les plus perturbées par les activités humaines, se développent des friches rudérales (SAI08, MOI04, 13, 25, 4, 27, 6, 29, 20). Il s'agit souvent de zones de dépôt agricoles ou de parcelles terrassées puis laissées à l'abandon. Elles se composent d'espèces très communes et souvent nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), le Rumex crépu (*Rumex crispus*), le Sisymbre officinal (*Sisymbrium officinale*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*), etc.

Les friches herbacées (10, MAU10) sont assez similaires mais elles ressemblent davantage à des friches prairiales non gérées. Les espèces y sont également très communes et sans intérêt particulier.



Photo 10. Friche rudérale (site SAI08 à Sailly-Saillisel)



Photo 11. Friche herbacée méso-xérophile (site 1 à Péronne)

On retrouve plus rarement des friches herbacées méso-xérophiles se développant sur des zones de remblais ou anciennement bâties comme sur les communes de Flamicourt et de Péronne (1,5). Les conditions thermophiles laissent place à une flore tout aussi commune mais différente des autres friches avec notamment : l'Inule conyze (*Inula conyza*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), l'Odontite de printemps (*Odontites vernus*), la Shérardie des champs (*Sherardia arvensis*), le Bouillon blanc (*Verbascum thapsus*), le Mélilot jaune (*Trigonella officinalis*) et l'Orpin âcre (*Sedum acris*). Ces friches sont aussi piquetées d'espèces ligneuses comme le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) et le Saule marsault (*Salix caprea*).

- **Fourrés et friches arbustives (EUNIS F3.11)**

Des friches arbustives et fourrés denses, issus de l'abandon d'espaces verts ou de la colonisation spontanée de friches herbacées par les ligneux, sont implantées sur certains sites (9, PER116, 1, 5, 6, 8, 14, 4, DOI03, DOI09, 11, EPE158). Ces végétations arbustives sont composées de Sureau noir (*Sambucus nigra*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de Prunellier (*Prunus spinosa*), de Saule marsault (*Salix caprea*), de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). La Ronce (*Rubus* sp.) et la Clématite des haies (*Clematis vitalba*) sont parfois abondantes.

La strate herbacée est réduite à quelques espèces telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*).



Photo 12. Friche arbustive (site 1 à Péronne)

- **Jardins boisés (EUNIS I2.23), jardins privés (EUNIS I2.2), pelouses des parcs et terrains de sport (EUNIS E2.6)**

De nombreux espaces publics et jardin privés présentent des pelouses « d'ornement » (HEM11, 2, 4, 5, DOI09, 17, 9, SAI21, CLE51, 12, 1, 8, 20, RON58). Elles sont composées de quelques graminées comme le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*) et les Fétuques (*Festuca spp.*), et d'espèces typiques des pelouses fortement gérées comme la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Géranium mou (*Geranium molle*) et le Pissenlit (*Taraxacum sp.*).

Les jardins privés et boisés comptent de nombreuses espèces ornementales. On citera notamment le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), le Buis (*Buxus sempervirens*), le Pommier cultivé (*Malus pumila*), le Framboisier (*Rubus idaeus*), l'Euphorbe des jardins (*Euphorbia lathyris*), la Primevère rouge (*Primula vulgaris* subsp. *rubra*) etc. auxquelles se mêlent des espèces indigènes telles que l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le

Saule marsault (*Salix caprea*), le Merisier (*Prunus avium*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*).

Les jardins boisés (HEM11, CLE51, PER106, VIC16, ROI20, 7, RON58, RON62, 11) s'apparentent à des petits bois anthropiques. Ils présentent une couverture arborée dense et sont souvent plus ou moins laissés en libre évolution. On y retrouvera différentes d'essences comme l'Épicéa (*Picea abies*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et le Noyer commun (*Juglans regia*).



Photo 13. Jardin privé (site RON58 à Ronssoy)



Photo 14. Pelouse de terrain de sport (site 4 à Péronne)

- **Petits bois anthropiques (G5.2), haies (FA.1, FA.2, FA.3), bandes arborées (G5.1) et alignements d'arbres (G5.1)**

Les jardins boisés mis à part, les végétations arborées sont assez bien représentées sur les secteurs étudiés. Mais il s'agit généralement de petits bois anthropiques de superficies limitées ou de bandes arborées (9, MAU10, 12, 13, 14, 15, 18, 1, 5, DOI03, 20, 10, SAI08, 3, 8, 16)

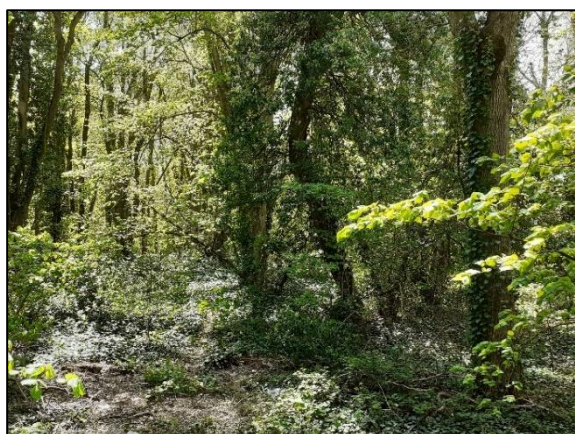


Photo 15. Petit bois anthropique (site 1 à Péronne)



Photo 16. Bande arborée (site 8 à Roisel)

Au sein de ces habitats l'influence anthropique se traduit souvent par une strate herbacée appauvrie et nitrophile, par la présence d'espèces ornementales, voire exotique envahissantes, et par la présence de déchets.

Ces petits bois et bandes arborées présentent une strate haute dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Merisier (*Prunus avium*), le Charme (*Carpinus betulus*),

le Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*). Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*) sont plus rares. La strate arbustive est constituée d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Prunellier (*Prunus spinosa*), de Troène (*Ligustrum vulgare*), de Noisetier (*Corylus avellana*), de Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*).

En strate herbacée, on relève des espèces typiquement forestières telles que l'Arum tacheté (*Arum maculatum*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), la Petite Pervenche (*Vinca minor*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*), le Lierre (*Hedera helix*), la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*) et la Ronce (*Rubus sp.*). L'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et le Gaillet Gratteron (*Galium aparine*) sont également bien représentés.

Les formations ligneuses linéaires : alignements d'arbres, haies diverses... sont présentes sur presque tous les sites. En fonction des localisations, il s'agit :

- D'alignements d'arbres (SAI08, SAI21, 25, 4, HEV21, 17, 11), à vocation paysagère essentiellement. Ces alignements sont monospécifiques et ne comportent pas de strate arbustive entre les arbres de haut jet,
- De haies ornementales (12, 1, 2, DOI03, 7, 8), en bordure de jardins, quasi-monospécifiques (Thuyas ou autres espèces cultivées) et fortement gérées,
- De haies d'espèces indigènes (MAU10, 18, 3, DOI09, 16, RON58, 11), généralement moins régulièrement entretenues, composées d'espèces « locales » : Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Églantier (*Rosa canina*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Viorne obier (*Viburnum opulus*), avec parfois quelques arbres de haut jet tels que le Charme (*Carpinus betulus*) et le Frêne (*Fraxinus exelsior*).



Photo 17. Haie d'espèces indigènes (site 11 à Épehy)

- **Fossé saisonnier (EUNIS C2.5), roncier (EUNIS F3.131)**

On retrouve ponctuellement deux habitats particuliers. Un roncier très étendu sur la parcelle SAI08 et un fossé saisonnier sur le site 4 à Péronne. Ce fossé comprend quelques espèces caractéristiques de zones humides qui n'ont pas été retrouvées sur d'autres sites étudiés. Il s'agit notamment du Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*), de la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), de la Laîche des rives (*Carex riparia*), et de l'Ache nodiflore (*Helosciadium nodiflorum*).

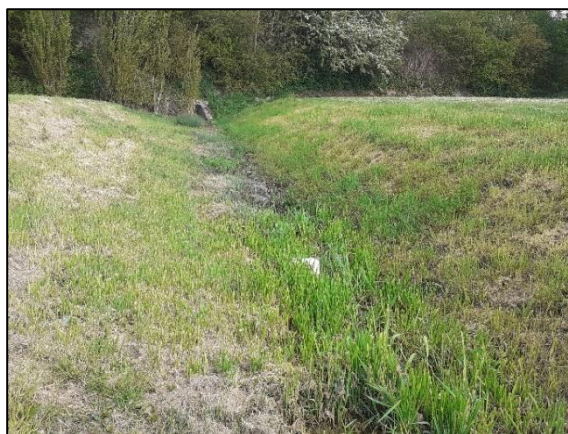


Photo 18. Fossé saisonnier (site 4 à Péronne)

2.3.1.3 Résultats des inventaires floristiques

Un total de 220 espèces végétales a été inventorié sur les secteurs d'étude lors des investigations de terrain réalisées en 2021. Ces espèces figurent, avec leurs statuts, dans le tableau en annexe 3.

Annexe 3 – Résultats des inventaires floristiques

2.3.2 Évaluation des enjeux floristiques

2.3.2.1 Bioévaluation patrimoniale

Une part significative des secteurs étudiés est occupée par des parcelles cultivées. La diversité d'espèces spontanées dans ces milieux est faible, voire très faible, et ils ne présentent pas d'intérêt particulier d'un point de vue floristique ou phytocénotique.

Les autres sites sont composés majoritairement de friches herbacées, de friches rudérales et friches prairiales, ainsi que de friches arbustives. Quelques jardins privés (entretenus ou abandonnés) sont également présents. Des prairies pâturées sont encore maintenues sur certaines communes. Bien que l'influence anthropique y soit toujours significative, tous ces milieux présentent une diversité floristique supérieure aux parcelles cultivées. Ils restent toutefois communément rencontrés en Picardie.

Les prairies à fourrage peuvent être rattachées à l'habitat d'intérêt communautaire 6510-7 « Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques » en particulier celle du site SAI21 qui est relativement bien caractérisée. Néanmoins, les cortèges floristiques y sont assez pauvres et il n'est pas exclu que ces prairies ne soient pas pâturées ponctuellement.

D'autre part, de nombreux sites comportent des bandes arborées et des petits bois anthropiques, qui participent à la diversité locale des habitats et offrent des potentialités non négligeables pour la faune (voir ci-après).

Le diagramme ci-dessous présente la répartition des espèces végétales relevées en fonction de leur statut de rareté en Hauts-de-France (CBNBI, 2019).

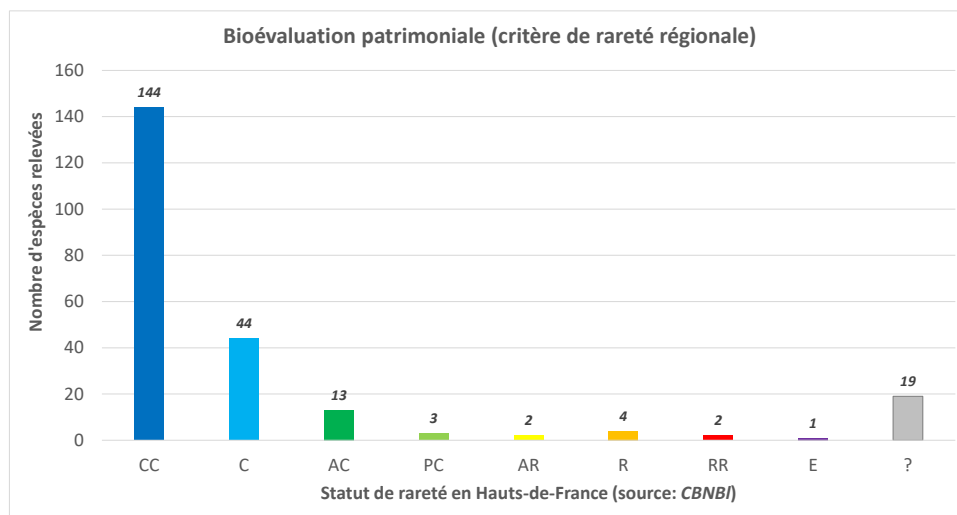


Figure 1. Répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté en Hauts-de-France (CBNBI, 2019)

Légende : CC = Très commun, C = commun, AC = assez commun, PC = peu commun, AR = assez rare, R = rare, RR = très rare, E = exceptionnel, ? = statuts à confirmer.

À l'examen de ce diagramme, il apparaît que la grande majorité des espèces observées sont assez communes à très communes en Hauts-de-France. On note néanmoins la présence de 9 espèces de statut de rareté supérieur ou égal à « assez rare » mais il s'agit en général d'espèces cultivées. Parmi ces espèces, 3 sont considérées comme patrimoniales en Hauts-de-France :

- La Chicorée sauvage (*Cichorium intybus*), assez commune et déterminante de ZNIEFF. Cette espèce a été observée au niveau de la friche prairiale du site 3 à Péronne.
- L'Onopordon à feuilles d'acanthé (*Onopordium acanthium*), peu commune et déterminante de ZNIEFF. Cette espèce a été observée sur une zone de dépôt agricole du site 25 à Cléry-sur-Somme.



Photo 19. Chicorée sauvage (*Cichorium intybus*) sur le site 3 à Péronne



Photo 20. Onopordon à feuilles d'acanthé (*Onopordium acanthium*) sur le site 25 à Cléry-sur-Somme

À noter que le Buis commun (*Buxus sempervirens*), patrimonial car rare et déterminant de ZNIEFF, a été noté sur les parcelles PERONNE_1, SAI08, MAU10. Il y a toutefois été planté et ne présente donc pas d'intérêt patrimonial dans ce cas.

Par ailleurs, 8 espèces exotiques envahissantes ont été notées sur les secteurs étudiés :

- 5 espèces exotiques envahissantes avérées : le Buddléia (*Buddleja davidii*), le Solidage glabre (*Solidago gigantea*), la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*), la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*),
- 3 espèces exotiques envahissantes potentielles : le Topinambour (*Helianthus tuberosus*), le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) et la Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*).

2.3.2.2 Interprétation légale

Aucune espèce végétale protégée en Picardie (arrêté du 17 août 1989), en France (arrêté du 20 janvier 1982) ou figurant aux annexes de la Directive Habitats n'a été notée lors des inventaires de terrain.

Les habitats et les cortèges floristiques présents au niveau des secteurs étudiés ne présentent pas de potentialités significatives pour de telles espèces.

Les espèces patrimoniales citées dans les données bibliographiques communales n'ont pas été observées.

Synthèse des enjeux floristiques

Au vu des résultats des inventaires de terrain et des données bibliographiques disponibles, les enjeux floristiques apparaissent très faibles au niveau des champs cultivés et des secteurs anthropisés (bâtiments et surfaces imperméabilisées). Ils sont faibles pour les jardins privés, et les pelouses. Ils sont également faibles au niveau des prairies pâturées et de la plupart des prairies à fourrage, ainsi que des friches herbacées, des friches prairiales, des friches rudérales, des fourrés et friches arbustives et des haies. Ces habitats, bien que présentant un cortège floristique plus varié, restent constitués d'espèces communes à très communes et sont largement répandus.

Les enjeux floristiques sont en revanche moyens au niveau des friche prairiales mésophiles et des friches herbacées mésoxérophiles, de la prairie pâturée mésophile du site 16 de Roisel et de la prairie à fourrage du site SAI21, celle-ci se rapportant à un habitat d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne « Habitats, faune, flore ». Ils sont également moyens au niveau des jardins boisés, des petits bois anthropiques, et des bandes arborées, en raison de la diversité floristique plus importante.

2.3.3 Faune

Remarque : Ne sont traités ci-dessous que les groupes faunistiques auxquels appartiennent les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 situés sur le territoire du PLUi ou à proximité (insectes, mollusques, poissons, amphibiens et oiseaux).

2.3.3.1 Insectes

■ Données bibliographiques relatives aux espèces d'intérêt communautaire

Les bases de données de l'INPN et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient 26 espèces de lépidoptères rhopalocères, 26 espèces d'odonates et 14 espèces d'orthoptères sur les communes concernées par les secteurs étudiés (sur la période 2011-2022).

Parmi ces espèces, plusieurs sont patrimoniales de par leur statut de menace en Picardie, ou leur statut d'espèce déterminante de ZNIEFF. Elles sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 9. Insectes patrimoniaux mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rareté en Picardie	LRR	LR Dom. Biogéo.	ZNIEFF
<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825) Agrion joli	PC	NT	-	Z1
<i>Ceragrion tenellum</i> (Villers, 1789) Agrion délicat (L')	PC	LC	-	Z1
<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798) Leste sauvage	AR	NT		Z1
<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823) Leste fiancé	R	VU	-	Z1
<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804) Conocéphale des Roseaux	PC	VU	2	Z1
<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758) Criquet ensanglanté, Oedipode ensanglantée	AC	NT	3	Z1

LÉGENDE :

Rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016) : AC = assez commun / PC = peu commun / AR = assez rare / R = rare / TR = très rare

LRR : Liste rouge régionale (Picardie Nature, 2016). CR = en danger critique, VU = vulnérable NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

LR Dom biogéo : Liste rouge par domaine biogéographique -orthoptères- (SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004. 4 = espèce non menacée

ZNIEFF : espèces déterminantes de ZNIEFF en Picardie. Z1 = espèce déterminante de ZNIEFF

Ces espèces sont en partie liées aux milieux humides. L'Agrion joli et l'Agrion délicat ont une préférence pour les milieux à eau stagnante comme les mares permanentes. Le Conocéphale des Roseaux et le Criquet ensanglanté sont davantage liés aux végétations de mégaphorbiaies.

En revanche, aucune **espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive européenne « Habitats-faune-flore » n'est mentionnée pour ces communes.**

■ Investigations de terrain

• Résultats

Un total de 9 espèces de lépidoptères rhopalocères et 3 espèces d'odonates ont été notées lors des investigations de terrain (observations fortuites). Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Tableau 10. Insectes identifiés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rar. Pic	LRR	LRN	ZNIEFF	Protection
Lépidoptères rhopalocères						
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	TC	LC	LC	-	-
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue	TC	LC	LC	-	-
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique	C	LC	LC	-	-
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	TC	LC	LC	-	-
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet	C	LC	LC	-	-
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave	TC	LC	LC	-	-
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Robert-le-diable	C	LC	LC	-	-
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	TC	LC	LC	-	-
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	C	LC	LC	-	-
Odonates						
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	C	LC	LC	-	-
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	C	LC	LC	-	-
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	C	LC	LC	-	-

LÉGENDE :

Rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016) : AC = assez commun / PC = peu commun / AR = assez rare / R = rare / TR = très rare

LRR : Liste rouge régionale (Picardie Nature, 2016). **LRN** : Liste rouge nationale (UICN, 2014 / 2016). CR = en danger critique, VU = vulnérable NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

ZNIEFF : espèces déterminantes de ZNIEFF en Picardie. Z1 = espèce déterminante de ZNIEFF

Protection : arrêté du 232 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. - = espèce non protégée

Les secteurs essentiellement constitués de parcelles cultivées sont très peu favorables à l'entomofaune. Toutefois, les habitats en place au niveau de certains autres secteurs, en particulier les friches herbacées, friches prairiales, prairies pâturées entourées de haies... peuvent accueillir une certaine diversité de lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) et d'orthoptères (criquets et sauterelles) communs.

Ces secteurs restent cependant globalement peu favorables à la présence des insectes patrimoniaux cités dans les données bibliographiques, les habitats de ces espèces (mégaphorbiaies et milieux d'eau stagnante) n'étant pas représentés sur les secteurs étudiés.

D'autre part, aucun milieu aquatique favorable aux odonates n'est concerné par les secteurs étudiés ni présent à proximité. Les individus observés lors des investigations de terrain étaient en déplacement ou en recherche alimentaire.

• Potentialités pour les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observé lors des investigations de terrain.

L'Écaille chinée fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques, ainsi que des milieux anthropisés. Elle pourrait fréquenter les secteurs comportant des friches herbacées, des friches prairiales ou

arbustives. Toutefois, cette espèce est commune et ne nécessite pas d'être prise en compte dans l'évaluation d'incidences, le groupe d'experts sur les invertébrés de la Convention de Berne considérant que seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodes (*Euplagia quadripunctaria rhodonensis*) est menacée en Europe.

D'autre part, aucun milieu aquatique favorable aux odonates n'est concerné par les secteurs étudiés. Les potentialités pour les espèces d'intérêt communautaire de ce groupe, notamment la Cordulie à corps fin, sont donc nulles.

Compte-tenu de la nature des habitats en place sur les secteurs étudiés, de leurs potentialités pour l'entomofaune et des données bibliographiques, les potentialités de rencontrer des espèces d'insectes inscrites à la Directive Habitat-Faune-Flore sont donc très faibles pour les secteurs de parcelles cultivées et faibles à modérés pour les autres secteurs.

2.3.3.2 Mollusques

■ Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et de Picardie Nature répertorient 10 espèces de mollusques sur les communes concernées par les secteurs étudiés (sur la période 2011/2022).

Parmi ces espèces en figure une inscrite à l'annexe 2 de la Directive européenne « Habitats-faune-flore » : le Vertigo des Moulins (*Vertigo moulinsiana*). Elle est mentionnée pour la commune de Péronne. Cette espèce est également considérée « vulnérable » en Picardie.

■ Investigations de terrain

Les habitats en place sur les secteurs étudiés (hors parcelles cultivées) peuvent accueillir des espèces communes de mollusques citées dans les données bibliographiques.

En revanche, ils ne présentent aucune potentialité pour le Vertigo de Des Moulins ou le Vertigo étroit, mollusques d'intérêt communautaire strictement inféodés aux zones humides, habitats non représentés sur les secteurs étudiés.

2.3.3.3 Poissons

■ Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et de Picardie Nature répertorient 17 espèces de poissons sur les communes concernées par les secteurs étudiés (sur la période 2011-2022).

Ces données concernent quasi-exclusivement les communes de Cléry-sur-Somme, Doingt, Moislains et Péronne. La majorité des espèces citées sont communes et ne présentent pas d'intérêt particulier.

Néanmoins, on note toutefois la présence du Chabot commun (*Cottus gobio*), inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats, sur la commune de Doingt. L'Anguille (*Anguilla anguilla*), en danger critique d'extinction

au niveau national, européen et mondial, est également citée pour les communes de Cléry-sur-Somme et de Doingt. Le Brochet, considéré « vulnérable » en Picardie, est aussi mentionné pour les communes de Doingt et de Péronne.

La Bouvière (*Rhodeus amarus*), espèce concernée par les sites Natura 2000 à proximité, n'est en revanche pas mentionnée en bibliographie pour les communes concernées par les secteurs étudiés.

■ Investigations de terrain

Aucun milieu aquatique susceptible d'accueillir une faune piscicole n'est présent sur la quasi-totalité de secteurs étudiés. La grande majorité se trouvent à plusieurs centaines de mètres des cours d'eau du territoire du PLUi.

Seul le secteur de PERONNE 4 est accolé à un milieu aquatique. Néanmoins, s'agissant d'un plan d'eau, il est peu propice à l'accueil d'espèces d'intérêt.

2.3.3.4 Amphibiens

■ Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient 9 espèces d'amphibiens pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022). Ces espèces sont toutes concernées par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 11. Amphibiens mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rar Picardie	LRR	LRN	ZNIEFF	Prot. / DHFF	Communes
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768) Alyte accoucheur	AC	LC	LC	Z1	Art 2 / DHIV	ESTRÉES-MONS
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758) Crapaud commun	C	LC	LC	-	Art 3 / -	CLÉRY-SUR-SOMME, ESTRÉES-MONS, HEM-MONACU
<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768) Crapaud calamite	AR	VU	LC	Z1	Art 2	PÉRONNE
<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768) Triton alpestre	AC	LC	LC	Z1	Art 3 / -	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789) Triton palmé (Le)	AC	LC	LC	-	Art 3	PÉRONNE
<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758) Triton ponctué	AC	NT	NT	Z1	-	ESTRÉES-MONS, PÉRONNE
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758) Grenouille verte	C	DD	NT	-	Art 4 / DHV	MOISLAINS, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, HEM-MONACU, VILLERS-CARBONNEL

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rar Picardie	LRR	LRN	ZNIEFF	Prot. / DHFF	Communes
<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771) Grenouille rieuse (La)	NE	NA	LC	-	Art 3 /DHV	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758 Grenouille rousse	C	LC	LC	-	Art 4 / DHV	CLÉRY-SUR-SOMME, ESTRÉES- MONS, PÉRONNE

LÉGENDE :

Rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016) : C = commun / AC = assez commun / PC = peu commun

LRN / LRR : Liste Rouge Nationale (UICN, 2015) et Régionale (Picardie Nature, 2016) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition), NT : quasi-menacé, DD = insuffisamment documenté

Protection : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français :

Art. 3 : espèce strictement protégée

Art. 5 : espèce dont l'utilisation est réglementée

DHFF : Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

H5 : annexe V/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

En termes législatifs, en référence à l'arrêté du 8 janvier 2021 :

- L'article 2 interdit notamment la destruction des individus, pontes et larves, de même que celle des habitats de vie de ces espèces,
- L'article 3 interdit notamment la destruction des individus, pontes et larves, mais pas celle des habitats de vie,
- L'article 4 interdit notamment la mutilation.

Il est à noter que le Triton ponctué est « quasi-menacé » en Picardie et à l'échelle nationale. Elle est mentionnée sur la commune d'Estrées-Mons et de Péronne. Le Crapaud calamite est considéré comme « vulnérable » en Picardie, il est mentionné sur la commune de Péronne. La Grenouille verte, « quasi-menacée » à l'échelle nationale, est mentionnée dans les communes de Moislains, Péronne, Estrées-Mons, Hem-Monacu et Villers-Carbonnel.

Ainsi, aucune espèce d'amphibien d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive Habitats), notamment le Triton crêté, n'est mentionné dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés.

Cependant, une « donnée sensible », une espèce de Triton considérée « vulnérable » à l'échelle de l'ancienne région Picardie, est mentionnée sur les communes de Villers-Carbonnel et de Péronne. Compte-tenu des espèces de ce groupe présentes en Picardie, il pourrait s'agir du Triton crêté (également inscrit à l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021).

■ Investigations de terrain

• Résultats

Aucun amphibien n'a été observé sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain. Les secteurs étudiés ne comportent aucun milieu favorable à la reproduction de ces espèces (mares, fossés permanents...) et ne sont pas localisés à proximité immédiate de tels milieux.

La quasi-totalité des secteurs étudiés sur les communes traversées par les cours d'eau du territoire (Somme, Torille et Cologne) est également située à distance des cours d'eau et des milieux humides et/ou en sont séparés par des zones urbanisées.

Seul le secteur 4 (commune de Péronne) jouxte des plans d'eau et comporte un fossé saisonnier. Les potentialités de ces plans d'eau pour les amphibiens sont néanmoins très faibles, de par le contexte urbanisé, les berges abruptes et la probable présence de poissons. Le fossé n'est pas non plus favorable, de par son caractère très saisonnier et rarement en eau.

- **Potentialités pour les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte**

Compte-tenu des résultats de terrain et de l'absence de potentialités pour les amphibiens au niveau des secteurs étudiés, on peut conclure que les secteurs d'étude ne présentent pas de potentialités pour le Triton crêté.

2.3.3.5 Oiseaux

■ Données bibliographiques

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient un total de 161 espèces d'oiseaux sur les communes concernées par les secteurs étudiés (sur la période 2011-2022).

Ces espèces se répartissent de la manière suivante :

Tableau 12. Synthèse des données bibliographiques d'oiseaux mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)

Commune	Nb espèces d'oiseaux citées	Nb d'espèces d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (DO)	Nb d'espèces d'oiseaux patrimoniaux* en France ou en Picardie (hors DO)
Cléry-sur-Somme	116	19	36
Combles	40	2	9
Doingt	79	9	23
Epehy	28	1	8
Estrées-Mons	95	10	29
Flers	38	1	10
Hem-Monacu	50	5	13
Hervilly	40	1	9
Maurepas	36	3	7
Moislains	55	5	15
Péronne	115	16	35
Roisel	32	0	11
Ronssoy	34	1	11
Sailly-Saillisel	45	0	12
Villers-Carbonnel	69	6	30

* Sont considérées comme patrimoniales les espèces menacées ou quasi-menacées selon les listes rouges en vigueur, ainsi que les espèces déterminantes de ZNIEFF

Sur l'ensemble des communes consultées, 28 espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) sont mentionnées. Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 13. Oiseaux d'intérêt communautaire mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758) Martin-pêcheur d'Europe	LC	VU	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, DOINGT, HEM-MONACU, VILLERS-CARBONNEL
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758 Grande Aigrette	NA	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, MOISLAINS, DOINGT, HEM-MONACU, VILLERS-CARBONNEL
<i>Aythya nyroca</i> (Güldenstädt, 1770) Fuligule nyroca	NA	NA	PÉRONNE
<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758) Guifette noire	RE	EN	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche	EN	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, MAUREPAS
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758) Busard des roseaux	VU	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, MOISLAINS, MAUREPAS, ESTRÉES-MONS, DOINGT, FLERS, HEM-MONACU, VILLERS-CARBONNEL
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758) Busard Saint-Martin	NT	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, MOISLAINS, MAUREPAS, ESTRÉES-MONS, DOINGT, EPEHY, COMBLES, HEM-MONACU, RONSSOY, VILLERS-CARBONNEL
<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758) Busard cendré	VU	NT	ESTRÉES-MONS, HERVILLY
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758) Pic noir	NT	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766) Aigrette garzette	VU	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, DOINGT, VILLERS-CARBONNEL
<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758 Faucon émerillon	-	-	MOISLAINS
<i>Hydrocoloeus minutus</i> (Pallas, 1776) Mouette pygmée	NE	NA ^b	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Hydroprogne caspia</i> (Pallas, 1770) Sterne caspienne			CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Ichthyophaga melanocephala</i> (Temminck, 1820) Mouette mélanocéphale	NT	LC	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766) Butor blongios, Blongios nain	EN	EN	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, DOINGT
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758 Pie-grièche écorcheur	LC	NT	ESTRÉES-MONS
<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758) Gorgebleue à miroir	NT	LC	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Mergellus albellus</i> (Linnaeus, 1758) Harle piette	-	-	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783) Milan noir	CR	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, MOISLAINS, DOINGT, ESTRÉES-MONS
<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758) Héron bihoreau, Bihoreau gris	DD	NT	PÉRONNE
<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758) Balbuzard pêcheur	NE	VU	PÉRONNE
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758) Bondrée apivore	NT	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, ESTRÉES-MONS
<i>Plegadis falcinellus</i> (Linnaeus, 1766) Ibis falcinelle	-	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE
<i>Pluvialis apricaria</i> (Linnaeus, 1758) Pluvier doré	NE	-	COMBLES, DOINGT, ESTRÉES-MONS
<i>Podiceps auritus</i> (Linnaeus, 1758) Grèbe esclavon	-	-	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758 Avocette élégante	NT	LC	PÉRONNE, ESTRÉES-MONS
<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758 Sterne pierregarin	VU	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, DOINGT, HEM-MONACU, VILLERS-CARBONNEL
<i>Tringa glareola</i> Linnaeus, 1758 Chevalier sylvain	NE	-	ESTRÉES-MONS

LEGENDE ET SOURCES :

LRR nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie - Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009

LRN nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine - UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016)

CR = En danger critique, / EN = En danger / VU = Vulnérable / NT = Quasi menacée / LC = Préoccupation mineure / DD = Données insuffisantes / NA = Non applicable / NE = Non évalué

Plusieurs espèces sont inféodées aux milieux aquatiques et humides : Martin-pêcheur d'Europe, Blongios nain, Grande Aigrette, Busard des roseaux, Aigrette garzette, Mouette mélanocéphale, Avocette élégante, Sterne pierregarin...

Certaines sont liées aux milieux forestiers : Pic noir, Bondrée apivore, Milan noir... tandis que d'autres fréquentent préférentiellement les milieux ouverts, telles que le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Pluvier doré, la Pie-grièche écorcheur ...

Les bases de données consultées mentionnent également d'autres espèces, non concernées par la Directive Oiseaux, mais qui figurent sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Picardie (Picardie Nature, 2016). Elles sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 14. Oiseaux menacés ou quasi-menacés en Picardie mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758 Sarcelle d'hiver	EN	VU	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, VILLERS-CARBONNEL
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769) Chouette chevêche	VU	LC	ESTRÉES-MONS, EPEHY
<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin	EN	VU	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, VILLERS-CARBONNEL
<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758) Fuligule morillon	VU	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, DOINGT
<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758) Héron garde-boeufs	VU	LC	PÉRONNE, DOINGT
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820) Bouscarle de Cetti	NT	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, HEM-MONACU, PÉRONNE, VILLERS-CARBONNEL
<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786 Petit Gravelot	VU	LC	ESTRÉES-MONS
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758 Faucon hobereau	NT	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, DOINGT
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758) Bécassine des marais	EN	CR	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, VILLERS-CARBONNEL
<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758 Huîtrier pie	EN	LC	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758 Goéland brun	VU	LC	VILLERS-CARBONNEL, SAILLY-SAILLIS, RONSSOY, HEM-MONACU, FLERS, EPEHY, COMBLES, CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ROISEL, MOISLAINS, MAUREPAS, ESTRÉES-MONS, HERVILLY, DOINGT
<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758) Canard chipeau	VU	LC	VILLERS-CARBONNEL, CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, DOINGT
<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758) Courlis cendré	CR	VU	PÉRONNE
<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758) Traquet motteux	CR	NT	DOINGT
<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758) Moineau friquet	VU	EN	CLÉRY-SUR-SOMME, MOISLAINS
<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm, 1831 Grèbe à cou noir	VU	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, ESTRÉES-MONS
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766) Tarier pâtre	NT	NT	HEM-MONACU, CLÉRY-SUR-SOMME, HERVILLY
<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758) Canard souchet	VU	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, DOINGT
<i>Spatula querquedula</i> (Linnaeus, 1758) Sarcelle d'été	EN	VU	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764) Grèbe castagneux	NT	LC	VILLERS-CARBONNEL, HEM-MONACU, CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, DOINGT
<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758) Tadorne de Belon	NT	LC	VILLERS-CARBONNEL, MOISLAINS, EPEHY, CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, DOINGT

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758) Chevalier gambette	RE	LC	ESTRÉES-MONS
<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758 Grive litorne	EN	LC	CLÉRY-SUR-SOMME, ESTRÉES-MONS, VILLERS-CARBONNEL, COMBLES
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758) Vanneau huppé	VU	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, COMBLES, PÉRONNE, MOISLAINS, MAUREPAS, ESTRÉES-MONS, DOINGT, VILLERS-CARBONNEL, SAILLY-SAILLISEL, RONSSOY, EPEHY

LEGENDE ET SOURCES :

LRR nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie - Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009

LRN nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine - UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016)

RE = Disparu en tant que nicheur / CR = En danger critique, / EN = En danger / VU = Vulnérable / NT = Quasi menacée / LC = Préoccupation mineure / DD = Données insuffisantes / NA = Non applicable / NE = Non évalué

Ces espèces se répartissent entre les milieux aquatiques / humides (Sarcelle d'hiver, Fuligule milouin, Bécassine des marais, Goéland brun, Canard chipeau, Canard souchet, Grèbe castagneux, Tadorne de Belon, Chevalier gambette), les milieux boisés (Grive litorne), les milieux semi-ouverts (Chouette chevêche, Faucon hobereau, Tarier pâtre...), et les milieux ouverts (Traquet motteux, Vanneau huppé).

Enfin, d'autres espèces, non concernées par la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Picardie, sont menacées ou quasi-menacées en France. Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 15. Oiseaux non menacés en Picardie mais menacés ou quasi-menacés en France, mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2011-2022)

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758) Chevalier guigrette	NA	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, VILLERS-CARBONNEL
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758 Alouette des champs	LC	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, MOISLAINS, ESTRÉES-MONS, HERVILLY, DOINGT, EPEHY, FLERS, HEM-MONACU, RONSSOY, SAILLY-SAILLISEL, VILLERS-CARBONNEL
<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758) Oie cendrée	NA	VU	PÉRONNE, ESTRÉES-MONS, COMBLES, VILLERS-CARBONNEL
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758) Pipit farlouse	LC	VU	MOISLAINS, ESTRÉES-MONS, DOINGT, FLERS,
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758) Martinet noir	LC	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, MOISLAINS, EPEHY, ESTRÉES-MONS, DOINGT, SAILLY-SAILLISEL, VILLERS-CARBONNEL
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant	LC	VU	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ROISEL, MAUREPAS, ESTRÉES-MONS, DOINGT, VILLERS-CARBONNEL, COMBLES, FLERS, SAILLY-SAILLISEL
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766) Mouette rieuse	LC	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ROISEL, MOISLAINS, MAUREPAS, ESTRÉES-MONS, DOINGT, HEM-MONACU, RONSSOY, SAILLY-SAILLISEL, VILLERS-CARBONNEL
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre	LC	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ROISEL, ESTRÉES-MONS, HERVILLY, EPEHY, FLERS, HEM-MONACU, RONSSOY, SAILLY-SAILLISEL, VILLERS-CARBONNEL
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758) Pic épeichette	LC	VU	DOINGT
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758 Bruant jaune	LC	VU	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ROISEL, MOISLAINS, ESTRÉES-MONS, HERVILLY, DOINGT, SAILLY-SAILLISEL, VILLERS-CARBONNEL, RONSSOY, FLERS
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758) Bruant des roseaux	LC	EN	PÉRONNE, MOISLAINS, ESTRÉES-MONS,
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758 Faucon crécerelle	LC	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, COMBLES, PÉRONNE, ROISEL, MAUREPAS, ESTRÉES-MONS, HERVILLY, DOINGT, COMBLES, FLERS, HEM-MONACU, RONSSOY, SAILLY-SAILLISEL, VILLERS-CARBONNEL
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758 Hirondelle rustique	LC	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ROISEL, MOISLAINS, ESTRÉES-MONS, HERVILLY, DOINGT, SAILLY-SAILLISEL, VILLERS-CARBONNEL, EPEHY, FLERS, HEM-MONACU, RONSSOY
<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763 Goéland argenté	LC	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ROISEL, MOISLAINS, MAUREPAS, DOINGT, COMBLES, HEM-MONACU, SAILLY-SAILLISEL

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758 Goéland cendré	NA	EN	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, MOISLAINS
<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758) Barge à queue noire	NA	VU	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783) Locustelle tachetée	LC	NT	PÉRONNE
<i>Mergus merganser</i> Linnaeus, 1758 Harle bièvre	NE	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, VILLERS-CARBONNEL
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764) Gobemouche gris	LC	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ROISEL, ESTRÉES-MONS, HERVILLY, DOINGT, FLERS, HEM-MONACU, RONSSOY, SAILLY-SAILLISEL
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758) Pouillot fitis	LC	NT	CLÉRY-SUR-SOMME
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758) Bouvreuil pivoine	LC	VU	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, MOISLAINS, VILLERS-CARBONNEL
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758 Râle d'eau	DD	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758) Roitelet huppé	LC	NT	PÉRONNE, MAUREPAS, COMBLES, SAILLY-SAILLISEL
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766) Serin cini	LC	VU	PÉRONNE, ROISEL, DOINGT
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758) Tourterelle des bois	LC	VU	CLÉRY-SUR-SOMME, PÉRONNE, ROISEL, DOINGT, FLERS, HEM-MONACU, VILLERS-CARBONNEL
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783) Fauvette des jardins	LC	NT	CLÉRY-SUR-SOMME, MOISLAINS, HERVILLY, HEM-MONACU, RONSSOY, VILLERS-CARBONNEL

LEGENDE ET SOURCES :

LRR nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie - Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009

LRN nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine - UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016)

CR = En danger critique, / EN = En danger / VU = Vulnérable / NT = Quasi menacée / LC = Préoccupation mineure / DD = Données insuffisantes / NA = Non applicable / NE = Non évalué

Ces espèces sont, pour certaines, inféodées aux milieux humides / aquatiques : Chevalier guignette, Mouette rieuse, Bruant des roseaux, Goéland argenté, Goéland cendré, Râle d'eau... Plusieurs fréquentent les milieux semi-ouverts : Chardonneret élégant, Bruant jaune, Locustelle tachetée, Gobemouche gris, Bouvreuil pivoine, Serin cini, Fauvette des jardins ... ou les milieux ouverts : Alouette des champs, Pipit farlouse, Faucon crécerelle. D'autres sont liées aux milieux boisés : Pic épeichette, Roitelet huppé, Tourterelle des bois ...

Enfin, plusieurs espèces sont liées aux milieux anthropiques : Martinet noir, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique.

■ Investigations de terrain

● Résultats

Un total de 49 espèces aviaires a été noté lors des investigations de terrain réalisées en période de nidification. La liste complète figure en annexe 5.

Les secteurs majoritairement constitués de parcelles cultivées sont globalement peu favorables à l'avifaune et la diversité observée est faible. Il s'agit des secteurs 25 (Cléry-sur-Somme), 21 (Epehy), 22, 23 et 24 (Moislains), DOI09, 2, 6 (Péronne), 17 et 25 (Roisel).

Ils sont principalement fréquentés par des espèces typiques des milieux ouverts tels que la Corneille noire (*Corvus corone*), le Corbeau freux (*Corvus frugelegus*), le Pigeon ramier (*Columba palumbus*), l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Bruant proyer (*Emberiza calandra*).

Diverses espèces les survolent lors de leurs déplacements ou recherches alimentaires, en particulier les Hirondelles rustique (*Hirundo rustica*) et de fenêtre (*Delichon urbicum*), ...

Toutefois, plusieurs secteurs comportent des zones arbustives ou sont bordés de haies leur conférant un aspect bocager (1 -commune de Cléry-sur-Somme-, 8 -commune de Roisel-, RON49, 3, 4 et 5 -commune de Péronne-).

Ils accueillent une avifaune plus variée, avec notamment la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), la Mésange charbonnière (*Parus major*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ...

Ces espèces se retrouvent également au niveau des secteurs occupés par des friches herbacées à arbustives, ou des jachères et pâtures, de superficies parfois importantes (12 et 14 -commune de Cléry-sur-Somme-, 9 et 10 -commune de Combles-, 5 et 6 -commune de Doingt-, 11 -commune d'Epehy-, EPE158, FLERS35, HEV21, MAU10, ROISEL3, PER111, SAI08, SAI121).

Les secteurs en partie boisés (13 et 15 -commune de Cléry-sur-Somme-, DOI03, 1 -commune de Péronne-, PER116) sont également favorables à la diversification du cortège avifaunistique. On y observe notamment le Pic vert (*Picus viridis*), le Roitelet huppé (*Regulus regulus*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), la Fauvette des jardins (*Sylvia borin*) ...

Le contexte urbanisé dans lequel s'inscrivent certains secteurs amène également la présence d'espèces anthropophiles, telles que la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), le Choucas des tours (*Corvus monedula*), la Pie bavarde (*Pica pica*) ou le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochrurus*).

■ Bioévaluation patrimoniale

Sont considérées comme patrimoniales, les espèces d'oiseaux considérées « quasi-menacée », « vulnérables » ou « en danger » au niveau national ou en Picardie. Les espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux 79/409/CE sont également prises en compte.

Parmi les 49 espèces aviaires observées lors des investigations de terrain, 13 présentent un intérêt patrimonial : l'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*), le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*), le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*), la **Fauvette des jardins** (*Sylvia borin*), la **Foulque macroule** (*Fulica atra*), l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*), l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*), la **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*), la **Mouette rieuse** (*Chroicocephalus ridibundus*), le **Roitelet huppé** (*Regulus regulus*), le **Tadorne de Belon** (*Tadorna tadorna*), la **Tourterelle des bois** (*Streptopelia decaocto*) et le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*).

L'Hirondelle rustique est l'espèce patrimoniale la plus représentée, puisque plus de 70 individus ont été contactés sur 12 secteurs. Elle n'a toutefois été observée qu'en vol et n'est pas nicheuse sur les secteurs d'étude. Elle niche sur les maisons et bâtiments à proximité des parcelles. Il en est de même pour l'Hirondelle de fenêtre, observée sur 1 secteur.

D'autres espèces patrimoniales sont également observées uniquement en vol et ne sont pas nicheuses sur les parcelles d'étude, telles que : la Mouette rieuse (4 secteurs), le Tadorne de Belon (1 secteur). La Tourterelle des bois est nicheuse probable à proximité du secteur où elle a été entendue (MOISLAINS 23). Enfin, la Foulque macroule, est nicheuse certaine à proximité du secteur PERONNE 4 puisque celui-ci est accolé à un bras d'eau.

La Linotte mélodieuse est quant à elle présente sur 13 secteurs. Observée posée ou en vol (déplacement local), en couple ou en qualité de mâle chanteur, sa nidification est certaine, particulièrement au niveau des haies et des zones arbustives. De même, l'Alouette des champs est une espèce nicheuse certaine au niveau des parcelles cultivées où elle a été observée (4 secteurs).

De même, le Chardonneret élégant niche probablement au niveau des 2 secteurs où il a été contacté, tout comme le Bruant jaune (3 secteurs), la Fauvette des jardins (1 secteur), le Roitelet huppé (2 secteurs), le Verdier d'Europe (12 secteurs).



Photo 21. Alouette des champs



Photo 22. Chardonneret élégant

Ces espèces sont décrites dans le tableau ci-après et localisées sur les cartes en annexe 4.

Annexe 4 – Utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification

Tableau 16. Avifaune d'intérêt patrimonial observée lors des inventaires ornithologiques

Période d'observation	Espèces	Listes rouges en période de nidification			Directive « Oiseaux »	Effectif max contacté sur les secteurs	Localisation des observations au sein des secteurs d'étude	Statut de nidification
		Picardie	France	Europe				
O	Alouette des champs	LC	NT	LC	DOII	1	A proximité de ROISEL 26 – CLERY 18 – PERONNE 28 – ROISEL 8	C
O	Bruant jaune	LC	VU	LC	-	1	EPEHY 11 – EPE158 – CLERY 18	Pr
O	Chardonneret élégant	LC	VU	LC	-	2	PERONNE 4 – PERONNE 27	Pr
O	Fauvette des jardins	LC	NT	LC	-	1	PERONNE 1	Pr
O	Foulque macroule	LC	LC	NT	DOI ; DOII	5	A proximité de PERONNE 4	C
O	Hirondelle de fenêtre	LC	NT	LC	-	10	HEV21	NN
O	Hirondelle rustique	LC	NT	LC	-	10	ROISEL 17 – ROISEL 26 – MOISLANS 23 – DOI03 – HEV21 – MAU10 – PERONNE 27 – MOISLANS 24 – ROISEL 8 – CLERY 12 – A proximité de COMBLES 9 – A proximité SAI08	NN
O	Linotte mélodieuse	LC	VU	LC	-	4	PERONNE 1 – PER116 -PERONNE 3 – ROISEL 17 – RONSSOY 16 – DOINGT 6 – DOI03 – EPEHY 11 – EPE158 – CLERY18 – MAU10 – FLE35 – SAI21	C
O	Mouette rieuse	LC	NT	LC	DOII	8	PERONNE 4 – PER116 – PERONNE 3 – DOINGT 6	NN
O	Roitelet huppé	LC	NT	LC	-	1	DOINGT 5 – DOI03	Pr
O	Tadorne de Belon	NT	LC	LC	-	1	DOINGT 19	NN
O	Tourterelle des bois	LC	VU	VU	DOII	1	A proximité de MOISLANS 23	Pr
O	Verdier d'Europe	LC	VU	LC	-	2	PERONNE 4 – RON49 – DOI09 – DOINGT 5 – DOINGT 6 – DOI03 – MAU10 – COMBLES 10 – SAI21	Pr

Statut Liste rouge (critères IUCN)

Picardie	Picardie : Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009
France Nicheur	UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
France Hivernants/De passage	UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
Europe	Europe : BirdLife International (2015) European Red List of Birds. Luxembourg : Office for official Publications of the European Communities

RE	éteinte	Menacée
CR	en danger critique d'extinction	
EN	en danger	
VU	vulnérable	
NT	Quasi menacé	
LC	préoccupation mineure	
DD	données insuffisantes	
NA	non applicable	
NE	non évalué	

Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvage

OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).

OII = Espèces pouvant être chassées.

OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Statut de nidification

C : nicheur certain Pr : nicheur probable Po : nicheur possible NN : non-nicheur

■ Interprétation légale

En France, l'arrêté du 29/10/09 établit la liste des espèces d'oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Il instaure notamment la notion de protection des habitats de repos et de reproduction de ces espèces.

Au niveau européen, la conservation des oiseaux sauvages est prise en compte par la Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79.

Sur les secteurs étudiés, a été constatée lors des inventaires la présence de 33 espèces protégées sur l'ensemble du territoire national. Aucune espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux n'a été contactée.

Il est à noter que les espèces d'intérêt communautaire citées dans les données bibliographiques n'ont pas été observées. En effet, comme mentionné au Tableau 13, les espèces mentionnées dans la bibliographie sont essentiellement inféodées aux milieux aquatiques ou aux milieux forestiers. Seul le secteur de PERONNE 4 est accolé à un milieu aquatique et les quelques zones boisées sont de superficie trop faible et/ou en contexte trop anthropisé pour accueillir ces espèces.

Les autres espèces d'intérêt communautaire des milieux ouverts ou semi-ouverts, mentionnées dans les bases de données, sont : le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Faucon émerillon et le Pluvier doré. Le Busard cendré et le Busard Saint-Martin ont des exigences pouvant correspondre au contexte observé sur certains des secteurs inventoriés. En effet, ils nichent et chassent au niveau des parcelles cultivées. Leur présence occasionnelle au niveau des parcelles de grande culture ne peut donc pas être exclue.

Le Faucon émerillon ne niche pas en contexte de grande culture (il réutilise préférentiellement des anciens nids de corvidés dans les arbres) et n'utilise les parcelles cultivées qu'en tant que zones de chasse. Comme les Busards, certains des secteurs inventoriés pourraient lui être favorable.

Enfin, le Pluvier doré ne niche pas en Picardie (sa zone de nidification correspond à la toundra arctique, de l'Islande à la Sibérie) et n'est présent qu'en tant qu'hivernant ou migrateur. Il fréquente alors les parcelles cultivées, en groupes monospécifiques ou associés à des Vanneaux huppés. Sa présence dans les grandes cultures des secteurs d'étude en périodes de migration ou en période hivernale reste possible.

■ Secteurs d'intérêt avifaunistique

Parmi les 48 secteurs ayant fait l'objet d'investigations de terrain, 18 se distinguent pour leur intérêt et/ou leurs potentialités avifaunistiques, en particulier en période de nidification. Il s'agit des secteurs suivants :

- 13 et 14 (commune de Cléry-sur-Somme) : ces deux secteurs se situent côte à côte et sont seulement séparés par une route. Ils sont constitués de friches, et d'une partie boisée. Cette dernière fait partie d'un linéaire boisé assez conséquent et apporte donc une diversité aviaire (13 espèces y ont été recensées) et une potentialité pour la nidification des oiseaux importantes,
- 15 (commune de Cléry-sur-Somme) : ce secteur en contexte arbustif présente une potentialité élevée pour la nidification et l'alimentation des passereaux,

- 18 (commune de Cléry-sur-Somme) : malgré la majeure partie de grande culture qui constitue ce secteur et les routes l'entourant, la partie Nord de la parcelle est constituée d'un linéaire arbustif ainsi que d'une double haie très intéressante pour la nidification et l'alimentation des passereaux (10 espèces) dont des passereaux patrimoniaux (Bruant jaune et Linotte mélodieuse). La partie agricole accueille également la nidification certaine de l'Alouette des champs, espèce également patrimoniale,
- 9 (commune de Combles) : ce secteur, constitué de friche et d'une haie arbustive, possède une potentialité intéressante pour la nidification et l'alimentation des passereaux (9 espèces), le Verdier d'Europe (espèce patrimoniale) y niche d'ailleurs probablement,
- 10 (commune de Combles) : malgré une partie du secteur en parcelle agricole, celle-ci est couplée à une zone de friche et à une haie arbustive intéressante. Comme pour le secteur précédent, ces deux types d'habitats permettent la nidification et l'alimentation des passereaux (8 espèces), le Verdier d'Europe (espèce patrimoniale) y niche d'ailleurs probablement,
- DOI03 : ce secteur se distingue de tous les autres par sa diversité d'habitats : friche, prairie pâturée, boisement et haie arbustive, qui lui confèrent non seulement un contexte arbustif mais également un contexte bocager. Ce secteur accueille d'ailleurs de nombreuses espèces de passereaux protégés (12 espèces) et permet la nidification probable d'au moins 3 espèces patrimoniales : la Linotte mélodieuse, le Roitelet huppé et le Verdier d'Europe,
- 5 (commune de Doingt) : malgré une majeure partie du secteur constituée d'une terre agricole, une autre partie est constituée d'une friche associée à des arbres et arbustes, apportant une diversité et une potentialité intéressantes pour les passereaux (12 espèces), le Roitelet huppé et le Verdier d'Europe, tous deux patrimoniaux, y nichent d'ailleurs probablement,
- 6 (commune de Doingt) : ce secteur possède une petite friche composée d'arbustes au milieu d'une parcelle agricole. Cette petite zone de friche accueille au moins un couple de Linotte mélodieuse, espèce patrimoniale,
- EPE158 : ce secteur en contexte prairial et de reliquat bocager est propice à la présence d'un cortège avifaunistique diversifié (13 espèces), le bosquet qui y est présent, permet la nidification du Verdier d'Europe, espèce patrimoniale,
- 11 (commune d'Epehy) : malgré une majeure partie constituée d'un champ agricole, la haie bordant celui-ci permet la nidification d'espèces patrimoniales (Linotte mélodieuse et Bruant jaune) et la friche arbustive possède une potentialité intéressante pour les passereaux en période de nidification,
- MAU10 : ce secteur composé de friche, haie, arbustes, arbres et bois mort, possède une diversité et une potentialité intéressantes pour les passereaux, notamment pour leur alimentation (9 espèces), et le Verdier d'Europe, espèce patrimoniale, y niche également probablement,
- PER116 : ce secteur en contexte forestier et arbustif est favorable à une grande diversité d'oiseaux dont de nombreuses espèces (16 espèces) qui viennent s'y alimenter. Les arbustes accueillent la Linotte mélodieuse et diverses autres espèces de passereaux non patrimoniaux mais néanmoins protégés,

- 1 (commune de Péronne) : la diversité d'habitats de ce secteur (parcelle agricole, haie, forêt et friche) est très favorable à l'accueil et à l'alimentation d'une grande diversité d'oiseaux (17 espèces). La Linotte mélodieuse et la Fauvette des jardins, espèces patrimoniales, y nichent probablement, ainsi que de nombreuses autres espèces d'oiseaux protégées,
- 4 (commune de Péronne) : malgré un contexte urbain très marqué avec des constructions déjà présentes, les linéaires de haies arbustives permettent la nidification de passereaux notamment patrimoniaux (Linotte mélodieuse et Verdier d'Europe), et l'association de cette végétation avec les bras d'eau accolés à ce secteur, permet également la nidification de la Foulque macroule (espèce également patrimoniale) à proximité immédiate,
- 16 (commune de Ronssoy) : malgré la majeure partie du secteur constituée d'un champ agricole, le boisement le longeant est propice à la nidification des passereaux et notamment celle du Verdier d'Europe, espèce patrimoniale,
- SAI08 : ce secteur en contexte prairial et de reliquat bocager, possède une végétation ligneuse à potentialité intéressante pour l'alimentation et la nidification des passereaux (12 espèces),
- SAI21 : malgré la présence majoritaire d'un champ agricole, le linéaire arbustif permet l'accueil pour la nidification de la Linotte mélodieuse et du Verdier d'Europe, espèces patrimoniales.

Synthèse des enjeux avifaunistiques

Au vu des résultats des inventaires et des habitats en place sur les secteurs étudiés, les enjeux avifaunistiques sont qualifiés de :

- Modérés à forts pour les éléments de végétation ligneuse des secteurs : 13, 14, 15 et 18 (commune de Cléry-sur-Somme), 9 et 10 (commune de Combles), DOI03, 5 et 6 (commune de Doingt), EPE158, 11 (commune d'Epehy), MAU10, PER116, 1 et 4 (commune de Péronne), 16 (commune de Ronssoy), SAI08, SAI21.
- Faibles voire très faibles pour les autres secteurs.

2.4 Espèces et habitats d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation

2.4.1 Règlement graphique et réseau Natura 2000

2.4.1.1 Localisation de la zone urbaine U et de la zone à urbaniser AU par rapport au réseau Natura 2000

Aucun des 48 secteurs étudiés ne se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000. Néanmoins, plusieurs secteurs classés en partie ou en totalité en zone U ou AU se trouvent à moins de 3 km :

Tableau 17. Synthèse des secteurs en zone U et AU situés à moins de 3 km d'un site Natura 2000

Secteur	Classement au PLUi	Distance (en m)	Intitulé de la zone
3	A – 1AUh	155	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
4	NI - Up	1590	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
5	A - Ua	445	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
6	1AUh	395	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
14	Ur – N	5	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
		5	ZSC FR2200357 Moyenne vallée de la Somme
18	A – 2AUh	380	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
		380	ZSC FR2200357 Moyenne vallée de la Somme
27	Ui – 1AUzp – 2AUi	335	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
28	1AUm - A	1635	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
		2665	ZSC FR2200357 Moyenne vallée de la Somme
CLE51	Ur	130	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
		130	ZSC FR2200357 Moyenne vallée de la Somme
DOI09	Ub	1555	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
HEM11	Ur	85	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
		85	ZSC FR2200357 Moyenne vallée de la Somme
PER106	Um	1975	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
PER116	Up	2465	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
VIC16	Ur	1640	ZPS FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme

Carte 3 - Secteurs étudiés et réseau Natura 2000 – p.67

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Réseau Natura 2000

Secteur d'étude

CC de la Haute-Somme

Site d'étude

Aire d'étude de 20 km

Limites administratives

--- Limite départementale

— Limite communale

Zones Spéciales de Conservation

Landes de Versigny

Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie

Moyenne vallée de la Somme

Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny

Tourbières et marais de l'Avre

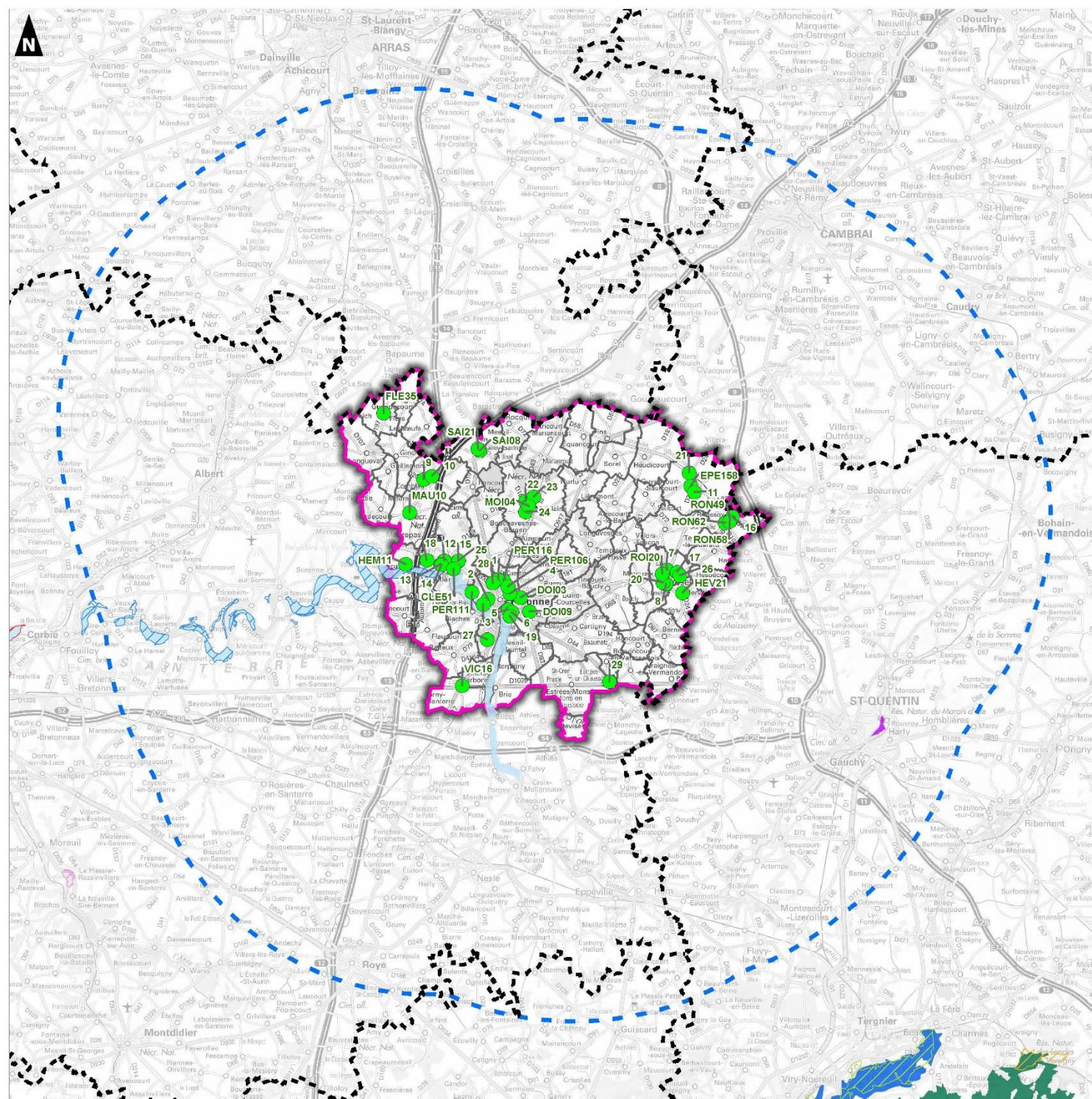
Zones de Protection Spéciale

Forêts picardes : massif de Saint-Gobain

Marais d'Isle

Moyenne vallée de l'Oise

Étangs et marais du bassin de la Somme



2.4.1.2 Localisation de la zone agricole A par rapport au réseau Natura 2000

Les sites Natura 2000 du territoire du PLUi ne sont pas concernés par la zone agricole A.

2.4.1.3 Localisation de la zone naturelle N par rapport au réseau Natura 2000

La très grande majorité des sites Natura 2000 du territoire du PLUi est incluse dans la zone N. non indicée.

Une petite partie des 2 sites Natura 2000 est concernée par **un secteur NI** (secteur naturel de loisirs / hébergements touristiques de plein air) sur la commune de Hem-Monacu, mais il s'agit d'un camping existant, dont l'intérêt écologique est limité, notamment par son entretien intensif et les caractéristiques liées à son usage.

Les 3 parcelles de Cléry-sur-Somme concernées par le classement **en secteur No** (secteur naturel au sein duquel la réalisation d'observatoires pour l'avifaune est autorisée) sont également incluses dans la ZPS. De par leur vocation, ces parcelles sont localisées en bordure de la Somme, dans un contexte écologique sensible.

Le **secteur Ncsne** (secteur naturel affecté au Canal Seine-Nord Europe ainsi qu'aux constructions, installations et aménagements qui y sont liés) traverse également la ZPS au niveau de Cléry-sur-Somme. *Toutefois, les incidences de ce classement sont directement projet de Canal Seine-Nord Europe qui a fait l'objet d'études spécifiques. Elles ne sont donc pas traitées dans le présent document.*

2.4.2 Habitats et espèces d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation

Sont considérés comme « à retenir dans l'évaluation » les habitats et les espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être concernés directement ou indirectement par le projet de PLUi, du fait de leur écologie, de leur domaine vital, de leurs sensibilités.

2.4.2.1 Habitats d'intérêt communautaire

Plusieurs secteurs de la zone U ou de la zone AU sont localisés à moins de 3 km des limites des sites Natura 2000 FR2212007 (ZPS) ou FR2200357 (ZSC). **Les habitats constituant ces secteurs ne sont toutefois pas d'intérêt communautaire, et ces secteurs sont, pour une grande partie, localisés, à distance du réseau hydrographique, dans la continuité des zones urbaines existantes. Ils ne sont donc pas en relation hydraulique avec les sites Natura 2000.**

Néanmoins, le secteur 14 (commune de Cléry-sur-Somme), est situé en limite de la ZSC FR2200357. D'après le DOCOB (Syndicat de la Vallée des Anguillères - 2005), un seul habitat d'intérêt communautaire est présent à hauteur de ce secteur : 91E0 « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) ». Cet habitat est directement lié à la ressource en eau, il est donc retenu

Comme présenté ci-dessus, les 2 sites Natura 2000 du territoire de la Communauté de Communes sont quasi-exclusivement concernées par le zonage N.

Dans cette zone N sont uniquement autorisés :

- Les aménagements, installations et constructions nécessaires à la réalisation des projets inscrits dans des emplacements réservés,
- Les constructions et installations nécessaires aux activités aquacoles et piscicoles,
- Les installations et aménagements nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des cimetières civils et militaires (stationnement par exemple),
- Les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière, et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages,
- La reconstruction à l'identique après sinistre des bâtiments existants, dans un délai de 10 ans,
- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,
- Les travaux visant à améliorer le confort ou la solidité des bâtiments à vocation d'habitation existants,
- Les extensions dans une limite de 50m² supplémentaires d'emprise au sol pour les constructions à usage d'habitation existantes à la date d'approbation du PLUi,

- Les annexes d'habitation, à condition que leur surface représente moins de 50 m² d'emprise au sol et d'être réalisées à moins de 30 mètres de la construction principale sur l'unité foncière qui accueille le bâtiment à usage d'habitation. Cette annexe ne doit pas remettre en cause le caractère naturel de la zone,
- Le changement de destination des bâtiments répertoriés sur le règlement graphique.

Dans la zone N est également autorisée l'extension d'une exploitation agricole existante (mais pas l'implantation d'une nouvelle exploitation).

La grande majorité des parcelles concernées par la zone N dans le périmètre des sites Natura 2000 du territoire du PLUi ne comporte aucun bâtiment à usage d'habitation. Les extensions ou constructions d'annexes resteront donc exceptionnelles.

Compte-tenu des caractéristiques du règlement de la zone N, énoncées ci-dessus, les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200357 ne sont pas susceptibles d'être directement concernés par des projets d'aménagement sur une très grande partie du périmètre de celle-ci.

Les 3 secteurs No de la commune de Cléry-sur-Somme, autorisant l'aménagement d'observatoires ornithologiques, sont localisés dans le périmètre de la ZPS mais pas dans celui de la ZSC, et sont à l'aval de celle-ci. Ils ne concernent donc aucun habitat d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation de la ZSC.

2.4.2.2 Espèces d'intérêt communautaire

Pour déterminer les espèces à retenir dans l'évaluation, les « aires d'évaluation spécifiques » définies dans les guides mis à disposition par l'ex-DREAL Picardie, ont été utilisées (Fiche EI2 « *Méthodes et techniques des inventaires et de caractérisation des éléments nécessaires à l'évaluation d'incidences Natura 2000 sur les espèces animales et leurs habitats* », Fiche EI5 « *Aires d'évaluation spécifiques des espèces floristiques inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats et présents en Picardie* »).

Sont pris en compte dans l'analyse ci-dessous, pour l'évaluation des distances et des potentialités, les secteurs appartenant aux zonages U et AU ayant fait l'objet d'investigations de terrain, et les secteurs No de la commune de Cléry-sur-Somme, de par leur localisation dans la ZPS FR2212007.

Tableau 18. Détermination des espèces d'intérêt communautaire à retenir dans l'évaluation

Nom	Site(s) Natura 2000 concerné(s)	Distance minimale entre la zone du site Natura 2000 comportant l'espèce et les secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches (en m)	Aire d'évaluation spécifique	Observation et/ou présence d'habitats favorables sur les secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches ou à proximité	Retenu dans l'évaluation
Cordulie à corps fin - <i>Oxygastra curtisii</i>	FR2200357	20 000 en aval (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Écaille chinée - <i>Euplagia quadripunctaria</i>	FR2200357	Pas d'évaluation particulière. Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodes est menacée en Europe			
Vertigo étroit - <i>Vertigo angustior</i>	FR2200357	Pas d'informations sur la localisation de l'espèce dans le site Natura 2000	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Vertigo de Des Moulins - <i>Vertigo moulinsiana</i>	FR2200357	Pas d'informations sur la localisation de l'espèce dans le site Natura 2000	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Bouvière - <i>Rhodeus amarus</i>	FR2200357	3 100 en aval (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Triton crêté - <i>Triturus cristatus</i>	FR2200357	22 500 en aval (donnée DOCOB)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Aigrette garzette - <i>Egretta garzetta</i>	FR2212007	560 (donnée DOCOB) – secteur HEM11	5 km autour des sites de reproduction	Non	NON
Avocette élégante - <i>Recurvirostra avosetta</i>	FR2212026	15 000	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Balbuzard pêcheur - <i>Pandion haliaetus</i>	FR2212026	15 000	Non spécifiée	Non	NON
Bihoreau gris - <i>Nycticorax nycticorax</i>	FR2212007	215 (donnée DOCOB) – secteur 3 (Péronne)	5 km autour des sites de reproduction	Non	NON
Blongios nain - <i>Ixobrychus minutus</i>	FR2212007 / FR2212026	180 (donnée DOCOB) – secteur 14 (Cléry-sur-Somme)	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non mais habitats favorables à proximité immédiate du secteur 14	OUI
Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i>	FR2212007 / FR2212026	210 (donnée DOCOB) – secteur 14 (Cléry-sur-Somme)	3,5 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non mais habitats favorables à proximité immédiate du secteur 14	NON
Busard des roseaux - <i>Circus aeruginosus</i>	FR2212007 / FR2212026	560 (donnée DOCOB) – secteur HEM11	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non mais habitats favorables à proximité immédiate du secteur HEM11	NON
Busard Saint-Martin - <i>Circus cyaneus</i>	FR2212007 / FR2212026	950 (donnée DOCOB) – secteur HEM11	5 km autour des sites de reproduction	Non mais habitats favorables à proximité immédiate du secteur HEM11	NON
Butor étoilé - <i>Botaurus stellaris</i>	FR2212026	15 000	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Combattant varié - <i>Philomachus pugnax</i>	FR2212026	15 000	Non spécifiée	Non	NON

Nom	Site(s) Natura 2000 concerné(s)	Distance minimale entre la zone du site Natura 2000 comportant l'espèce et les secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches (en m)	Aire d'évaluation spécifique	Observation et/ou présence d'habitats favorables sur les secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches ou à proximité	Retenu dans l'évaluation
Cygne de Bewick - <i>Cygnus columbianus bewickii</i>	FR2212026	15 000	Non spécifiée	Non	NON
Faucon émerillon - <i>Falco columbarius</i>	FR2212026	15 000	Non spécifiée	Non	NON
Gorgebleue à miroir - <i>Luscinia svecica</i>	FR2212007 / FR2212026	100 (donnée DOCOB) – secteurs No (Cléry-sur-Somme)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Oui	OUI
Grue cendrée - <i>Grus grus</i>	FR2212026	15 000	Non spécifiée	Non	NON
Guifette noire - <i>Chlidonias niger</i>	FR2212026	15 000	Non spécifiée	Non	NON
Héron pourpré - <i>Ardea purpurea</i>	FR2212026	15 000	Non spécifiée	Non	NON
Hibou des marais - <i>Asio flammeus</i>	FR2212026	15 000	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Marouette ponctuée - <i>Porzana porzana</i>	FR2212007	47 000	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Martin-pêcheur d'Europe - <i>Alcedo atthis</i>	FR2212007 / FR2212026	0 (donnée DOCOB) – secteurs No (Cléry-sur-Somme)	Bassin versant. 1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Oui	OUI
Milan noir - <i>Milvus migrans</i>	FR2212026	15 000	10 km autour des sites de reproduction	Non	NON
Milan royal - <i>Milvus milvus</i>	FR2212026	15 000	10 km autour des sites de reproduction	Non	NON
Plongeon catmarin - <i>Gavia stellata</i>	FR2212026	15 000	Non spécifiée	Non	NON
Pluvier doré - <i>Pluvialis apricaria</i>	FR2212026	15 000	Non spécifiée	Non	NON
Pluvier guignard - <i>Charadrius morinellus</i>	FR2212026	15 000	Non spécifiée	Non	NON
Spatule blanche - <i>Platalea leucorodia</i>	FR2212026	15 000	5 km autour des sites de reproduction	Non	NON
Sterne pierregarin - <i>Sterna hirundo</i>	FR2212007 / FR2212026	0 (donnée DOCOB) – secteurs No (Cléry-sur-Somme)	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Oui	OUI

D'après cette analyse, **aucune espèce d'intérêt communautaire (espèces de l'annexe II de la Directive Habitats)** parmi celles ayant justifié la désignation de la ZSC prise en compte dans l'évaluation **n'est à retenir dans l'évaluation.**

En effet, les localisations de la Cordulie à corps fin, de la Bouvière et du Triton crêté, mentionnées dans les données disponibles (DOCOB en particulier), sont à des distances excédant leurs aires d'évaluation spécifiques par rapport aux secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches des limites de la ZSC. *Ces espèces ne sont donc pas retenues.*

Il en est de même pour le Vertigo de Des Moulins et le Vertigo étroit : aucun habitat favorable à ces espèces n'est représenté sur les secteurs ayant fait l'objet d'investigations de terrain, et aucune donnée de localisation précise de ces espèces au sein de la ZSC n'est disponible.

D'autre part, 4 espèces aviaires d'intérêt communautaire parmi celles ayant justifié la désignation de la ZPS FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme » (espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) sont à retenir dans l'évaluation : le Blongios nain, le Martin-pêcheur d'Europe, la Gorgebleue à miroir et la Sterne pierregarin.

L'analyse montre en effet que les secteurs les plus proches de la ZPS (en particulier les secteurs HEM11, 14 de Cléry-sur-Somme et No de Cléry-sur-Somme) sont tous localisés hors des aires d'évaluation spécifiques de l'Aigrette garzette (données de présence à moins de 5 km, mais d'individus non nicheurs), de l'Avocette élégante, du Bihoreau gris (données de présence à moins de 5 km, mais d'individus non nicheurs), du Butor étoilé, du Hibou des marais, de la Marouette ponctuée, du Milan noir, du Milan royal et de la Spatule blanche. Ces espèces n'ont pas été observées sur les secteurs étudiés et leurs habitats préférentiels n'y sont pas représentés. *Elles ne sont donc pas retenues dans l'évaluation.*

Les aires d'évaluation spécifiques du Balbuzard pêcheur, du Combattant varié, du Cygne de Bewick, du Faucon émerillon, de la Grue cendrée, de la Guifette noire, du Héron pourpré, du Plongeon catmarin, du Pluvier doré et du Pluvier guignard ne sont pas précisées dans les documents de l'ex-DREAL Picardie, néanmoins ces espèces ne sont pas nicheuses dans la ZPS (hivernantes ou migratrices uniquement) et leurs habitats ne sont pas représentés sur les secteurs étudiés. *Elles ne sont donc pas non plus retenues dans l'évaluation.*

Plusieurs secteurs sont localisés à l'intérieur des aires d'évaluation spécifique de la Bondrée apivore, du Busard des roseaux et du Busard Saint-Martin. Le Busard des roseaux niche dans les marais de la vallée de la Somme. Le secteur HEM11 de la commune de Hem-Monacu se situe à environ 560 m d'habitats favorables à cette espèce. Toutefois, cette distance est suffisante pour que l'espèce ne soit pas perturbée.

Cette espèce, ainsi que la Bondrée apivore, le Busard cendré et le Busard Saint-Martin (espèces non nicheuses dans la ZPS) peuvent s'alimenter dans des prairies et/ou des parcelles cultivées telles que celles présentes sur les secteurs AU les plus proches de la vallée de la Somme, mais les superficies concernées par ces secteurs sont très faibles au regard des autres habitats similaires ou plus favorables, qui sont présents dans les environs (vallée de la Somme dans son ensemble, parcelles cultivées des environs).

Par conséquent, la Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux ne sont pas non plus retenus dans l'évaluation.

Synthèse des habitats et des espèces retenus dans l'évaluation

L'analyse a mise en évidence le fait qu'un habitat d'intérêt communautaire est à retenir dans l'évaluation :

- 91E0* – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*.

De même, 4 espèces d'oiseaux ont été retenues :

- Le Blongios nain,
- La Gorgebleue à miroir,
- Le Martin-pêcheur d'Europe,
- La Sterne pierregarin.

CHAPITRE 3. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET DÉFINITION DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

3.1 Incidences et mesures relatives aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Les incidences prévisibles globales des différentes orientations du PADD (version de janvier 2020) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire retenues dans l'évaluation sont récapitulées dans le tableau en annexe 6.

Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Comme le montre ce tableau, les orientations du PADD n'ont que très peu d'incidences négatives potentielles notables sur le réseau Natura 2000.

En effet, l'ensemble des **orientations de l'axe 2** (« Une organisation territoriale au service de la qualité de vie des habitants), **de l'axe 3** (« Un dynamisme économique vecteur d'attractivité ») ainsi que les **orientations 1-C** (« Limiter l'exposition des populations aux risques, aux nuisances et pollutions »), **1-E** (« Encourager la transition énergétique »), **4-B** (« Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante pour le territoire »), **4-C** (« Promouvoir un développement résidentiel répondant aux besoins différenciés des populations ») et **4-D** (« Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logement ancien et mettre en œuvre un développement résidentiel de qualité ») **n'auront aucune incidence positive ou négative sur le patrimoine naturel.**

Par ailleurs, **plusieurs orientations ont une incidence positive et concourent à la préservation de la biodiversité du territoire, et par conséquent des espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.** Il s'agit en particulier de l'**orientation 1-B** (« Préserver et mettre en valeur les espaces naturels remarquables de la Haute Somme ») directement ciblée sur le patrimoine naturel, et de l'**orientation 1-D** (« Préserver la ressource en eau »), ciblée sur la ressource en eau.

C'est également le cas, dans une moindre mesure des **orientations 1-A** (« Renforcer l'identité locale du territoire par la préservation et la mise en valeur de ses richesses naturelles, patrimoniales et paysagères »), notamment par le maintien d'espaces d'aération dans les tissus bâtis et la mise en valeur des vues remarquables.

L'orientation pouvant avoir des impacts négatifs sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000, retenus dans l'évaluation, est celle qui implique des projets de constructions ou d'aménagements divers (logements, développement des activités économiques et commerciales, équipements publics, équipements et infrastructures touristiques, projets d'énergies renouvelables...), à savoir l'**orientation 4-A** (« Impulser une nouvelle dynamique d'attractivité résidentielle en s'inscrivant dans les perspectives fixées par le SCoT »), avec la création de nouveaux logements en particulier.

Ces impacts sont détaillés au paragraphe suivant, en particulier pour les secteurs ciblés pour le développement de l'habitat et/ou des activités économiques, dont l'évaluation des enjeux écologiques a été présenté au chapitre précédent.

3.2 Incidences et mesures relatives au zonage

3.2.1 Habitats d'intérêt communautaire

3.2.1.1 Incidences

L'analyse réalisée au chapitre précédent a montré qu'un habitat d'intérêt communautaire étaient à retenir dans l'évaluation :

- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Cet habitat est en effet localisé en aval et à proximité immédiate (moins de 100 m) du secteur 14 (Ur) de la commune de Cléry-sur-Somme.

Cet habitat n'est pas directement concerné, dans le périmètre de la ZSC, par les secteurs U ou AU, ou des secteurs autorisant des aménagements, mais est sensible du point de vue de la ressource en eau (qualitativement et quantitativement). La nature et l'origine de l'incidence est donc une dégradation / modification de son alimentation en eau du fait de l'aménagement ou du fonctionnement du secteur 14.

Tableau 19. Analyse des incidences sur les habitats d'intérêt communautaire

Habitat (* prioritaire)	Enjeu régional (ex-DREAL Picardie)	Sensibilité	Nature et origine de l'incidence
91E0* Forêts alluviales résiduelles (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Majeur	Modification de la ressource en eau (qualitative ou quantitative)	Dégradation / modification de l'alimentation en eau par l'aménagement ou le fonctionnement des secteurs Ne situés à l'amont hydraulique

3.2.1.2 Mesures

Afin d'éviter tout impact négatif indirect sur l'habitat 91E0*, localisé à moins de 100 m du secteur 14 (Cléry-sur-Somme), **une attention particulière devra être portée à la localisation, et aux modalités de réalisation et de fonctionnement des futurs aménagements.**

Ces modalités devront être définies lors des études préalables à ces aménagements, de manière à éviter tout risque de dégradation ou pollution de la ressource en eau, et plus particulièrement de Somme, qui s'écoule à proximité immédiate du secteur concerné.

3.2.2 Espèces d'intérêt communautaire

L'analyse réalisée au chapitre précédent a montré que 4 espèces aviaires d'intérêt communautaire étaient à retenir dans l'évaluation : le Blongios nain, le Martin-pêcheur d'Europe, la Gorgebleue à miroir et la Sterne pierregarin.

3.2.2.1 Blongios nain

■ Présentation

• Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Cette espèce est classée en annexe II des Conventions de Berne et de Bonn, et est strictement protégée sur l'ensemble du territoire national. Elle est également classée en Annexe I de la Directive Oiseaux.

• Écologie

Le Blongios nain est une espèce des zones humides, qui fréquente les roselières des plans d'eau (étangs, gravières), même de taille modeste, ainsi que les bords de fossés, les marais, les bordures de rivières... Il s'observe surtout dans les phragmitaies et les typhaies avec des saules en densité plus ou moins importante.

Il recherche la présence d'arbres et établi son nid dans une végétation très dense. La quiétude de l'endroit est un critère particulièrement recherché, de même que la présence d'eau à proximité immédiate.

• Distribution

La distribution du Blongios nain est très discontinue en Europe occidentale, plus particulièrement en France, en Italie et dans la péninsule Ibérique. Plus de 75% de l'effectif européen niche en Russie, Roumanie, Ukraine et Hongrie.

En France, l'essentiel de la distribution du Blongios nain se répartit actuellement du nord à l'est du pays, passant par la vallée du Rhône, rejoignant la côte méditerranéenne puis s'étendant à l'ouest jusqu'à la vallée de la Garonne. Régions où les effectifs nicheurs oscillent entre 10 et 30 couples selon les années : Corse, Franche-Comté, Île-de-France et Pays-de-la-Loire. Aucune nidification certaine en Haute et Basse Normandie, en Bretagne et dans le Massif Central.

• Effectif, dynamique et tendance

En France, la répartition régionale des nicheurs est la suivante : environ 150 couples en Provence-Alpes-Côte-D'azur, une centaine en Rhône-Alpes, comme en Picardie et dans le Languedoc-Roussillon, environ 80 en Midi-Pyrénées, entre 40 et 60 dans le Nord/Pas-de-Calais et en Bourgogne, environ 30 en Aquitaine, Champagne-Ardenne, Centre et Lorraine.

En Picardie, l'essentiel de la population concerne surtout les étangs et marais du bassin de la Somme (environ 80 couples pour ce seul département). Sur l'ensemble de la Picardie (100 couples au total), l'espèce est présente sur les sites suivants : Vallée de la Souche (4 couples en 2005), Vallée de l'Aisne (1 couple en 2005), Marais de Sacy (5 couples en 2005), Vallée de la Bresle (1 couple en 2005), Vallée de l'Avre (12 couples en 2005), Vallée de l'Ancre (1 couple en 2005), Vallée de la Selle (1 couple en 2005). Il s'agit de la 3^{ème} région française accueillant le plus grand nombre de couples pour l'espèce.

Le Blongios nain est considéré comme « en danger » en France. L'espèce a perdu près de 90% de ses effectifs entre la fin des années 60 et la fin des années 80. Cette diminution des effectifs est associée à une régression significative de son aire de répartition.

- **Menaces en France et en Europe**

La dégradation et la disparition des sites de reproduction en zones humides, par l'exploitation commerciale des roseaux, la suppression des phragmitaies, le drainage, la mise en culture des marais, font partie des principales menaces affectant l'espèce. Les aménagements touristiques (étangs de pêche de loisir par exemple), avec la création de sentiers et de pontons en bord d'étang, ainsi que la gestion intensive des végétations rivulaires, sont également des causes de disparition de sites de reproduction.

- **Impacts et mesures**

Les données du DOCOB de la ZPS mentionnent des habitats favorables au Blongios nain à environ 200 m du secteur 14 (Ur) de la commune de Cléry-sur-Somme. Des habitats favorables à cette espèce sont également cartographiés à proximité des secteurs No sur la même commune.

Un risque d'impact sur le Blongios nain par dérangement de la reproduction, est à considérer dans le cas où des travaux d'aménagement auraient lieu au niveau de ces secteurs en période de nidification.

Ces éventuels travaux devront donc débuter hors de la période de nidification, soit un démarrage entre fin août et fin février.

3.2.2.2 Martin-pêcheur d'Europe

- **Présentation**

- **Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale**

Cette espèce classée en annexe II des Conventions de Berne, est strictement protégée sur l'ensemble du territoire national. Elle est également classée en Annexe I de la Directive Oiseaux.

- **Écologie**

Le Martin-pêcheur est une espèce strictement inféodée à la présence de l'eau, stagnante ou courante. Les rives des cours d'eau, lacs, étangs et gravières, les marais et les canaux sont ses milieux de vie habituels. Son habitat optimal se situe dans les secteurs à divagation qui entretiennent des berges meubles érodées dans lesquelles il peut creuser son nid. Son régime alimentaire est essentiellement constitué de petits poissons, parfois de jeunes batraciens, lézards, insectes aquatiques, crevettes et écrevisses. Les couples se forment entre fin janvier et février, les partenaires restant fidèles entre eux chaque année. La dispersion des nicheurs a lieu fin juillet, début août.

- **Distribution**

Le Martin-pêcheur est une espèce à large distribution paléarctique, indo-malaise et australienne. La France la population est majoritairement sédentaire, mais accueille en hiver des oiseaux provenant d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas ou d'Europe centrale. L'espèce se reproduit sur l'ensemble du territoire français jusque 1500 m d'altitude.

Le Martin-pêcheur est également bien représenté sur l'ensemble des zones humides et du réseau hydrographique de Picardie.

- **Effectif, dynamique et tendance**

La population européenne présente un statut défavorable en raison d'une chute des effectifs au cours de la période 1970-1990. Les effectifs nicheurs semblent toutefois se maintenir depuis 1990. Les effectifs européens sont estimés entre 80 000 et 160 000 couples. En France, les estimations recensent 10 000 à 30 000 couples. Il s'agit de la plus grosse population européenne.

- **Menaces en France et en Europe**

Le Martin-pêcheur est exposé à des menaces variées dont les effets cumulés peuvent affecter l'espèce, bien que sa reproduction soit très dynamique : rectification des cours d'eau, eutrophisation des eaux douces, étiages estivaux accrus, déboisement des berges des rivières, aménagements de loisirs sur les berges et fréquentation des bords de rivière.

■ **Impacts et mesures**

Les données du DOCOB de la ZPS répertorient le Martin-pêcheur à hauteur des secteurs No situés sur la commune de Cléry-sur-Somme et à proximité (200 m) du secteur 14 (Ur) de cette même commune.

Un risque d'impact sur le Martin-pêcheur, par dérangement de la reproduction, est à considérer dans le cas où des travaux d'aménagement auraient lieu au niveau de ces secteurs en période de nidification.

Ces éventuels travaux devront donc débuter hors de la période de nidification, soit un démarrage entre fin août et fin février.

3.2.2.3 Gorgebleue à miroir

■ **Présentation**

- **Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale**

Cette espèce est à l'heure actuelle classée en annexe II des Conventions de Berne et de Bonn, et est strictement protégée sur l'ensemble du territoire national. Elle est également classée en Annexe I de la Directive Oiseaux.

- **Écologie**

La Gorgebleue à miroir est une espèce des zones humides, qui affectionne les marais littoraux et arrière-littoraux, les estuaires, les rives des cours d'eau, les marais intérieurs et les étangs riches en hélophytes et saules.

La forme *namnetum* du littoral atlantique utilise les marais salants abandonnés ainsi que les marais doux continentaux. L'espèce est également installée dans les habitats plus secs, avec l'occupation du milieu agricole, au moins localement. La sous-espèce *cyanecula*, présente dans le nord, en Alsace, en Rhône-Alpes et dans les vallées du Doubs et de la Saône, se cantonne aux phragmitaies et aux saulaies pionnières des rives des cours d'eau et des bras morts.

- **Distribution**

Deux sous-espèces nichent en France et présentent des distributions disjointes. La sous-espèce *namnetum* est endémique de la façade atlantique et se rencontre sur le littoral, du Morbihan au Bassin d'Arcachon, dans les baies d'Audierne et du Mont-Saint-Michel, ainsi que dans les plaines cultivées de l'ouest de la Vienne, du sud des Deux-Sèvres et de la Vendée, et dans le nord et l'est de la Charente-Maritime.

La sous-espèce *cyanecula* occupe la Normandie, la Picardie, le Nord Pas-de-Calais, l'Île-de-France, la Champagne-Ardenne, et plus localement la Lorraine, la région Rhône-Alpes et la Bresse.

- **Effectif, dynamique et tendance**

La population européenne de la Gorgebleue à miroir est globalement stable, mais avec des tendances variables en fonction des sous-espèces. La sous-espèce *cyanecula* est notamment en forte progression aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et dans le Nord de la France.

La population française nicheuse atteint 8 200 à 11 800 couples pour la sous-espèce *namnetum* (pour la période 2009-2013), et 2 000 à 4 000 couples pour la sous-espèce *cyanecula* (pour la période 2009-2012). L'augmentation de l'effectif nicheur est généralisée.

L'espèce est représentée sur l'ensemble des zones humides picardes (marais arrière-littoraux, Vallée de la Somme, Vallée de l'Oise, Vallée de l'Aisne, Marais de la Souche, Marais de Sacy-le-Grand...). Les premiers cas de reproduction ont été rapportés d'abord dans la Somme en 1986 (Fourcy & Robert in Sueur 1995), depuis l'espèce se reproduit dans l'ensemble des départements picards et connaît une augmentation de ses effectifs.

- **Menaces en France et en Europe**

La principale menace affectant la Gorgebleue concerne la régression constante ou la disparition des zones humides. Les drainages suivis de mises en culture, ainsi que les aménagements de tous types en zones humides, lui sont également défavorables.

3.2.2.4 Sterne pierregarin

■ **Présentation**

- **Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale**

Cette espèce est à l'heure actuelle classée en annexe II des Conventions de Berne et de Bonn, et est strictement protégée sur l'ensemble du territoire national. Elle est également classée en Annexe I de la Directive Oiseaux.

- **Écologie**

La Sterne pierregarin niche dans une grande variété de milieux, depuis les terrains nus jusqu'à certains habitats forestiers. Elle affectionne les côtes et les îles, notamment les sites avec du sable, des graviers, de la vase... et de la végétation où les poussins peuvent s'abriter.

L'espèce se nourrit de poissons, mais également de crustacés et d'insectes. Si les circonstances évoluent, son opportunisme lui permet de changer rapidement de site d'alimentation, de type de proie et de méthode de capture.

La Sterne pierregarin est grégaire et niche en colonies, mais pêche souvent en solitaire. En période internuptiale, des regroupements de plus de 1000 individus peuvent être observés. Le nid est une dépression creusée dans le substrat, nu ou tapissé de débris végétaux. La ponte débute mi-mai, l'incubation dure 3 semaines et les jeunes s'envolent à l'âge de 3 ou 4 semaines.

- **Distribution**

La sous-espèce hirundo niche en Amérique du Nord, dans le Nord de l'Amérique du Sud, les îles de l'Atlantique, l'Europe, le Nord et l'Ouest de l'Afrique, le Moyen-Orient. D'autres sous-espèces nichent en Sibérie et dans les montagnes et plateaux d'Asie centrale. En hiver, la majorité des oiseaux se regroupent sur les côtes africaines, notamment le golfe de Guinée et le Ghana pour les oiseaux de l'Ouest de l'Europe.

En France, la répartition de l'espèce en période de nidification est côtière et fluviale, avec des colonies présentes sur les côtes de la Manche, de la façade atlantique et de la Méditerranée.

- **Effectif, dynamique et tendance**

La population européenne de la Sterne pierregarin est globalement stable depuis 1990. En France, elle est estimée à 5500 à 6000 couples (évaluation 2013), avec une tendance à l'amélioration, tant à court terme qu'à long terme.

- **Menaces en France et en Europe**

Les menaces principales qui pèsent sur l'espèce concernent essentiellement le dérangement (accostages, pêche, moto, promenade dès qu'un niveau d'eau trop bas assure l'accès aux îlots de nidification), les aménagements et la disparition des sites de nidification.

■ **Impacts et mesures**

Les données du DOCOB de la ZPS répertorient des habitats favorables à la Sterne pierregarin sont présents à proximité immédiate des secteurs No de la commune de Cléry-sur-Somme. Il n'est pas précisé dans le DOCOB s'il s'agit d'habitats de nidification.

Si tel était le cas, un risque d'impact sur la Sterne pierregarin, par dérangement de la reproduction, est à considérer dans le cas où des travaux d'aménagement auraient lieu au niveau de ces secteurs en période de nidification.

Ces éventuels travaux devront donc débuter hors de la période de nidification, soit un démarrage entre fin août et fin février.

3.3 Conclusion

3.3.1 Incidences sur la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2200357

Un habitat d'intérêt communautaire a été retenu dans l'évaluation :

- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Quatre espèces animales d'intérêt communautaire ont également été retenues :

- Le Blongios nain,
- Le Martin-pêcheur d'Europe,
- La Gorgebleue à miroir,
- La Sterne pierregarin.

Pour cet habitat d'intérêt communautaire, humide, situé en aval et à proximité immédiate (moins de 100 m) du secteur 14 (Ur) de la commune de Cléry-sur-Somme, le risque d'impact est une atteinte à ressource en eau (qualitativement ou quantitativement) du fait de l'aménagement ou du fonctionnement de ce secteur.

De ce fait, les modalités de réalisation et de fonctionnement des futurs aménagements devront être définies de manière à éviter tout risque de dégradation ou pollution de la ressource en eau (pollution accidentelle, apport de matières en suspension, rejets...). Ces modalités seront à définir dans les études préalables dont ces aménagements feront l'objet.

3.3.2 Incidences sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2212007

Quatre espèces aviaires d'intérêt communautaire ont été retenues dans l'évaluation : le Blongios nain, le Martin-pêcheur d'Europe, la Gorgebleue à miroir et la Sterne pierregarin.

Ces 4 espèces et/ou leurs habitats sont en effet présents à proximité immédiate du secteur 14 de Cléry-sur-Somme et des secteurs No de cette même commune, où est autorisée la réalisation d'observatoire ornithologiques. Un risque d'impact par dérangement de la reproduction, est à considérer dans le cas où des travaux d'aménagement auraient lieu au niveau de ces secteurs en période de nidification.

Ces éventuels travaux devront donc débuter hors de la la période de nidification, soit un démarrage entre fin août et fin février.

Sur la base de ces éléments, on peut conclure que l'incidence du PLUi de la Communauté de Communes de la Haute Somme, sur le réseau Natura 2000, sera très faible et non significative au regard de la conservation des espèces et des habitats ayant justifié la désignation des sites FR2200357 et FR2212007.

ANNEXES

Annexe 1 – Synthèse des habitats identifiés par secteur étudié

Tableau 20. Synthèse des habitats identifiés sur les secteurs étudiés

Habitat	Code EUNIS	Fiers	Comblès		Maurepas	Sailly-Saillisel		Moislains				Hem-Monacu	Cléry-sur-somme						Péronne						Flamicourt			Doingt		Villers-Carbonnel	Estrées-Mons	Hervilly	Roisel						Ronssoy				Epehy						
		FLE35	9	10	MAU 10	SAI 08	SAI 21	22	23	24	MOI 04	HEM 11	CLÉ 1	12	13	14	15	18	25	PER 111	PER 106	PER 116	1	2	3	4	27	28	5	6	19	DOI 08	DOI 09	VIC 16	29	HEV 21	ROI 20	7	8	17	20	26	16	RON 49	RON 58	RON 62	11	21	EPE 158
Alignement d'arbres	G5.1					X	X											X							X										X				X										
Bande arborée	F3.11xG5.2			X		X																		X													X												
Bande enherbée	E2.2xE2.6			X														X										X																					
Chemin	J4.6																X	X										X																					
Culture	I1.1			X				X	X	X				X			X	X	X				X	X		X	X	X	X	X	X			X	X			X		X	X			X					
Fossé saisonnier sans ripisylve	C2.5																								X																								
Fourré arbustif	F3.11														X										X						X	X													X			X	
Friche arbustive	F3.11		X																	X	X							X	X										X										
Friche herbacée	I1.53			X	X																							X	X																				
Friche herbacée méso-xérophile	E1.26xI1.53																		X								X																						
Friche prairiale	I1.53xE2.2		X	X						X					X													X							X														
Friche prairiale mésophile	I1.53xE2.2																						X	X					X									X											
Friche rudérale	E5.1					X				X				X				X						X	X			X						X					X										
Habitations, bâtiments agricoles, etc.	J2										X	X								X				X										X					X										
Haie d'espèces indigènes	FA2				X												X							X													X			X			X						
Haie ornementale	FA1												X									X	X						X								X	X											
Jardin boisé	I2.23										X	X								X														X				X	X			X							
Jardin privé	I2.2		X				X					X	X									X																	X	X									
Pelouse des parcs et terrains de sport	E2.6										X												X		X			X				X								X									
Petit bois anthropique	G5.2		X		X								X	X	X	X	X					X					X			X									X										
Prairie à fourrage	E2.2xE2.6						X																									X												X	X				
Prairie de post-pâturage	E2.13																																	X											X		X		
Prairie pâturée eutrophile	E2.11	X	X		X												X														X			X			X	X		X		X							
Prairie pâturée mésophile	E2.11																																								X								
Roncier	F3.131					X																																											
Surfaces imperméabilisées (voirie, parking, etc.)	J4									X											X		X		X																								
Zone terrassée	J6																																																

Annexe 2 – Cartographies des habitats et de la flore patrimoniale des secteurs étudiés

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 1 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Haie ornementale (FA.1)
-  Culture (I1.1)
-  Friche arbustive (F3.11)
-  Friche herbacée méso-xérophile (E1.26 x I1.53)
-  Jardin privé (I2.2)
-  Petit bois anthropique (G5.2)

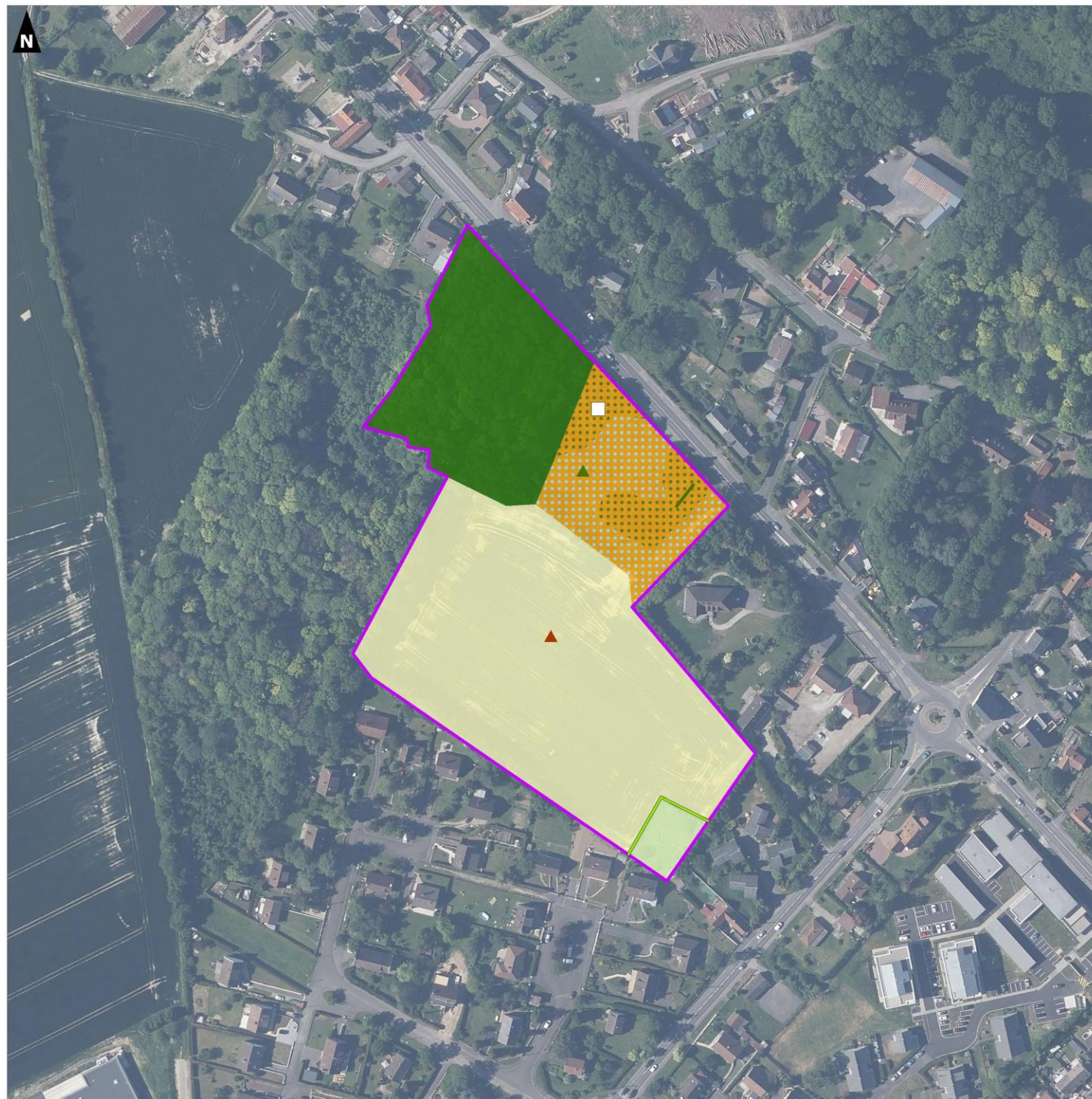
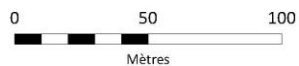
Espèces exotiques envahissantes

Avérées

-  Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
-  Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
-  Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Potentielles

-  Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 2 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Haie ornementale (FA.1)
-  Pelouse des parcs et terrains de sport (E2.6)
-  Culture (I1.1)
-  Friche prairiale mésophile (I1.53 x E2.2)
-  Pelouse des parcs et terrains de sport (E2.6)
-  Surfaces imperméabilisées (voirie, parking, etc.) (J4)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 3 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Bande arborée (F3.11 x G5.2)
-  Haie d'espèces indigènes (FA.2)
-  Friche prairiale mésophile (I1.53 x E2.2)
-  Habitations, bâtiments agricoles, etc. (J2)

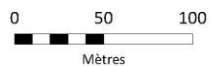
Flore patrimoniale

-  Chicorée sauvage (*Cichorium intybus*, AC, LC)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

-  Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)
-  Solidage géant (*Solidago gigantea*)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

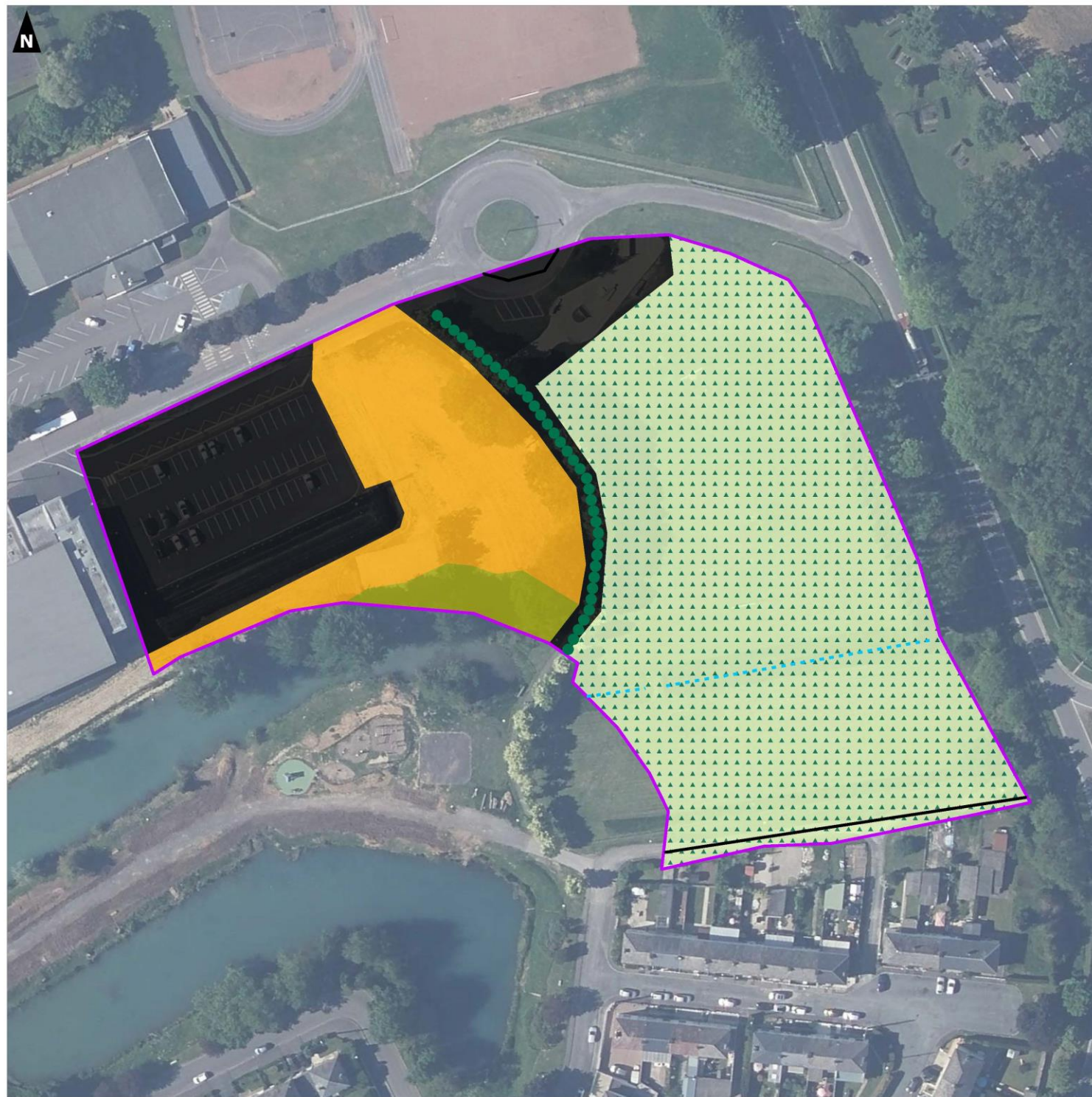
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 4 -**

Secteur d'étude

- CC de la Haute-Somme
- Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

- Alignement d'arbres (G5.1)
- - - Fossé saisonnier sans ripisylve (C2.5)
- Surfaces imperméabilisées (voierie, parking, etc.) (J4.2)
- Fourré arbustif (F3.11)
- Friche rudérale (E5.1)
- ▲▲ Pelouse des parcs et terrains de sport (E2.6)
- Surfaces imperméabilisées (voierie, parking, etc.) (J4)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 5 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Bande enherbée (E2.2 x E2.6)
-  Culture (I1.1)
-  Friche arbustive (F3.11)
-  Friche herbacée méso-xérophile (E1.26 x I1.53)
-  Pelouse des parcs et terrains de sport (E2.6)
-  Petit bois anthropique (G5.2)

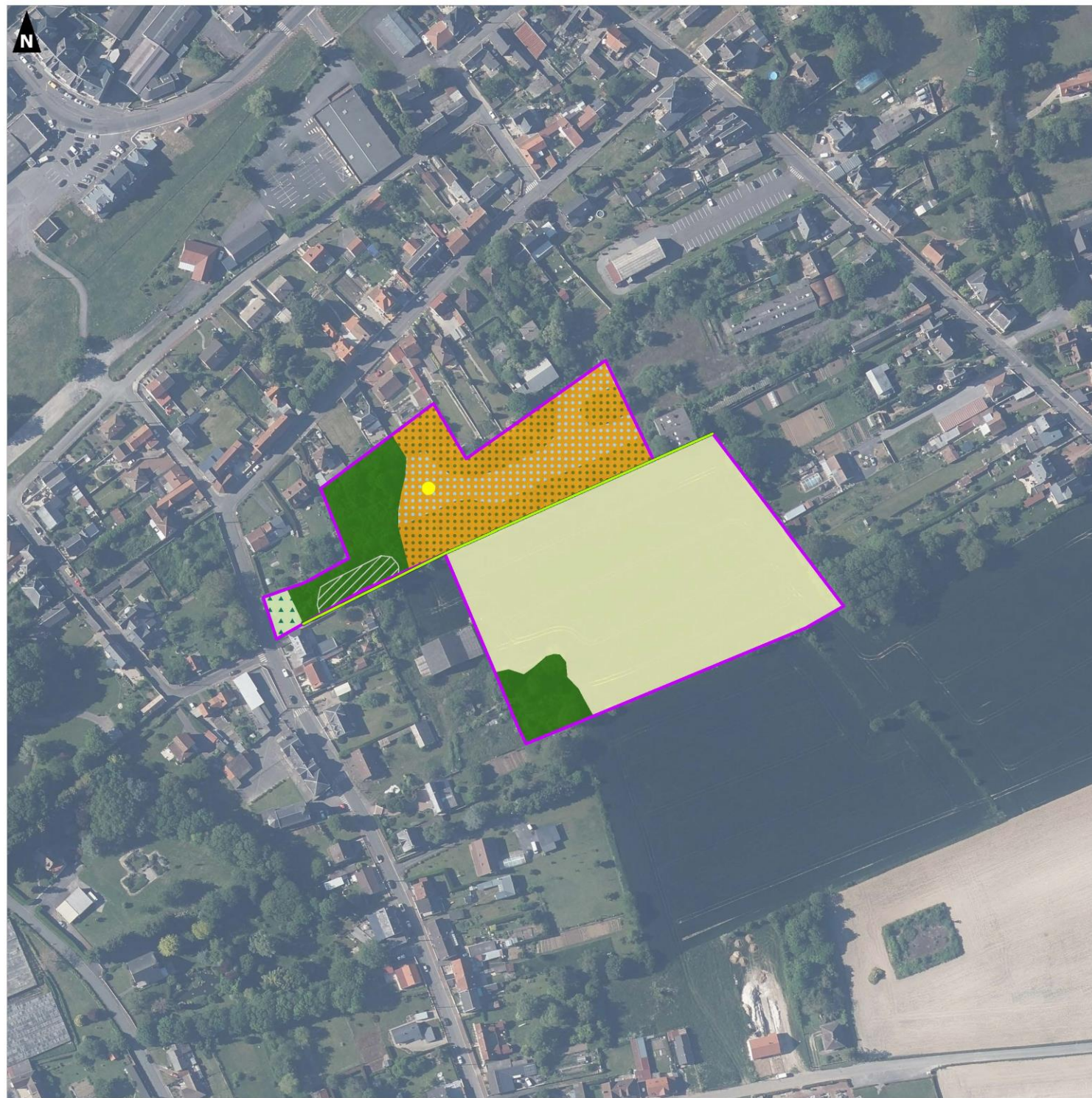
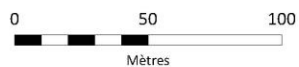
Espèces patrimoniales (rareté)

-  Solidage (*Solidago* spp., P)

Espèces exotiques envahissantes

Potentielles

-  Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

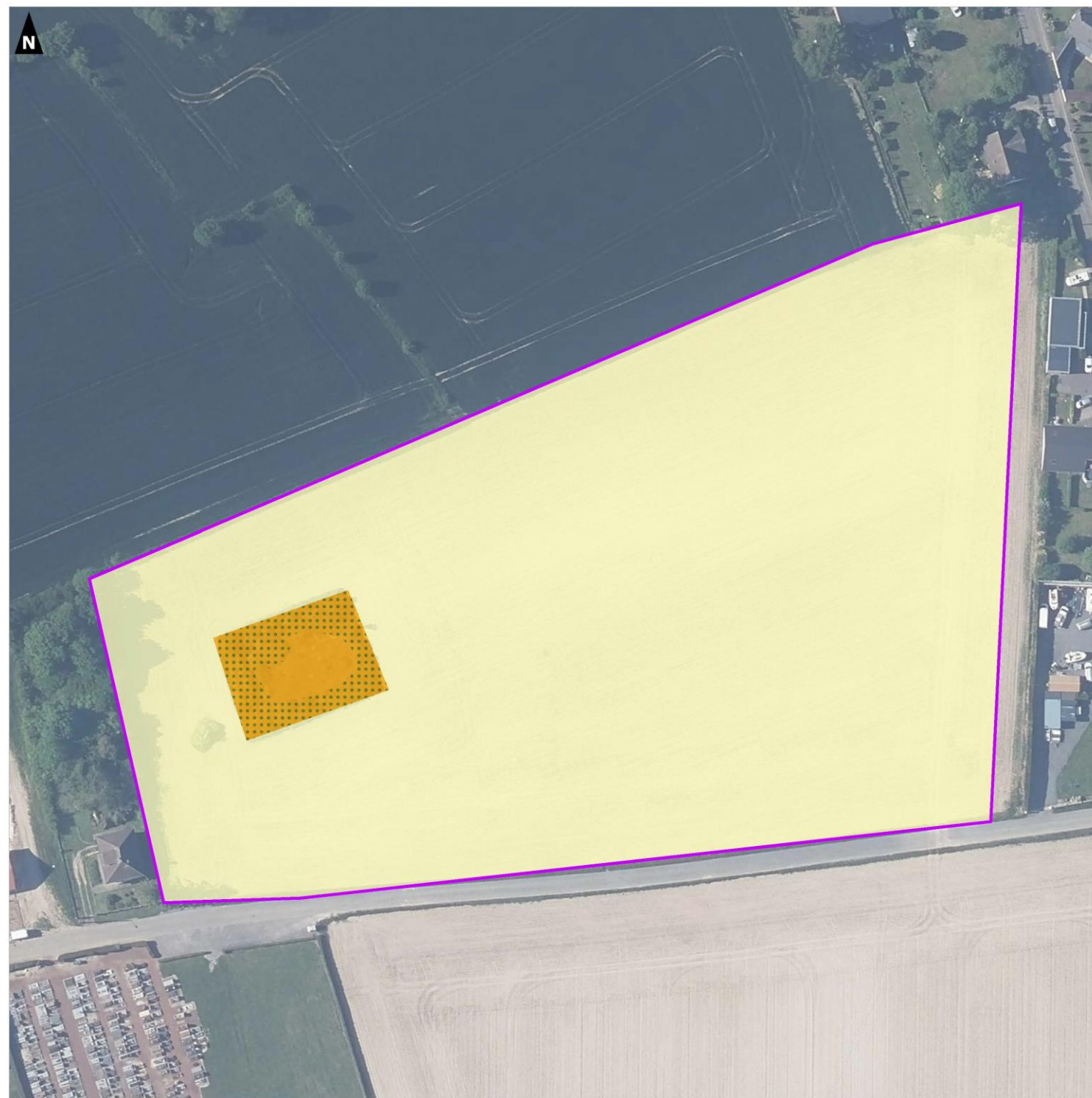
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 6 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Culture (I1.1)
-  Friche arbustive (F3.11)
-  Friche rudérale (E5.1)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

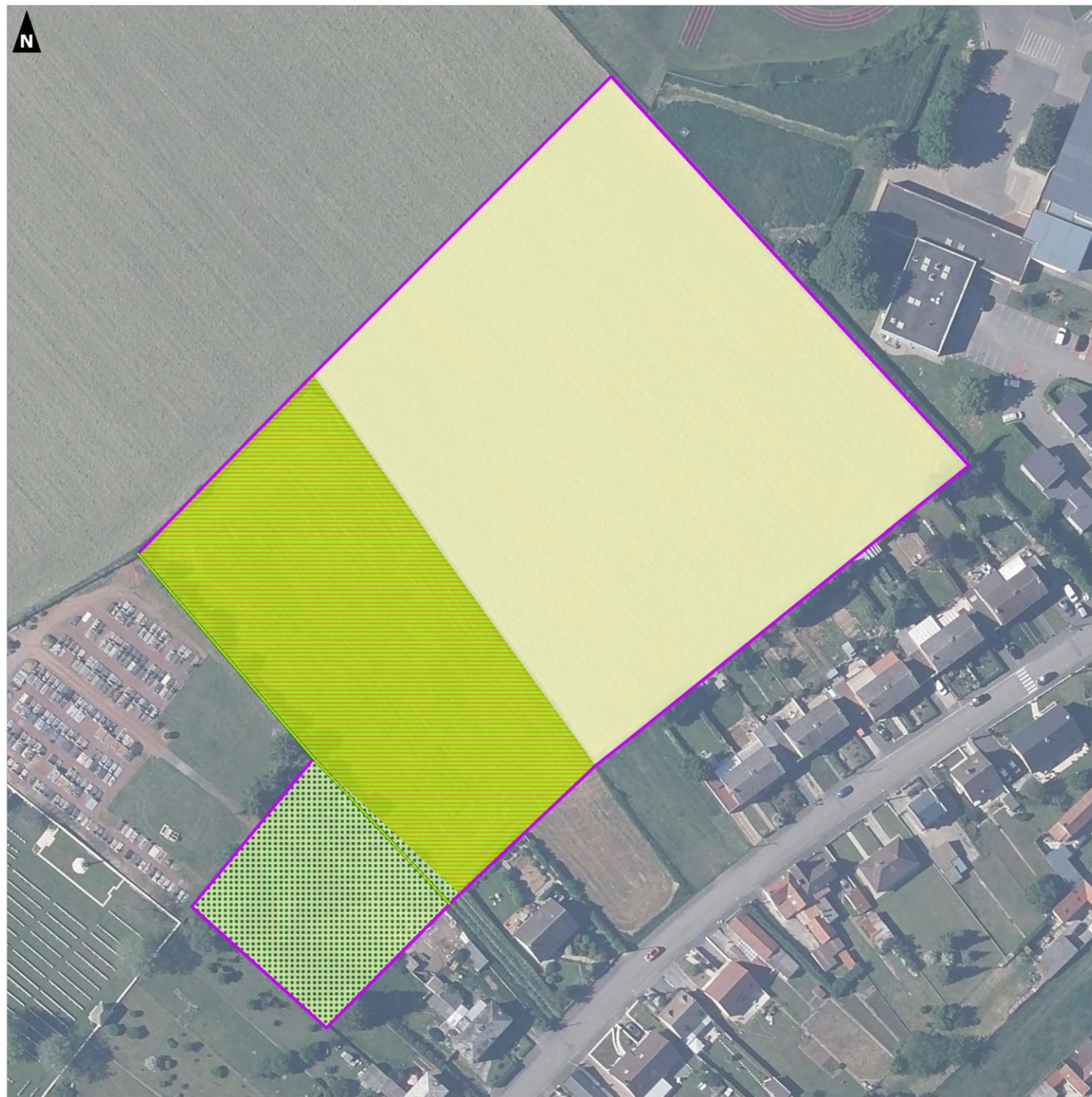
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 7 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Haie ornementale (FA.1)
-  Culture (I1.1)
-  Jardin boisé (I2.23)
-  Prairie pâturée eutrophile (E2.11)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 8 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

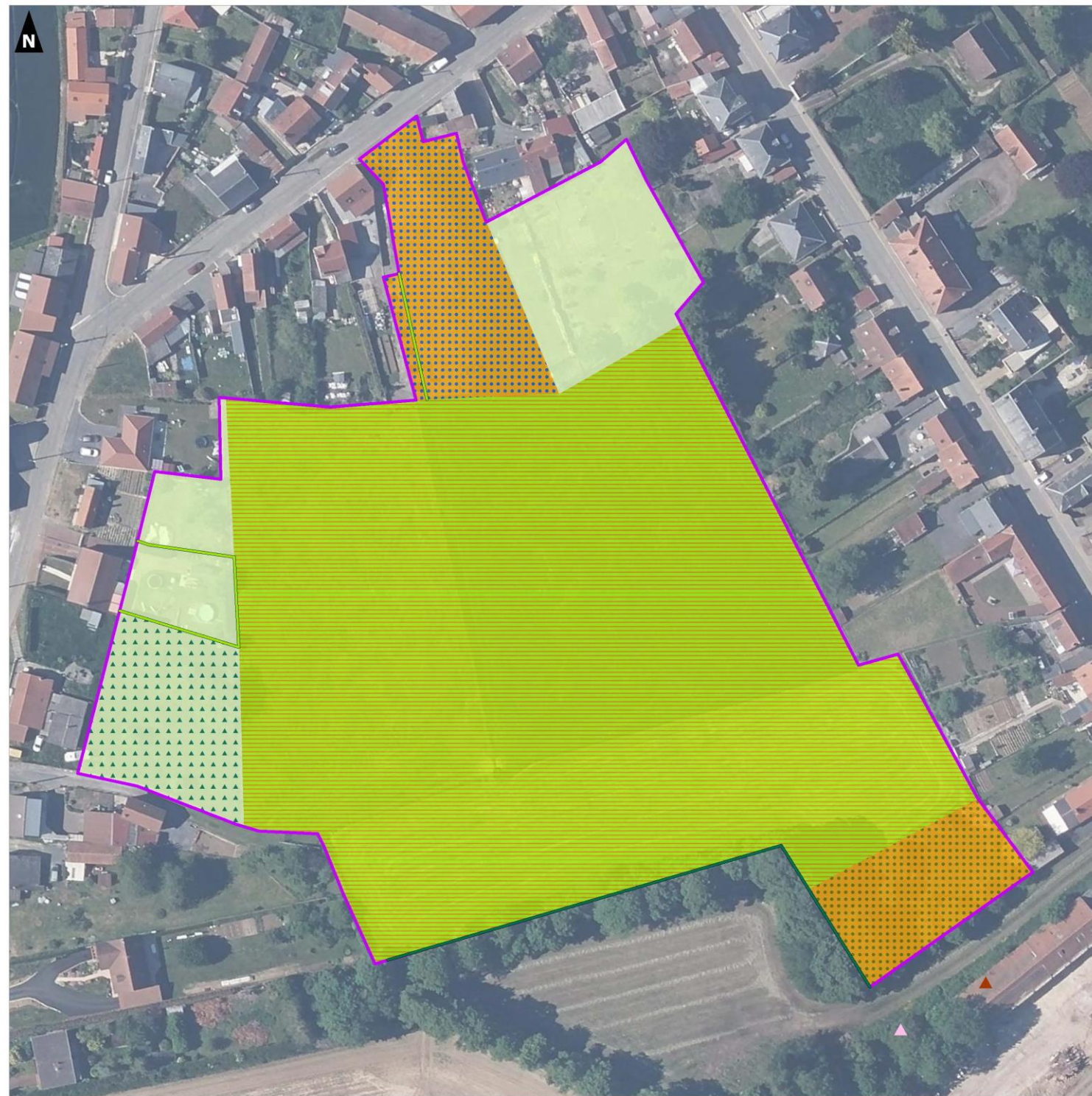
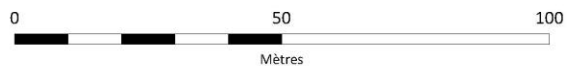
Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Bande arborée (F3.11 x G5.2)
-  Haie ornementale (FA.1)
-  Friche arbustive (F3.11)
-  Friche prairiale mésophile (I1.53 x E2.2)
-  Jardin privé (I2.2)
-  Pelouse des parcs et terrains de sport (E2.6)
-  Prairie pâturée eutrophile (E2.11)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

-  Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
-  Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

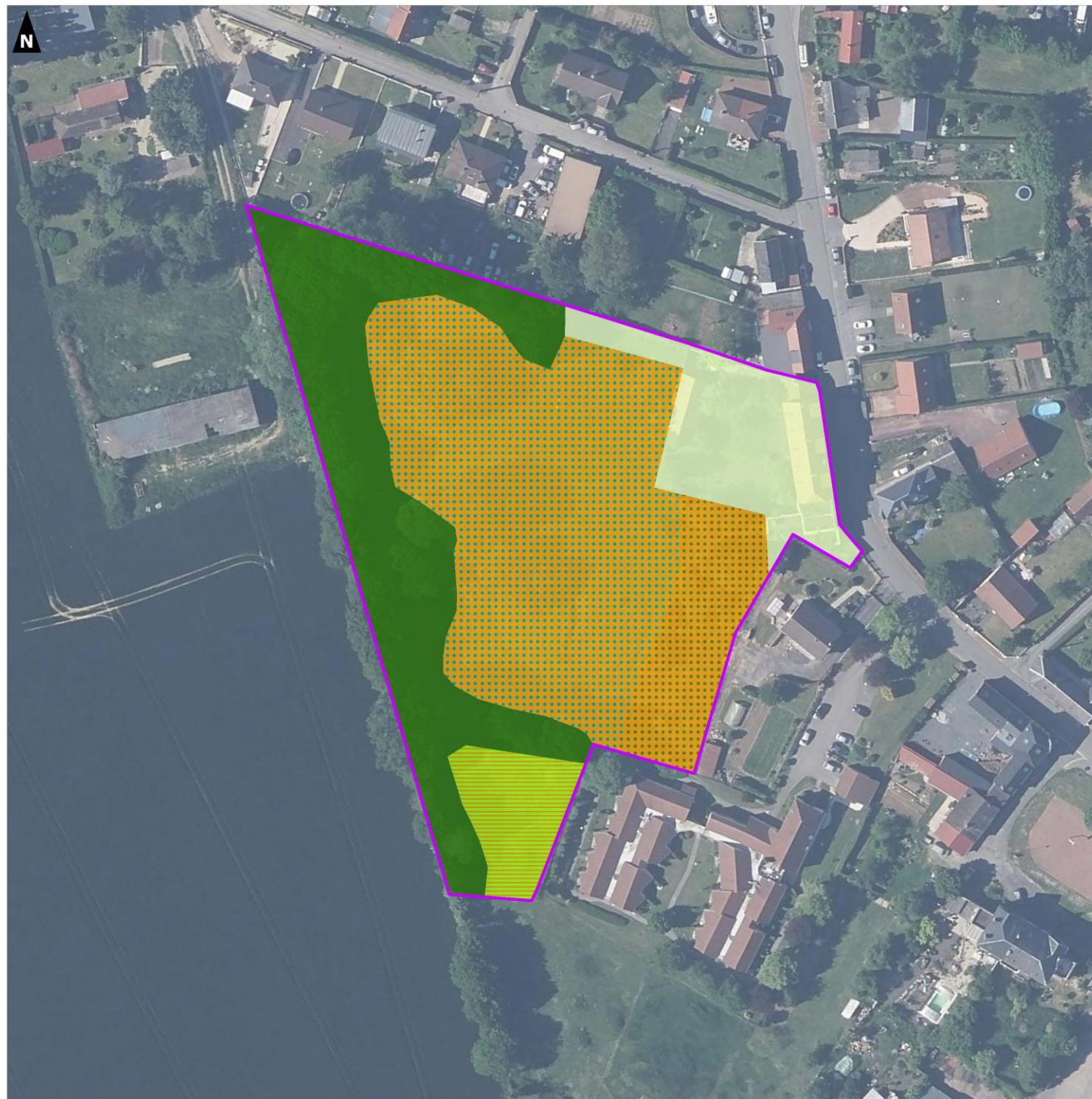
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 9 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Friche arbustive (F3.11)
-  Friche prairiale (I1.53 x E2.2)
-  Jardin privé (I2.2)
-  Petit bois anthropique (G5.2)
-  Prairie pâturée eutrophile (E2.11)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

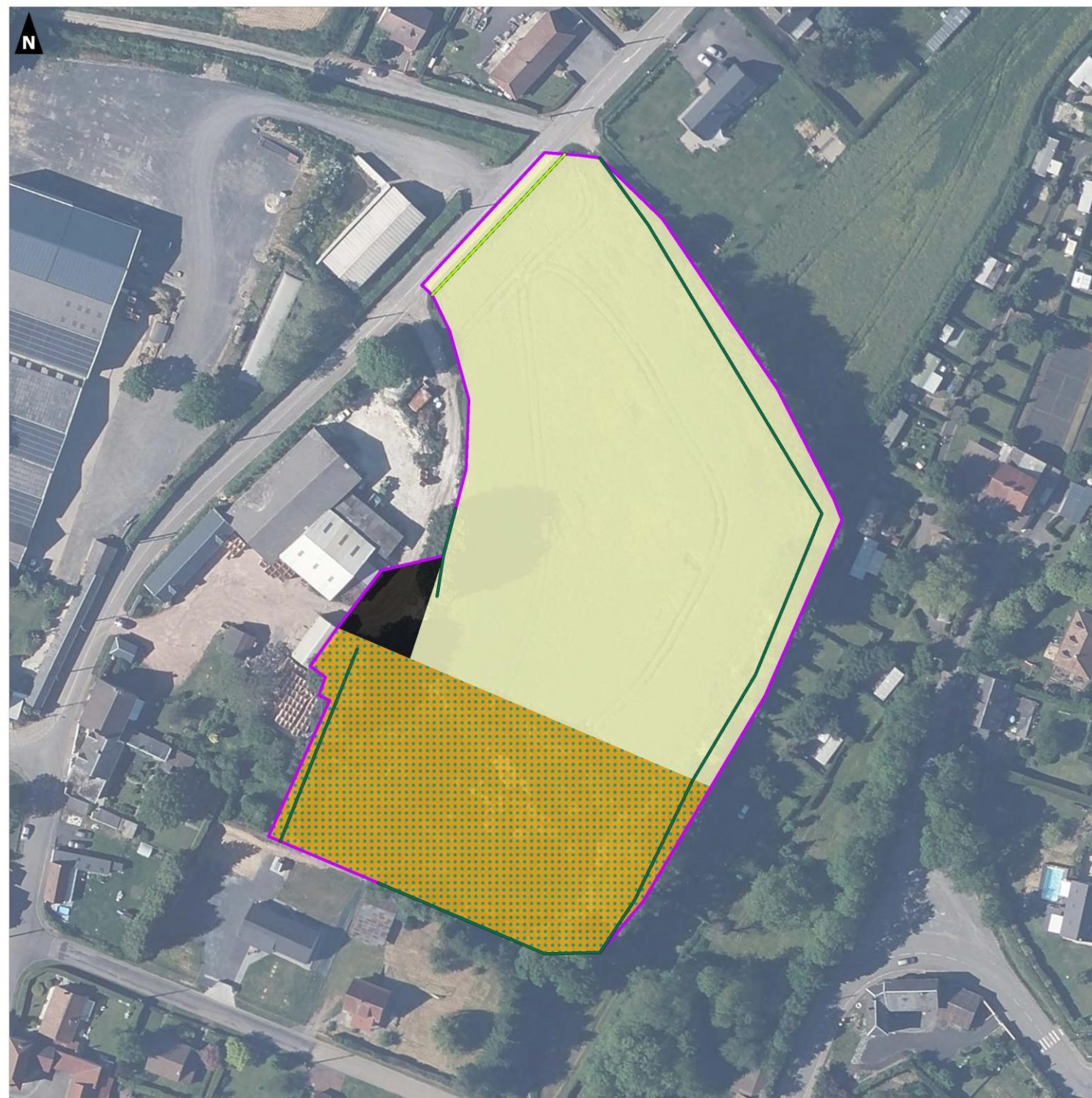
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 10 -**

Secteur d'étude

- CC de la Haute-Somme
- Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

- Bande arborée (F3.11 x G5.2)
- Bande enherbée (E2.2 x E2.6)
- Culture (I1.1)
- Friche prairiale (I1.53 x E2.2)
- Surfaces imperméabilisées (voierie, parking, etc.) (J4)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 11 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

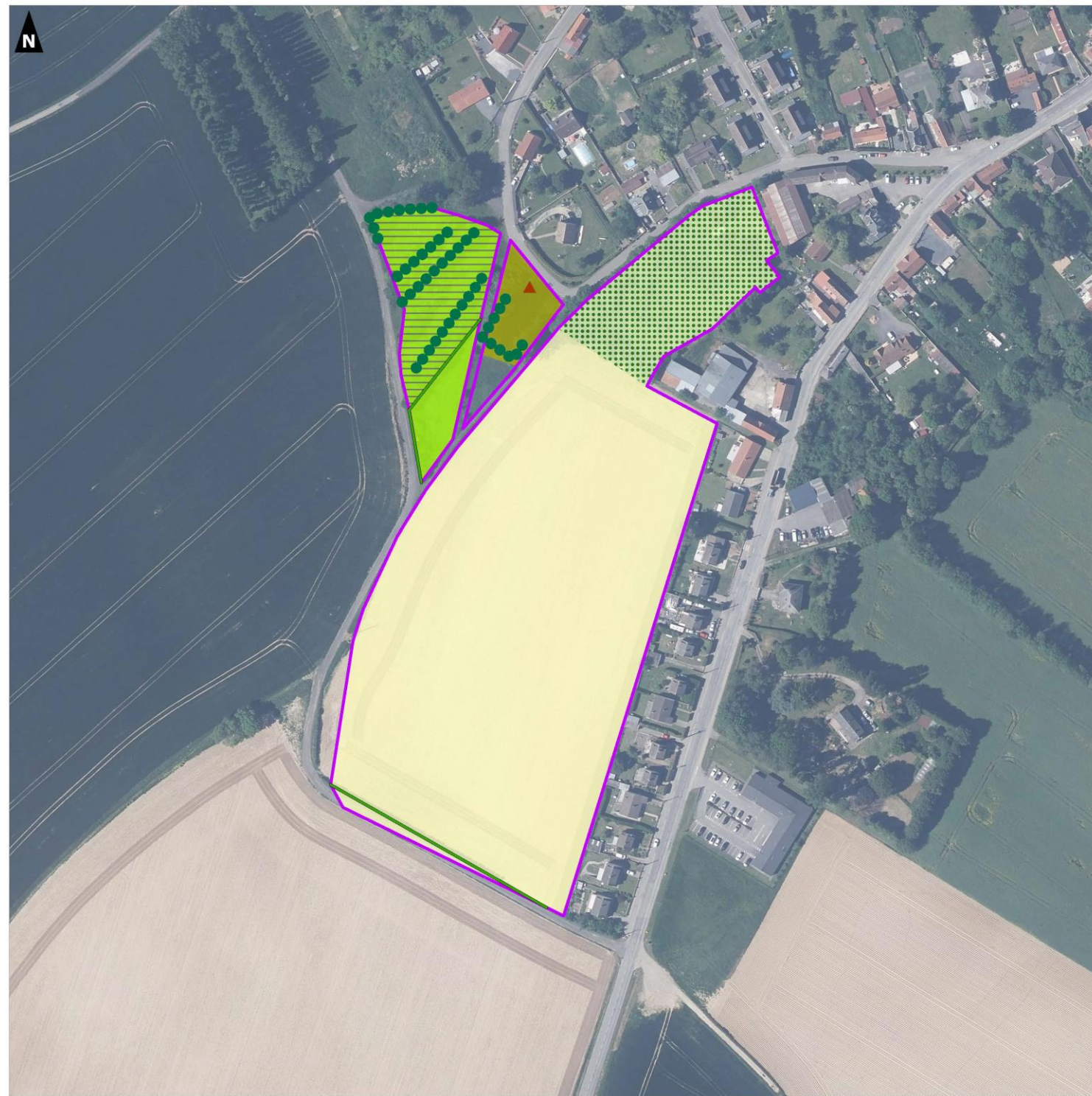
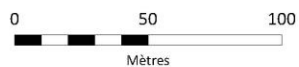
Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Alignement d'arbres (G5.1)
-  Haie d'espèces indigènes (FA.2)
-  Culture (I1.1)
-  Fourré arbustif (F3.11)
-  Jardin boisé (I2.23)
-  Prairie de post-pâturage (E2.13)
-  Prairie à fourrage (E2.2 x E2.6)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

-  Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

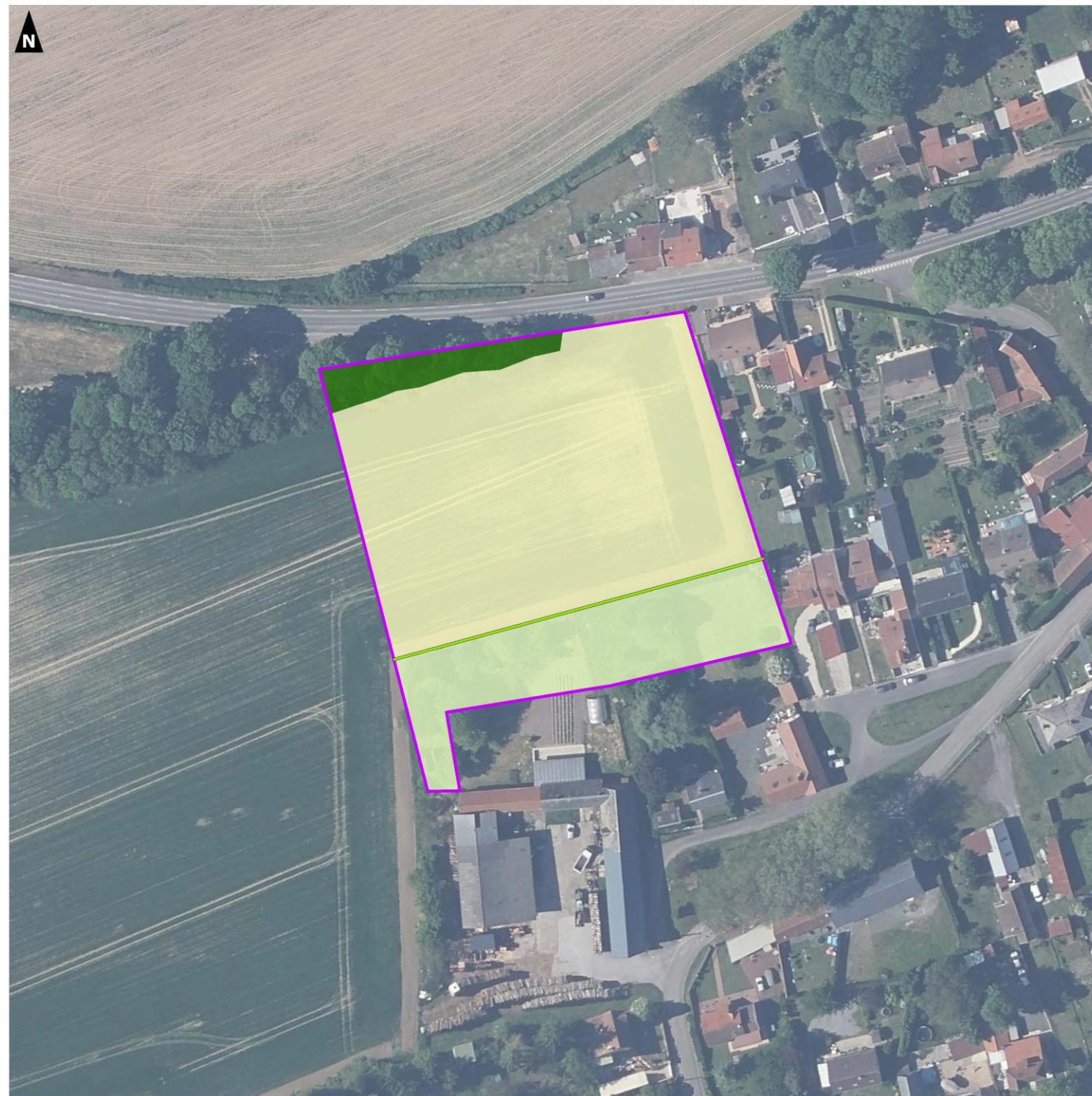
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 12 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Haie ornementale (FA.1)
-  Culture (I1.1)
-  Jardin privé (I2.2)
-  Petit bois anthropique (G5.2)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 13 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Friche rudérale (E5.1)
-  Petit bois anthropique (G5.2)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 14 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Fourré arbustif (F3.11)
-  Friche prairiale (I1.53 x E2.2)
-  Petit bois anthropique (G5.2)



**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 15 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Alignement d'arbres (G5.1)
-  Petit bois anthropique (G5.2)
-  Prairie pâturée eutrophile (E2.11)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

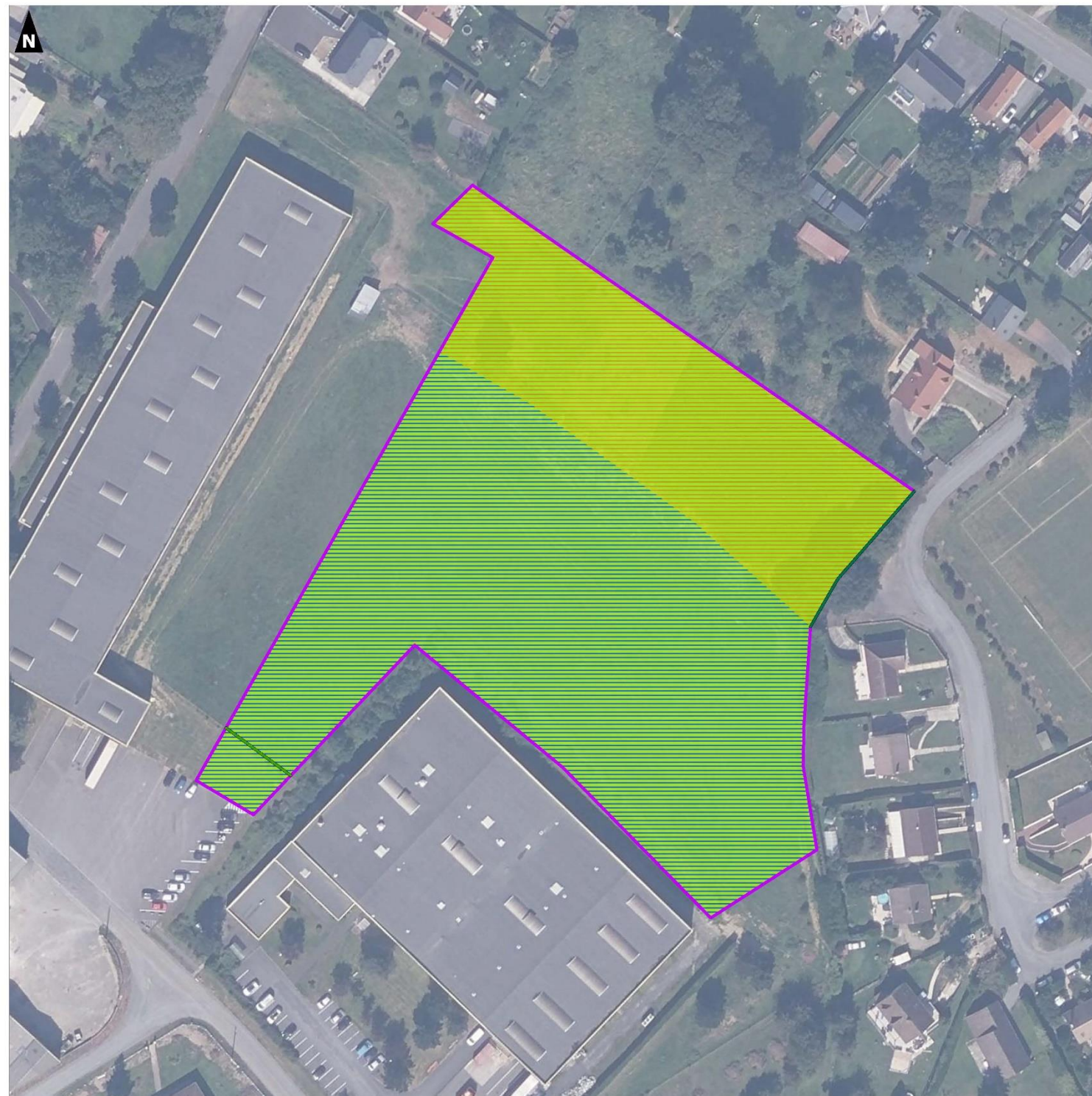
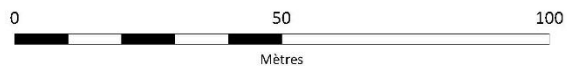
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 16 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Bande arborée (F3.11 x G5.2)
-  Haie d'espèces indigènes (FA.2)
-  Prairie pâturée eutrophile (E2.11)
-  Prairie pâturée mésophile (E2.11)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

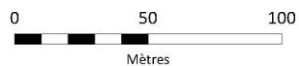
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 17 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Alignement d'arbres (G5.1)
-  Pelouse des parcs et terrains de sport (E2.6)
-  Culture (I1.1)
-  Prairie à fourrage (E2.2 x E2.6)
-  Surfaces imperméabilisées (voierie, parking, etc.) (J4)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 18 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Chemin (J4.6)
-  Haie d'espèces indigènes (FA.2)
-  Culture (I1.1)
-  Petit bois anthropique (G5.2)

0 50 100
Mètres



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 19 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Culture (I1.1)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

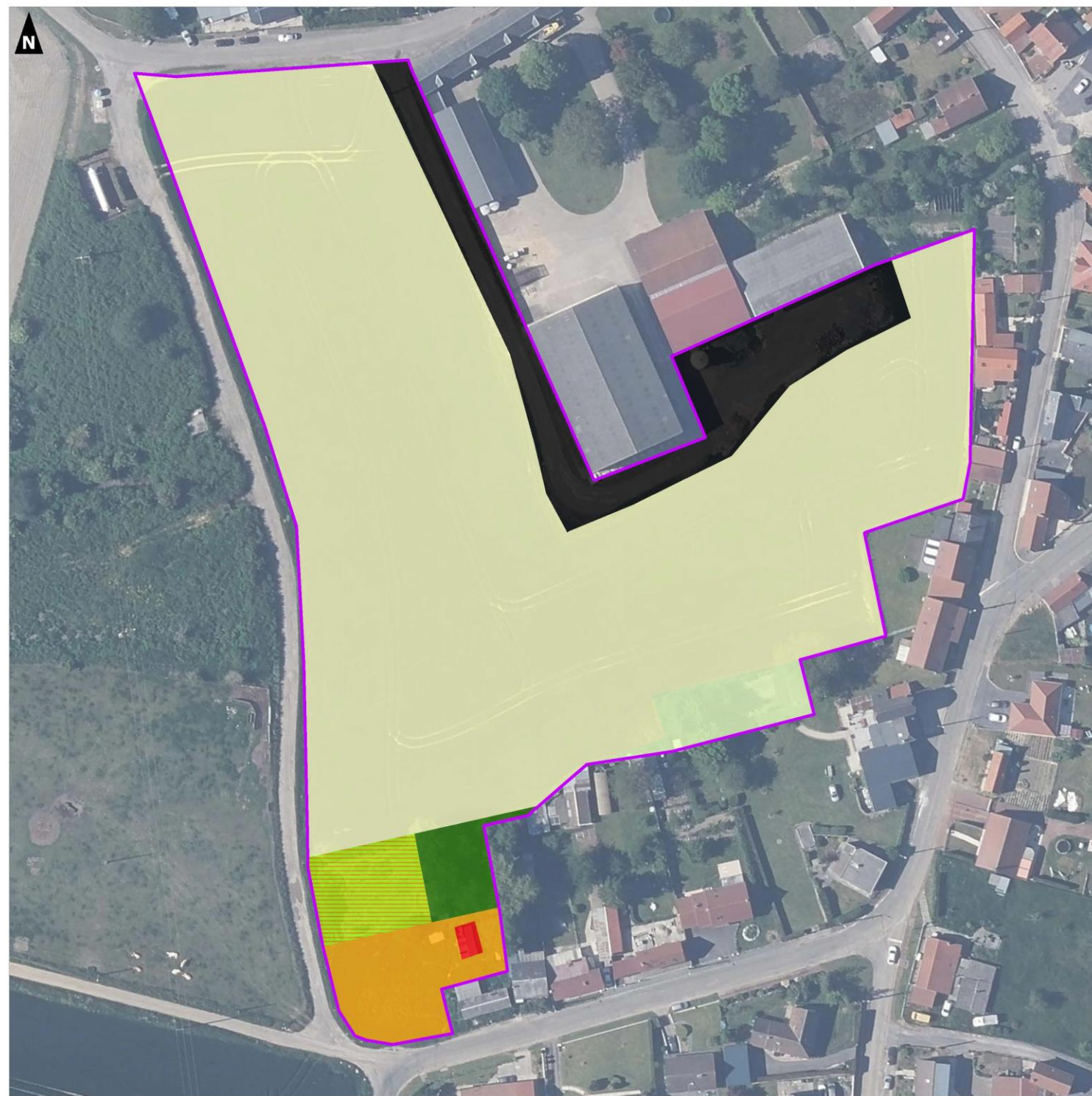
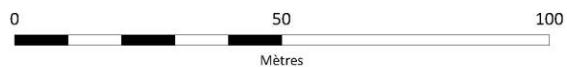
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 20 -**

Secteur d'étude

- CC de la Haute-Somme
- Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

- Culture (I1.1)
- Friche rudérale (E5.1)
- Habitations, bâtiments agricoles, etc. (J2)
- Jardin privé (I2.2)
- Petit bois anthropique (G5.2)
- Prairie pâturée eutrophile (E2.11)
- Surfaces imperméabilisées (voierie, parking, etc.) (J4)



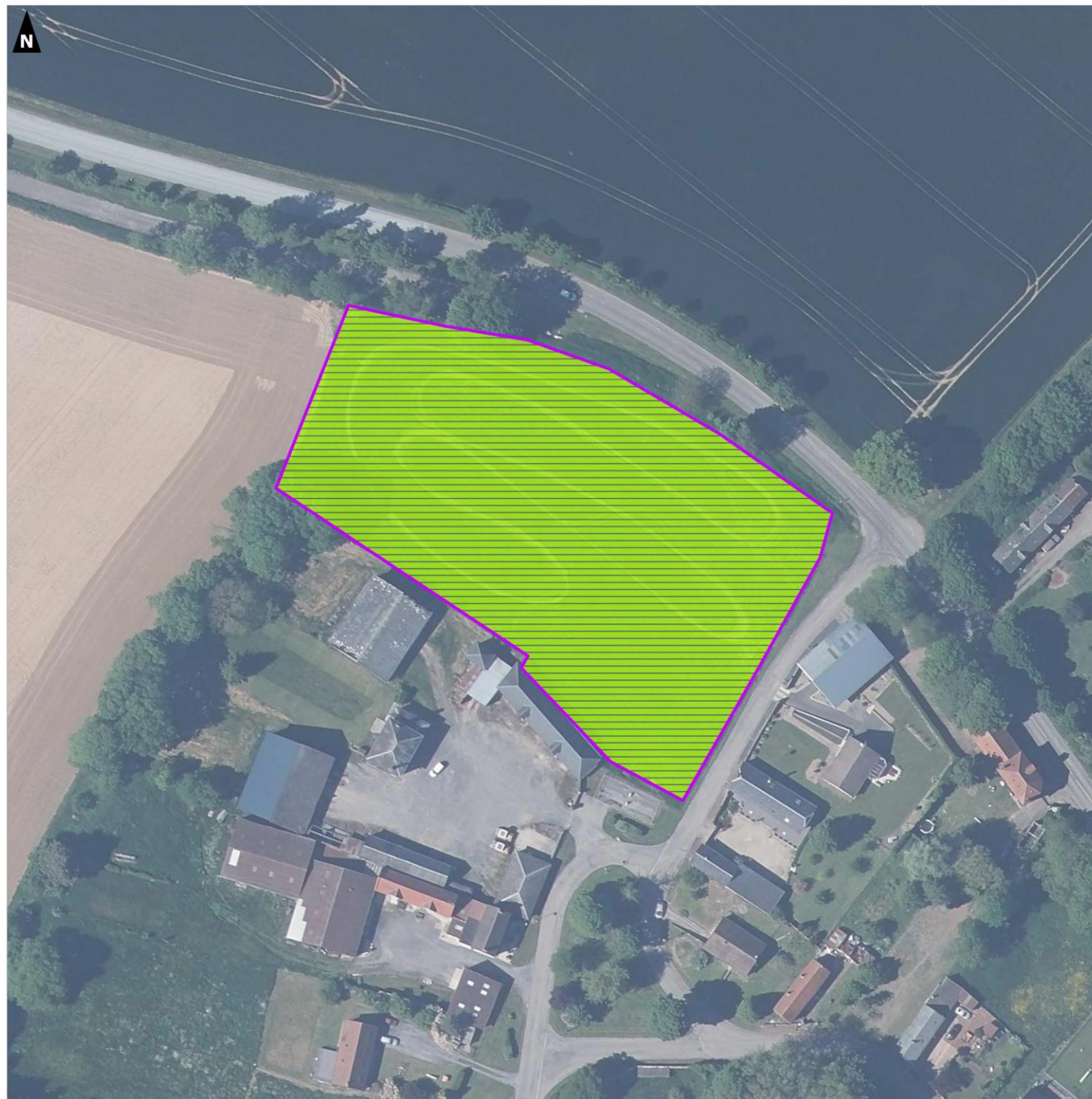
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 21 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Prairie à fourrage (E2.2 x E2.6)



**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 22 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Culture (I1.1)



**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 22 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Culture (I1.1)



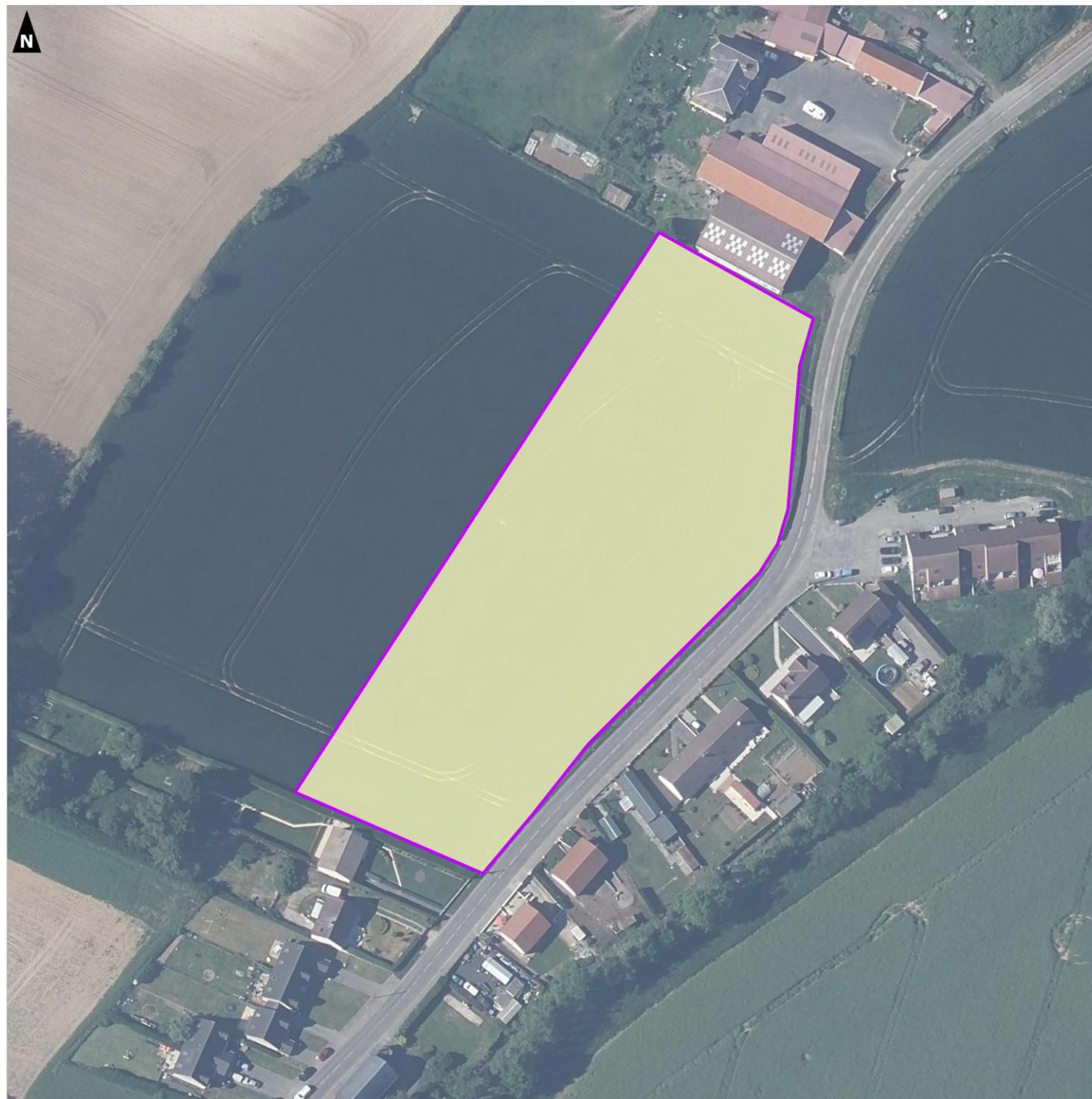
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 23 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Culture (I1.1)



**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 24 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Culture (I1.1)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 25 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Alignement d'arbres (G5.1)
-  Bande enherbée (E2.2 x E2.6)
-  Chemin (J4.6)
-  Culture (I1.1)
-  Friche rudérale (E5.1)

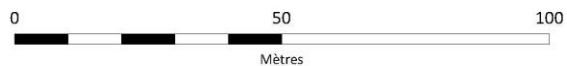
Flore patrimoniale

-  Onopordon à feuilles d'acanthé (*Onopordum acanthium*, PC, LC)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

-  Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)



**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 26 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Friche prairiale (I1.53 x E2.2)
-  Surfaces imperméabilisées (voierie, parking, etc.) (J4)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 27 -**

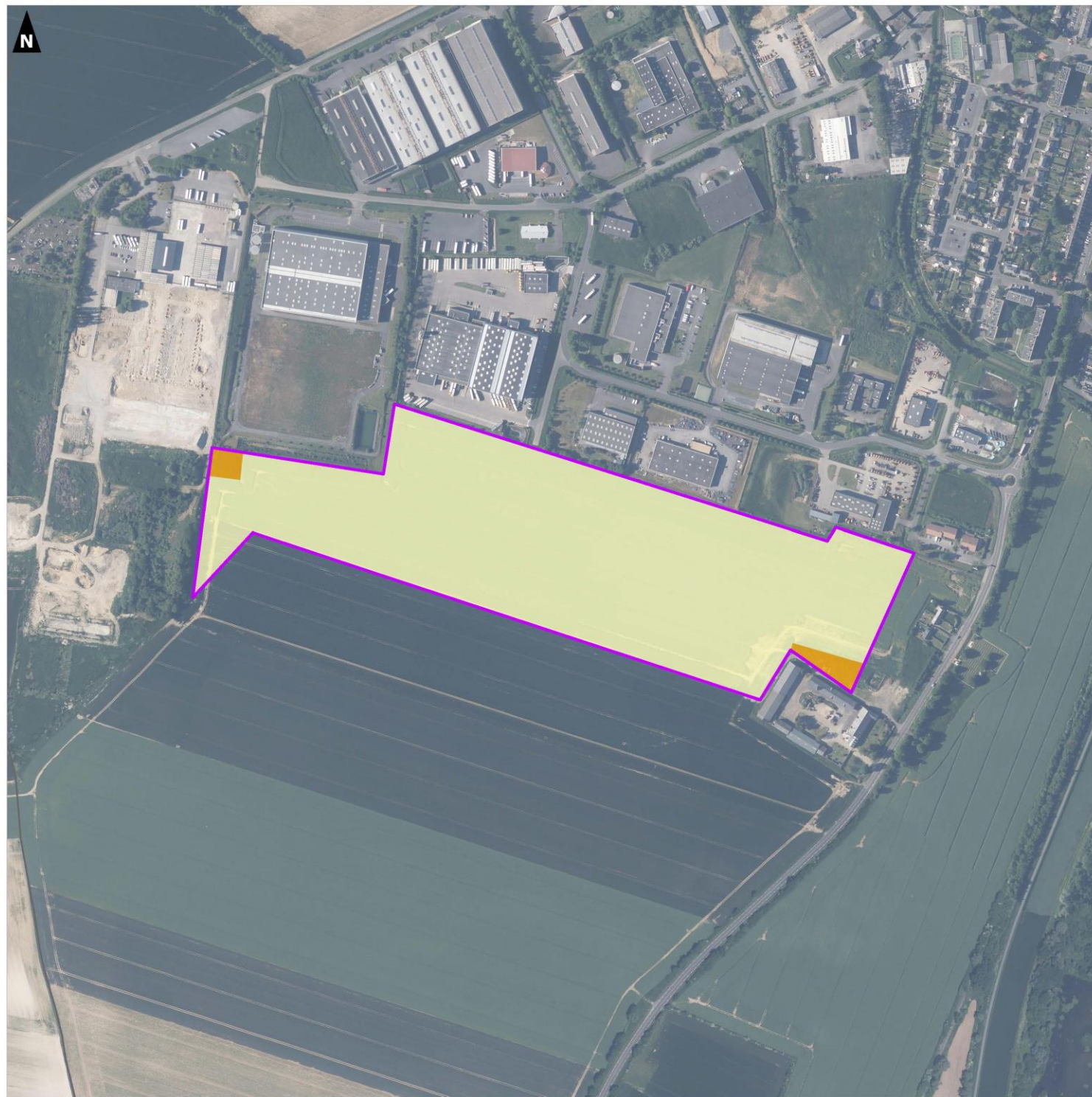
Secteur d'étude

- CC de la Haute-Somme
- Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

- Culture (I1.1)
- Friche rudérale (E5.1)

0 50 100
Mètres



**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 28 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Culture (I1.1)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

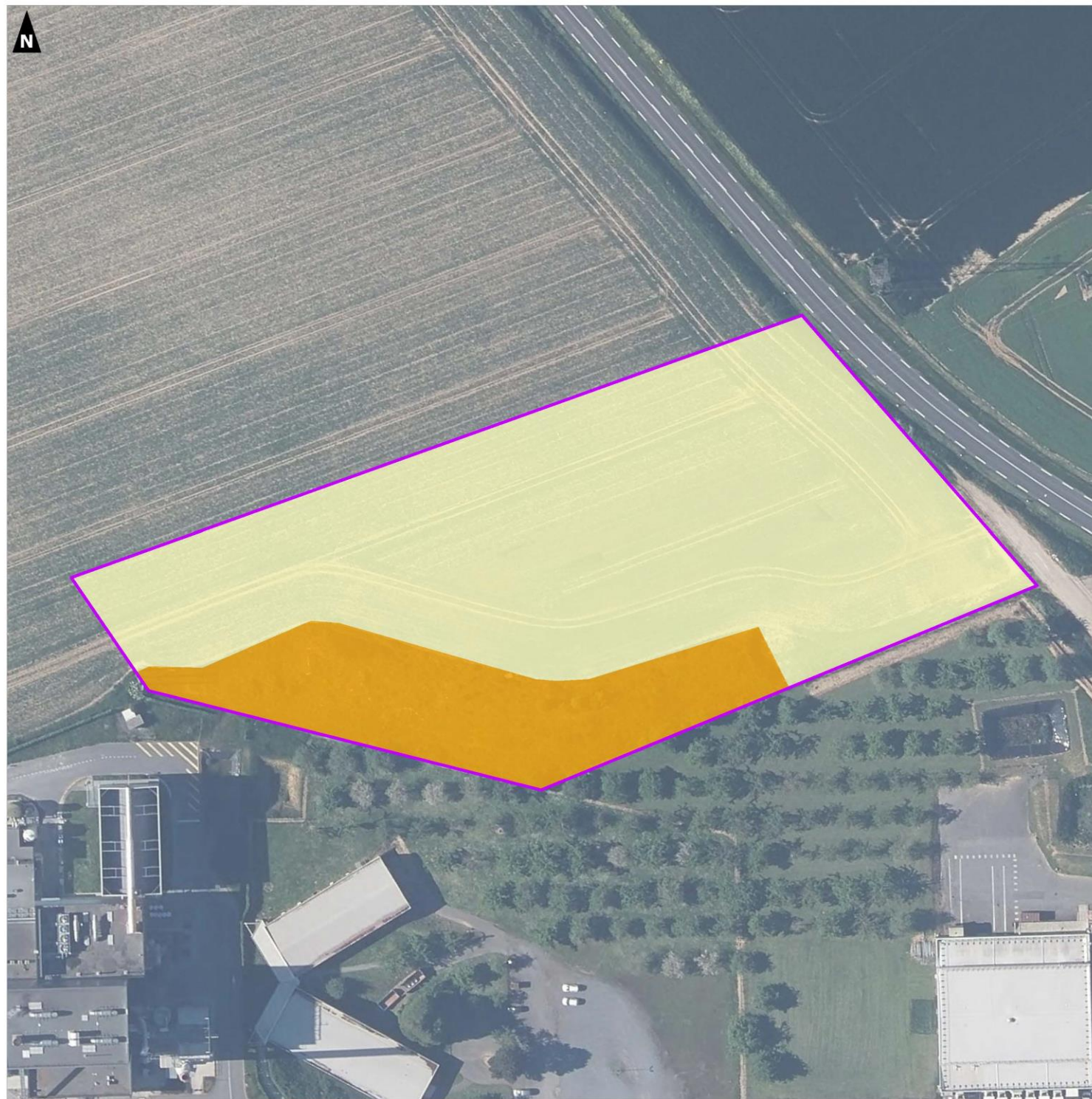
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur 29 -**

Secteur d'étude

- CC de la Haute-Somme
- Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

- Culture (I1.1)
- Friche rudérale (E5.1)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

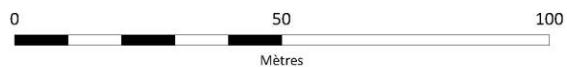
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur CLE51 -**

Secteur d'étude

- CC de la Haute-Somme
- Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

- Habitations, bâtiments agricoles, etc. (I2)
- Jardin boisé (I2.23)
- Jardin privé (I2.2)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur DOI03 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

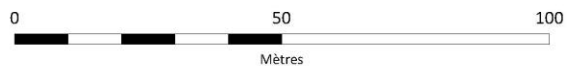
Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Fourré arbustif (F3.11)
-  Haie ornementale (FA.1)
-  Friche prairiale mésophile (I1.53 x E2.2)
-  Petit bois anthropique (G5.2)
-  Prairie pâturée eutrophile (E2.11)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

-  Solidage géant (*Solidago gigantea*)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

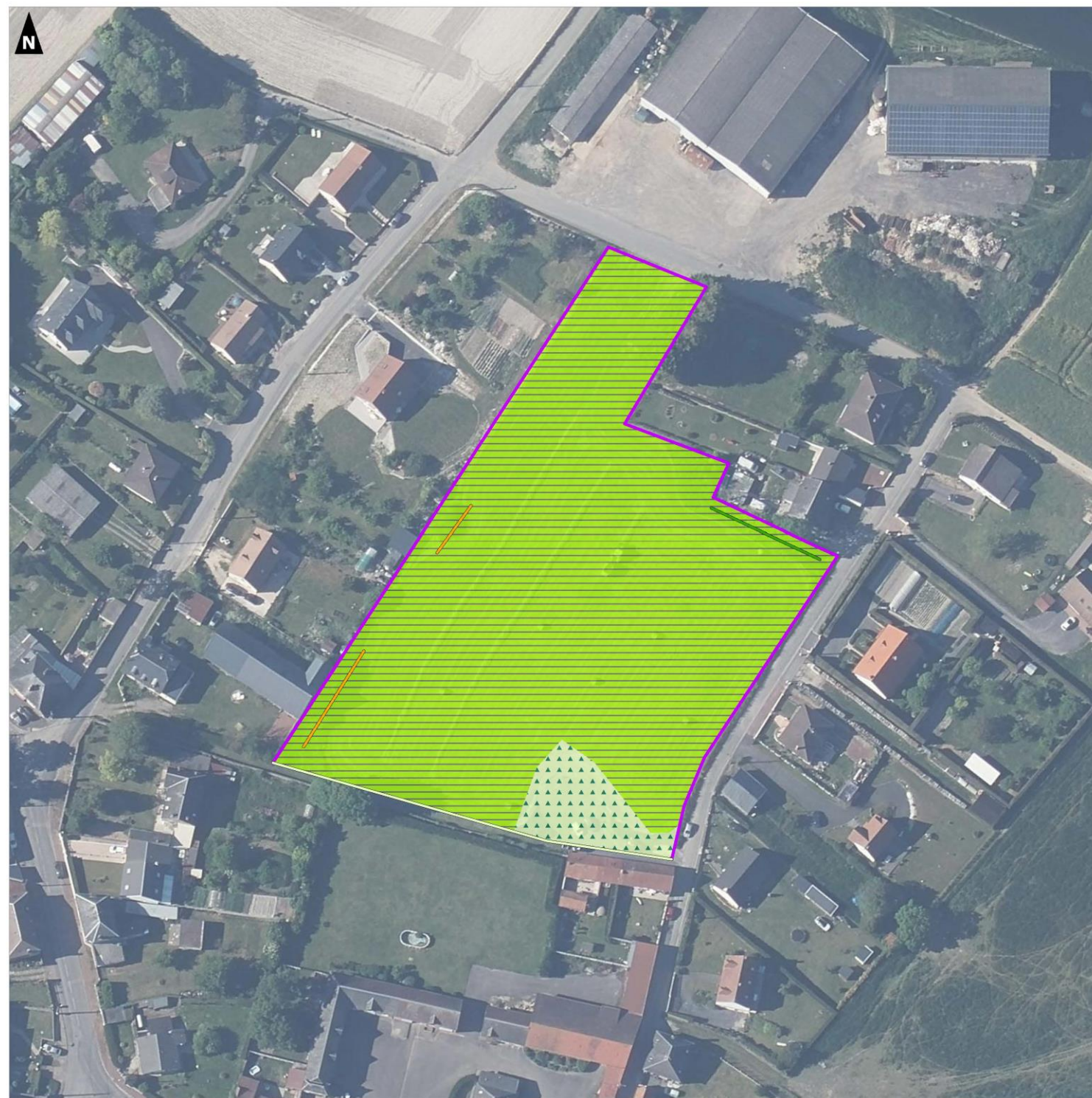
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur DOI09 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Fourré arbustif (F3.11)
-  Haie d'espèces indigènes (FA.2)
-  Pelouse des parcs et terrains de sport (E2.6)
-  Pelouse des parcs et terrains de sport (E2.6)
-  Prairie à fourrage (E2.2 x E2.6)



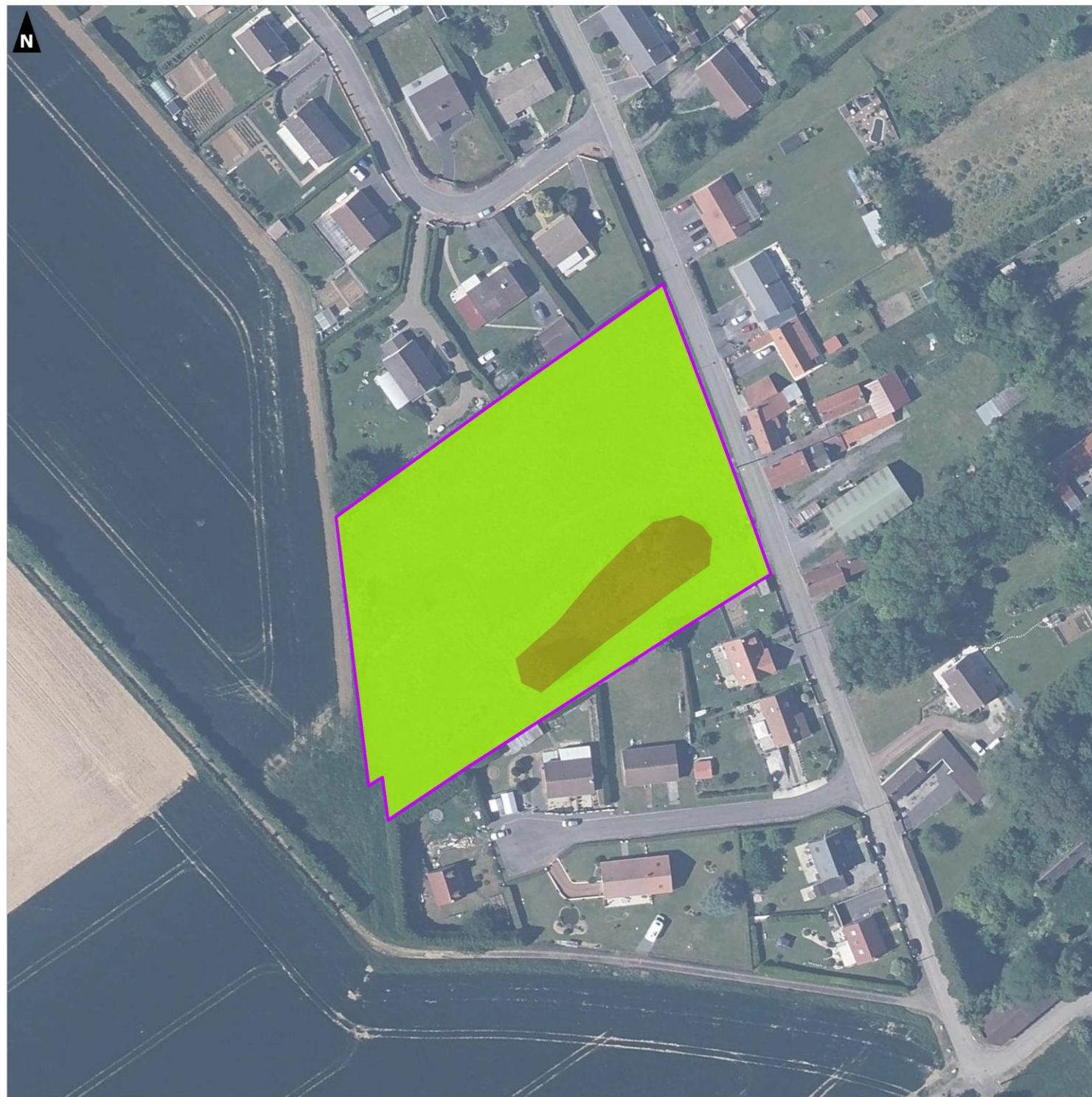
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur EPE158 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Fourré arbustif (F3.11)
-  Prairie de post-pâturage (E2.13)



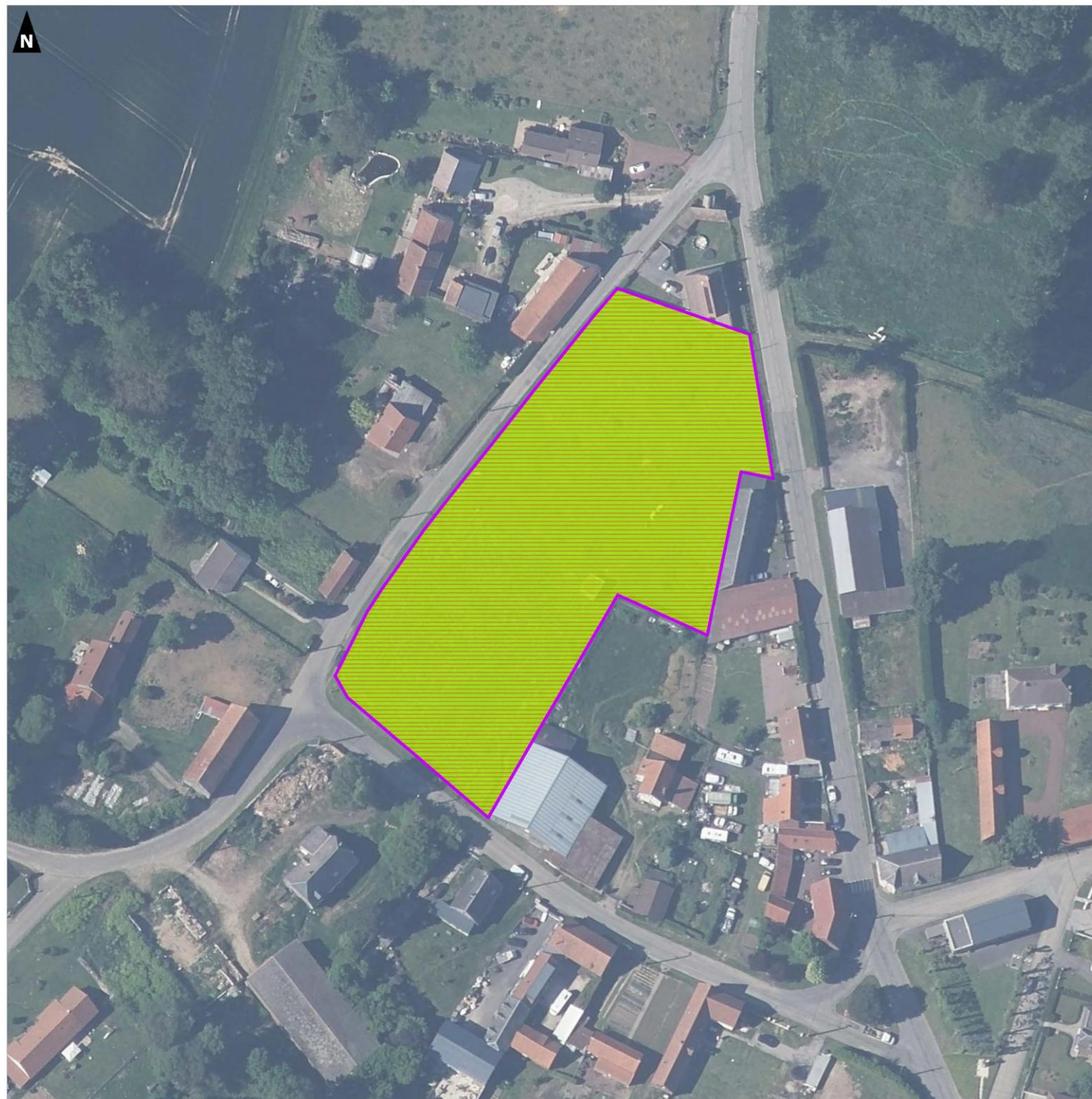
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur FLE35 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Prairie pâturée eutrophile (E2.11)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

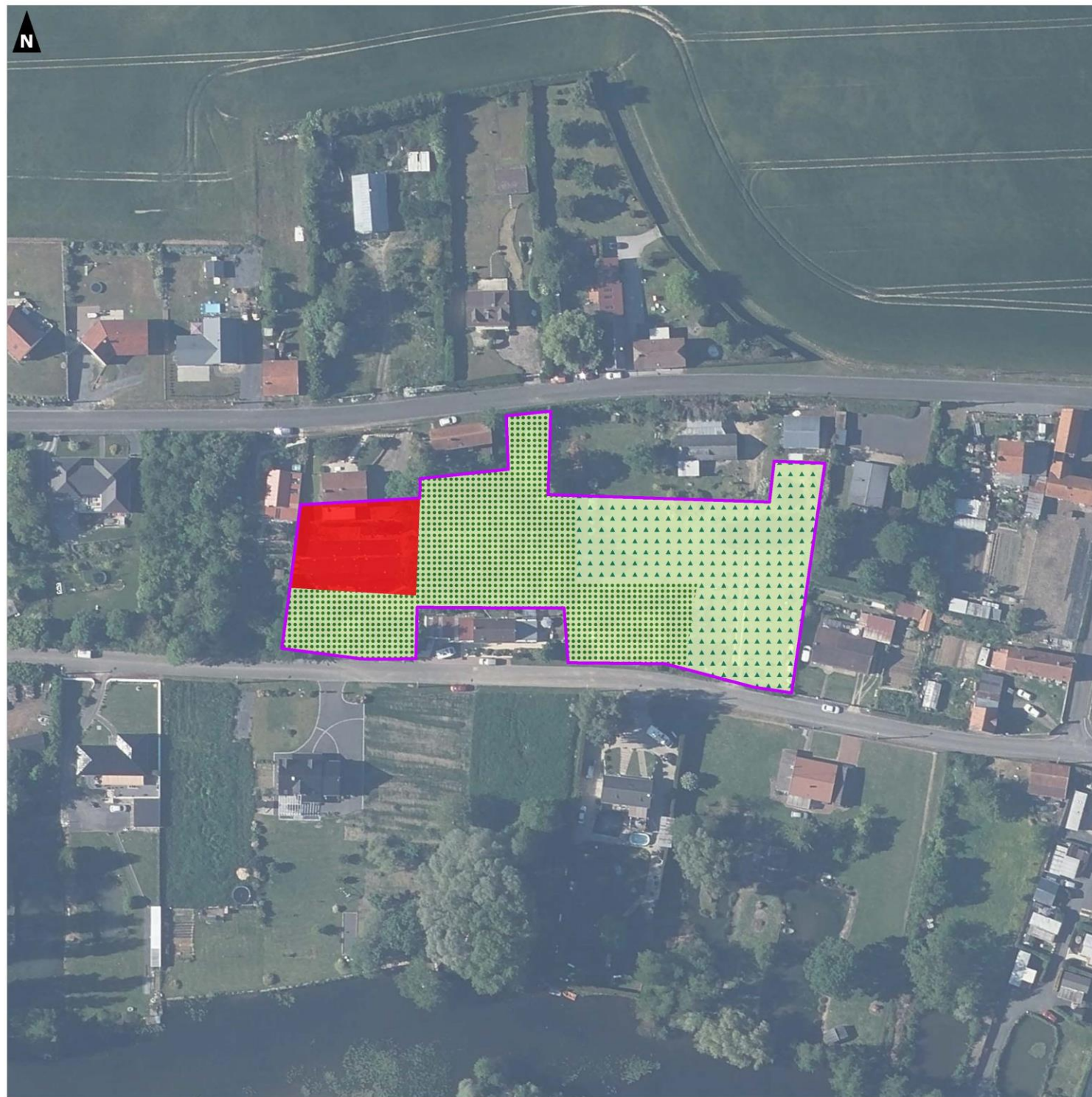
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur HEM11 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Habitations, bâtiments agricoles, etc. (J2)
-  Jardin boisé (I2.23)
-  Pelouse des parcs et terrains de sport (E2.6)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

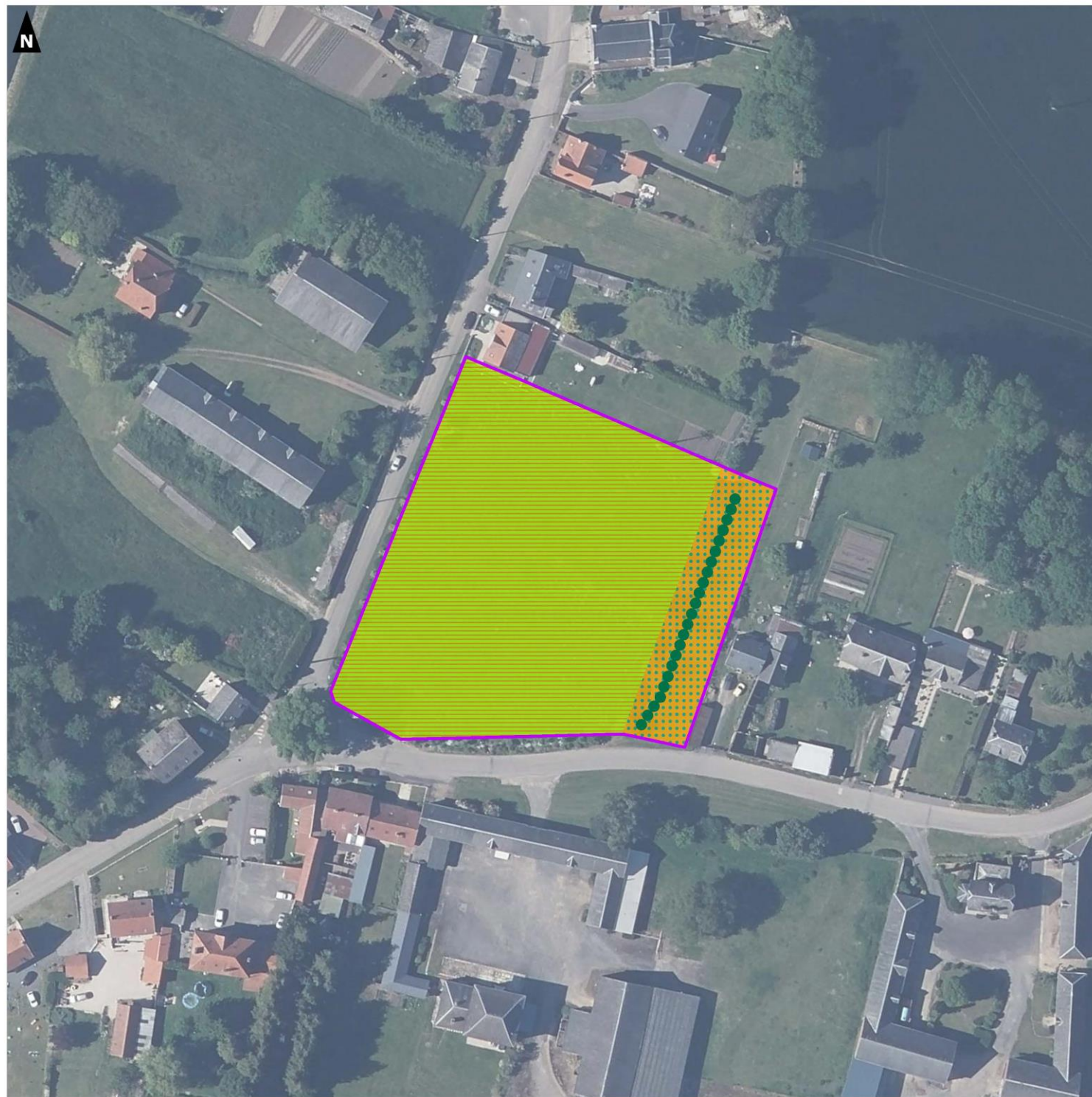
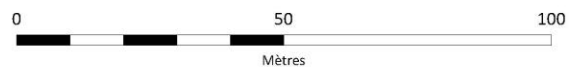
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur HEV21 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Alignement d'arbres (G5.1)
-  Friche prairiale (I1.53 x E2.2)
-  Prairie pâturée eutrophile (E2.11)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

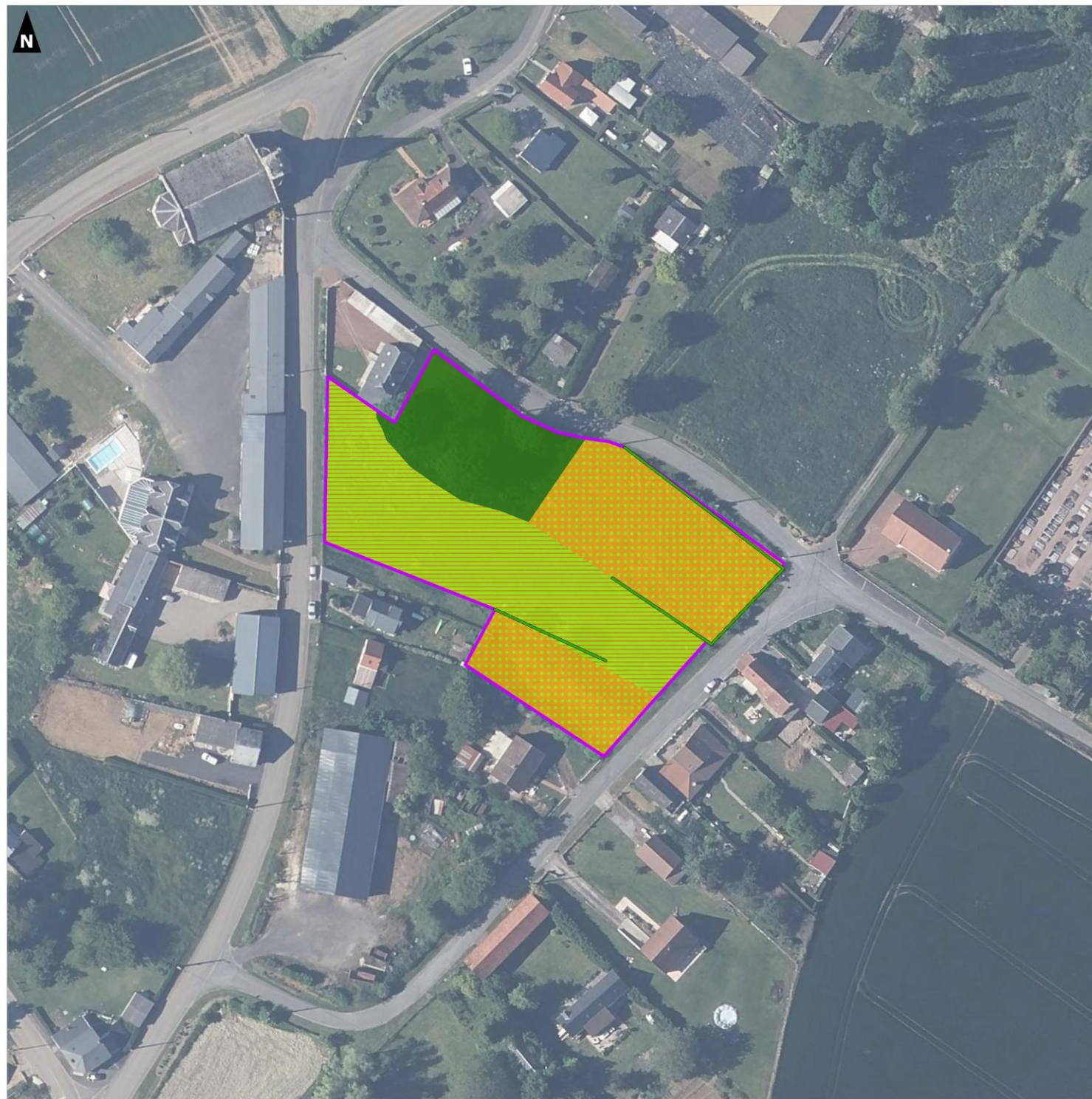
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur MAU10 -**

Secteur d'étude

- CC de la Haute-Somme
- Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

- Haie d'espèces indigènes (FA.2)
- Friche herbacée (I1.53)
- Petit bois anthropique (G5.2)
- Prairie pâturée eutrophile (E2.11)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

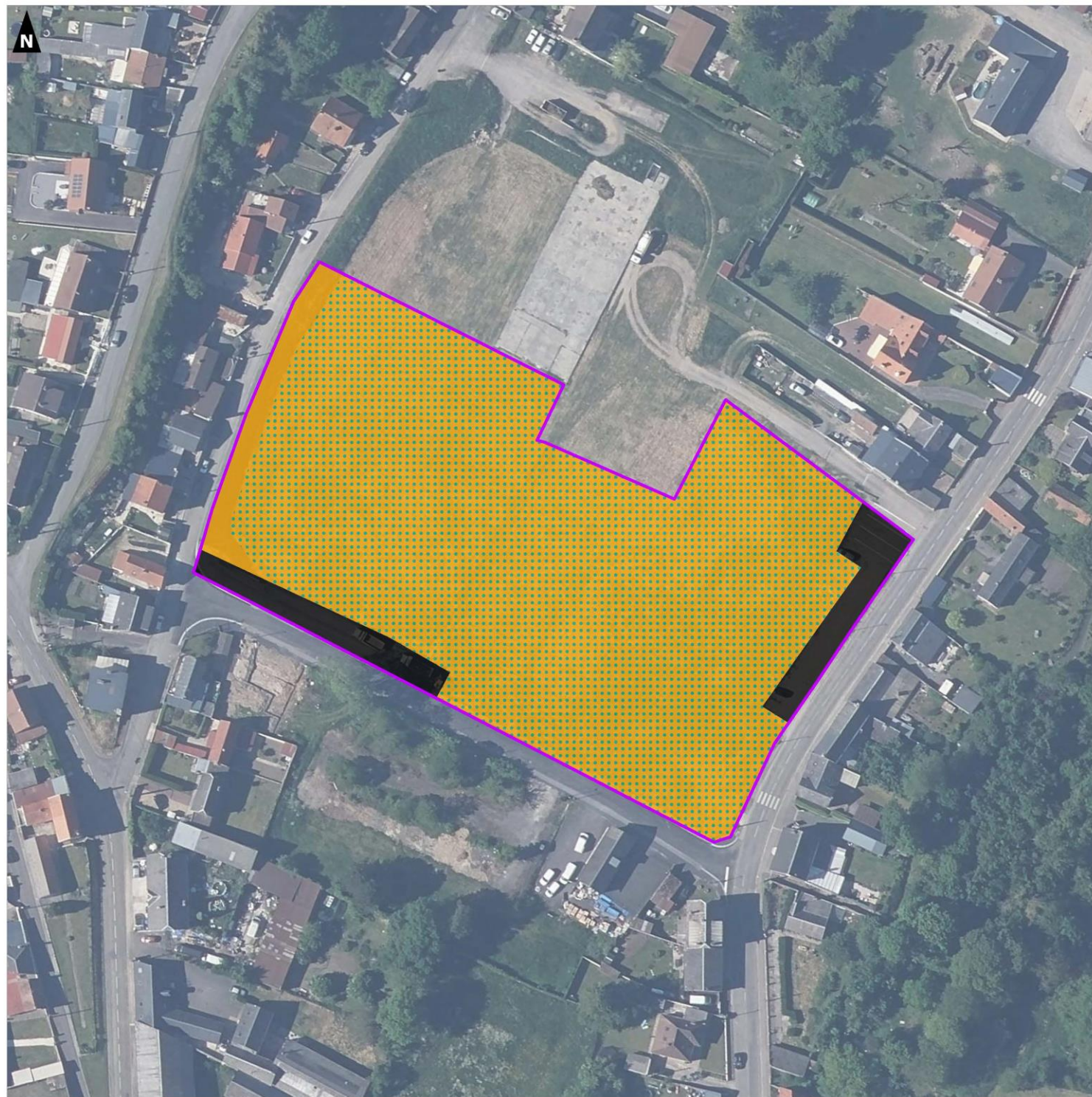
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur MOI04 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Friche prairiale (I1.53 x E2.2)
-  Friche rudérale (E5.1)
-  Surfaces imperméabilisées (voirie, parking, etc.) (J4)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur PER106 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Habitations, bâtiments agricoles, etc. (J2)
-  Jardin boisé (I2.23)



**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur PER111 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Culture (I1.1)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

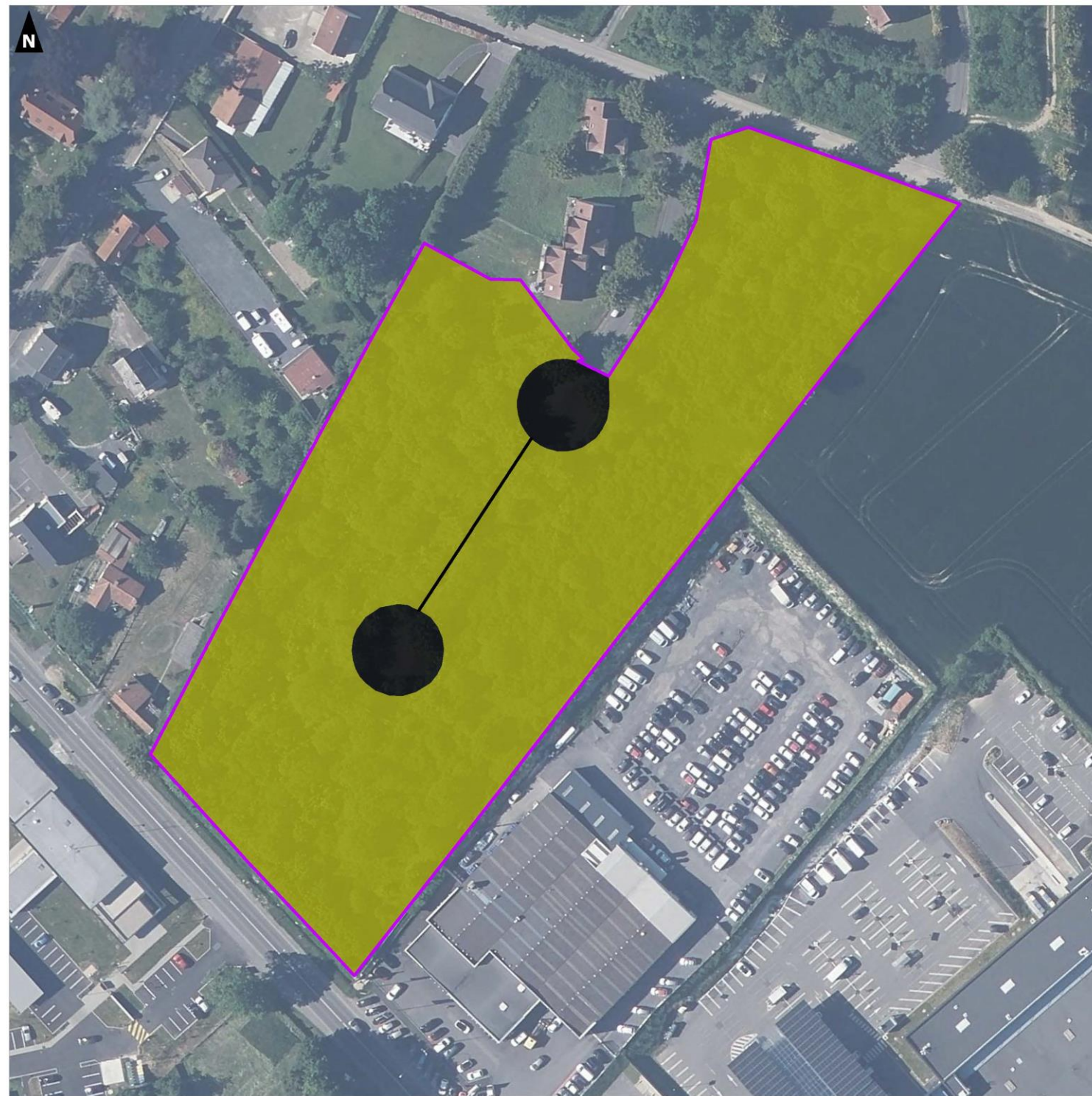
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur PER116 -**

Secteur d'étude

- CC de la Haute-Somme
- Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

- Surfaces imperméabilisées (voirie, parking, etc.) (J4.2)
- Fourré arbustif (F3.11)
- Surfaces imperméabilisées (voirie, parking, etc.) (J4)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

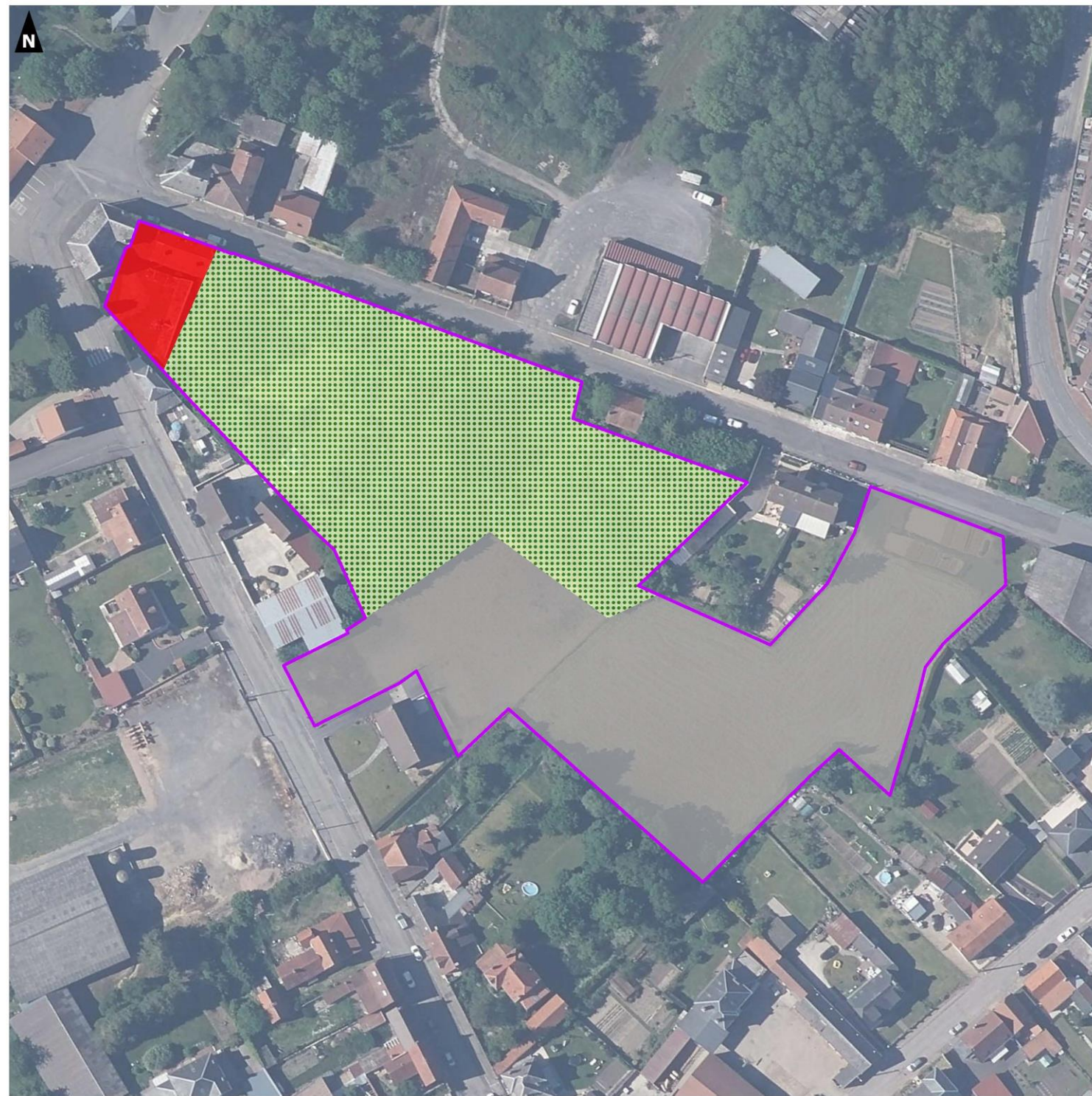
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur ROI20 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Habitations, bâtiments agricoles, etc. (J2)
-  Jardin boisé (I2.23)
-  Zone terrassée (J6)



**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur RON49 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Culture (I1.1)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur RON58 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Haie d'espèces indigènes (FA.2)
-  Jardin boisé (I2.23)
-  Pelouse des parcs et terrains de sport (E2.6)



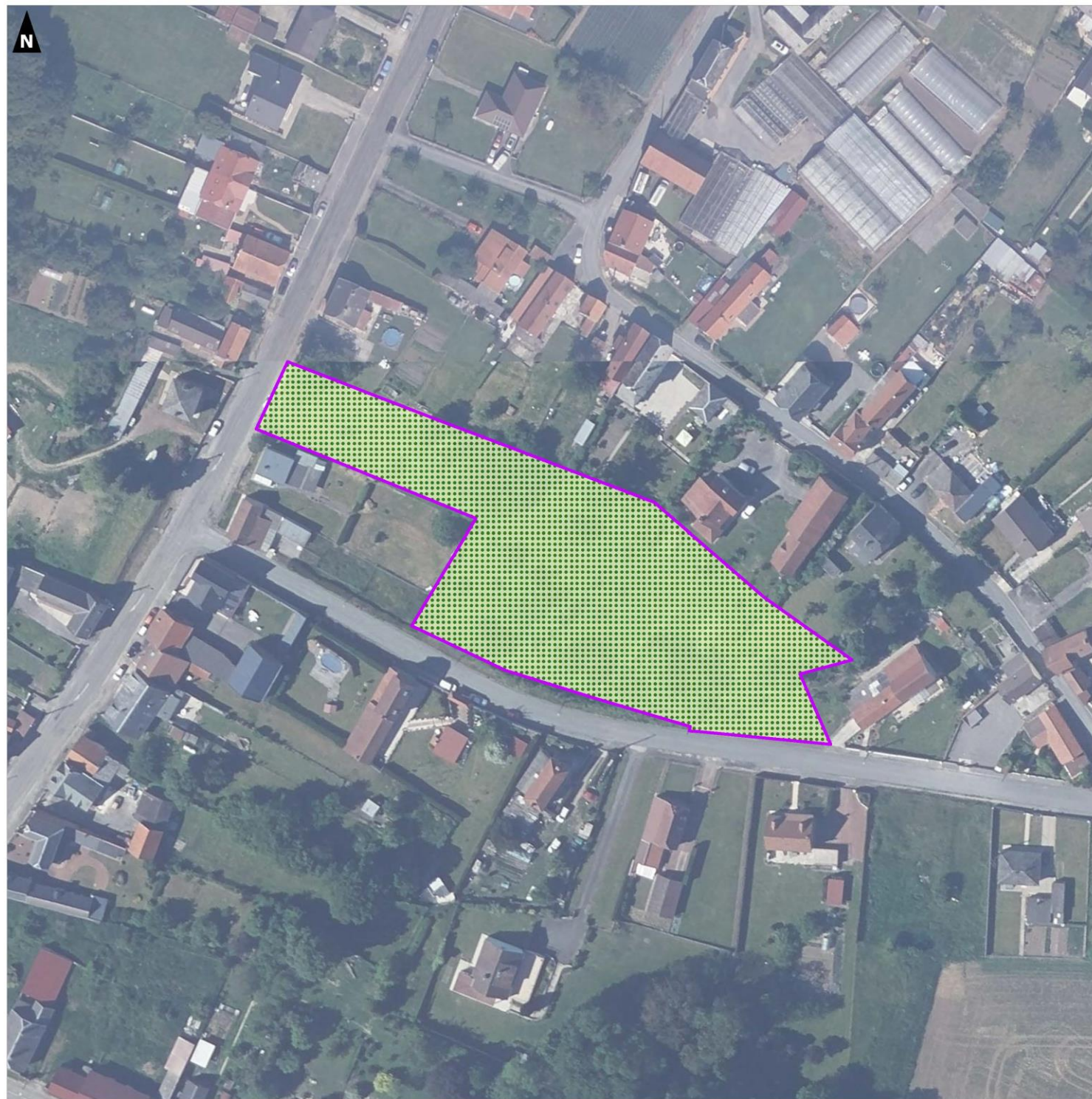
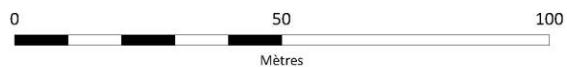
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur RON62 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Jardin boisé (I2.23)



**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur SAI08 -**

Secteur d'étude

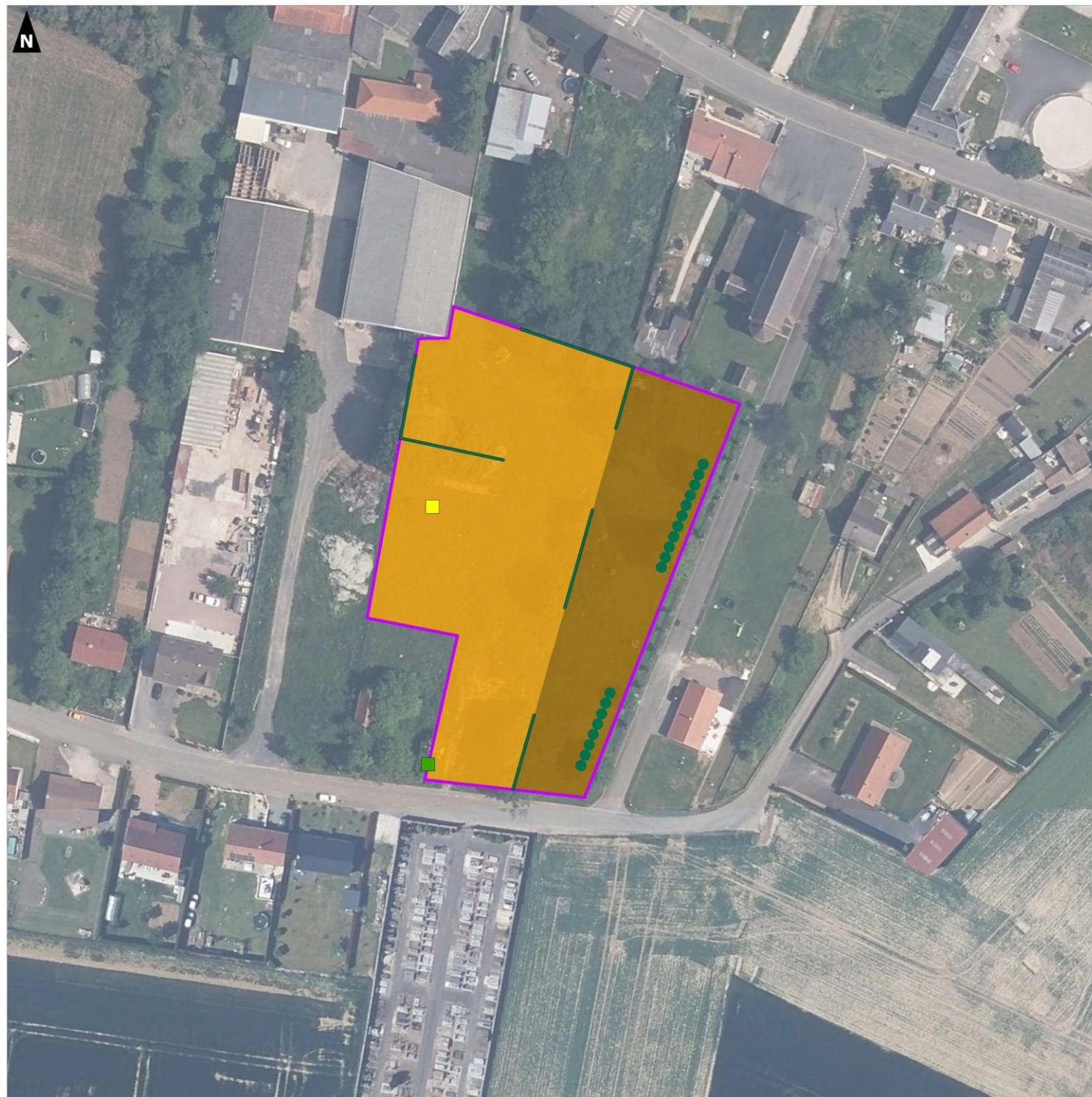
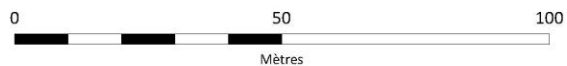
- CC de la Haute-Somme
- Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

- Alignement d'arbres (G5.1)
- Bande arborée (F3.11 x G5.2)
- Friche rudérale (E5.1)
- Roncier (F3.131)

**Espèces exotiques envahissantes
Potentielles**

- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- Topinambour (*Helianthus tuberosus*)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

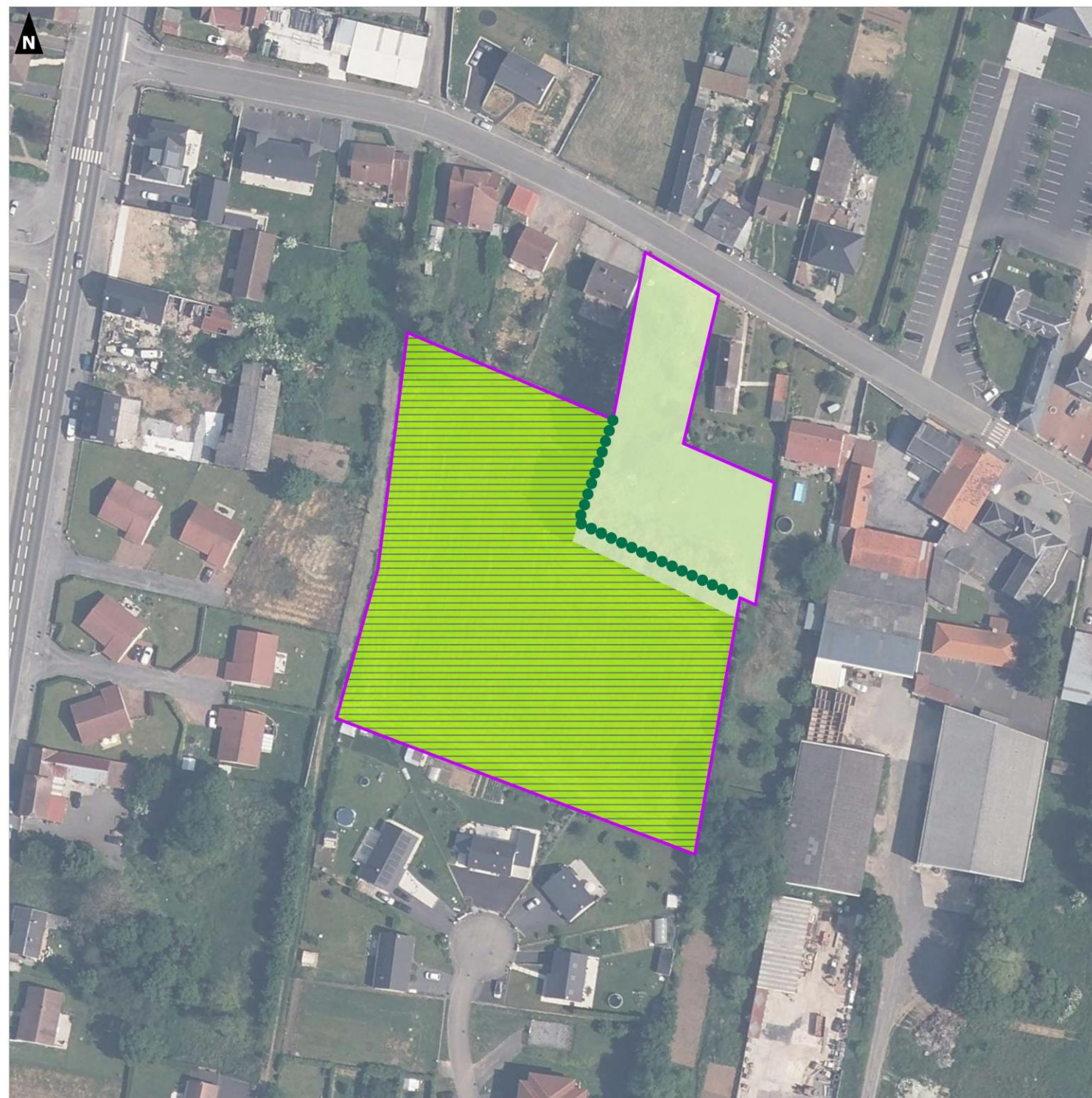
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur SAI21 -**

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

-  Alignement d'arbres (G5.1)
-  Jardin privé (I2.2)
-  Prairie à fourrage (E2.2 x E2.6)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

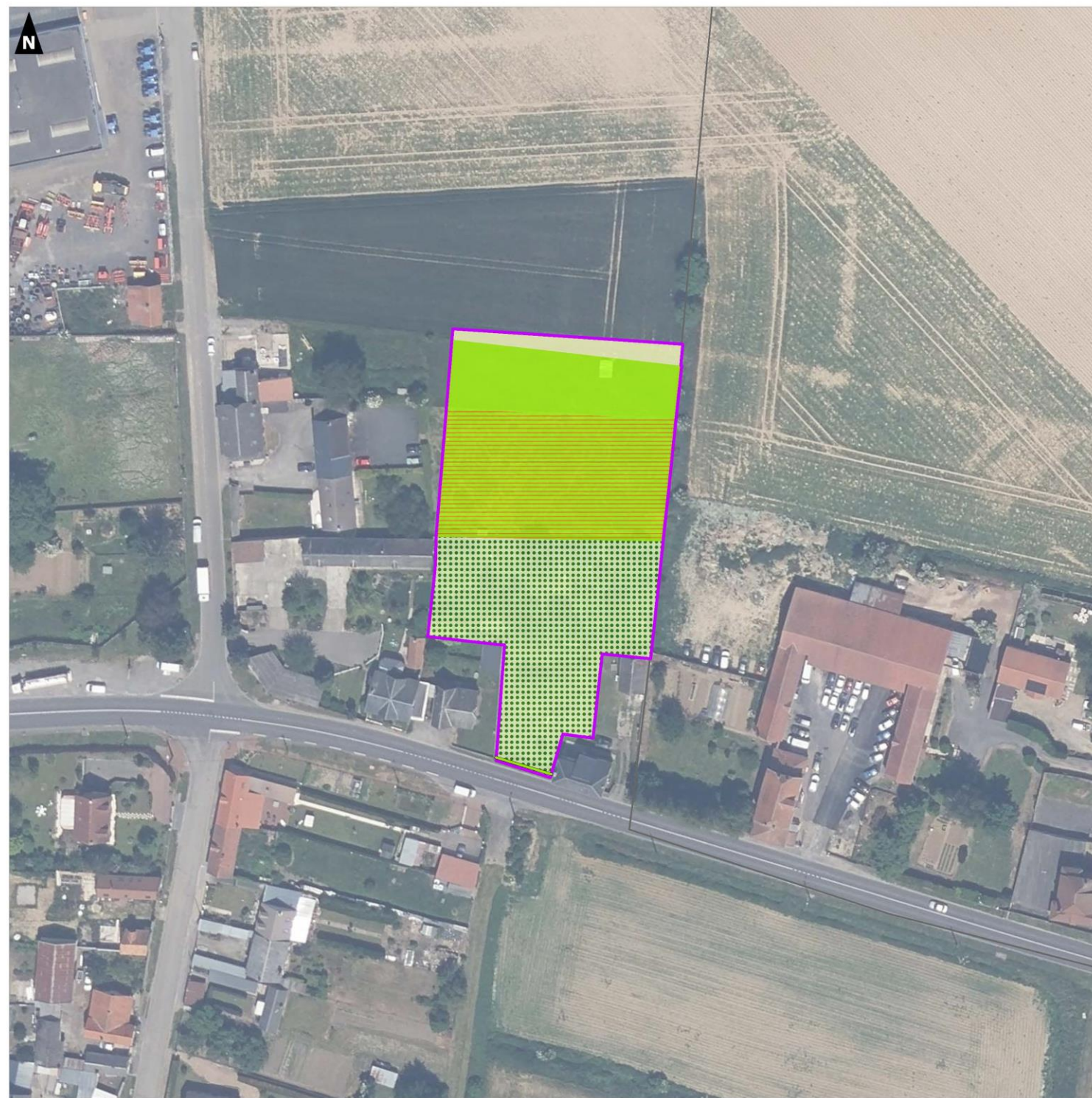
**Habitats naturels et flore patrimoniale
des secteurs étudiés
- secteur VIC16 -**

Secteur d'étude

- CC de la Haute-Somme
- Site d'étude

Habitats naturels (codes EUNIS)

- Haie ornementale (FA.1)
- Culture (I1.1)
- Jardin boisé (I2.23)
- Prairie de post-pâturage (E2.13)
- Prairie pâturée eutrophile (E2.11)



Annexe 3 – Résultats des inventaires floristiques

Tableau 21. Espèces végétales relevées sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps et été 2021)

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	I?;Z	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Égopode podagraire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde	C	AC	NAo	-	Non	Non	Non	N
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie (s.l.)	S;C	PC	DD	-	Non	Non	Non	N
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Asparagus officinalis</i> subsp. <i>officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale ; Asperge	Z	AC	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Folle-avoine (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	I?	?	DD	-	Non	Non	Non	N
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bryonia cretica</i> L.	Bryone	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	-	Non	Non	Non	A
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis ; Buis commun	C	R	DD	-	Oui	Oui	Non	N
<i>Capsella bursa-pastoris</i> subsp. <i>bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur ; Bourse-à-pasteur	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laîche des rives	I	C	LC	-	Non	Non	Nat	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laîche des forêts (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Centaurium erythraea</i> Rafn., 1800	Petite-centaurée commune (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céaiste commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céaiste aggloméré	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange, 1870	Petite linaire (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage ; Chicorée amère	I	AC	LC	-	Oui	Oui	Non	N
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Clinopode commun (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire des murs ; Ruine de Rome	Z	CC	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave printanière ; Drave printanière	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Épilobe cilié	Z	AC	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	Z	AC	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Ervum tetraspermum</i> L., 1753	Vesce à quatre graines ; Cicérole	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	Euphorbe épurge ; Épurge	Z	C	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Fagus sylvatica</i> f. <i>purpurea</i> (Aiton) C.K.Schneid., 1904	Hêtre pourpre	C	#	NAo	-	Non	Non	Non	N
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre commun ; Hêtre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée faux-liseron	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Festuca gr. ovina</i>	Fétuque ovine (groupe)	I	C	NAa	-	/	/	/	N
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire fausse renoncule ; Ficaire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet mollugine ; Caillie-lait blanc	I	?	DD	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium colombin ; Pied-de-Pigeon	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	Z	CC	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour	C	RR	NAo	-	Non	Non	Non	P
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache faux-cresson ; Faux cresson	I	C	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlique laineuse (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe des bois	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Inula conyzia</i> DC., 1836	Inule conyze	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris jaune ; Iris faux-acore ; Iris des marais	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NAo	-	Non	Non	Non	N
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort., 1827	Linaire bâtarde ; Fausse velvete	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariote	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Leucanthemum ircutianum</i> DC., 1838	Grande marguerite (tétraploïde)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lunaria annua</i> L., 1753	Lunaire annuelle ; Monnaie du pape	C	R	NAo	-	Non	Non	Non	N
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Malus pumila</i> Mill., 1768	Pommier commun ; Pommier cultivé	C	AR	NAo	-	Non	Non	Non	N
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire discoïde	Z	CC	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachée ; Luzerne d'Arabie	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Melissa officinalis</i> L., 1753	Mélisse officinale (s.l.)	C	R	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Mentha spicata</i> L., 1753	Menthe en épi (s.l.)	C	R	NAa	-	Non	Non	Nat	N
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Onopordum acanthium</i> L., 1753	Onopordon à feuilles d'acanthé	I	PC	LC	-	Oui	Oui	Non	N
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	NAo	-	Non	Non	Non	A
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Alpiste faux-roseau (s.l.) ; Baldingère (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun ; Pesse	C	RR	NAo	-	Non	Non	Non	N
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Natpp	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc ; Ypréau	C	PC?	NAa	-	Non	Non	Nat	N
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada	C	AR?	NAo	-	Non	Non	Non	N
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Primula vulgaris</i> subsp. <i>rubra</i> (Sm.) Arcang., 1882	Primevère rouge	C	E	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	C	AR	NAo	-	Non	Non	Non	P
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	NAa	-	Non	Non	Non	A
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	NAo	-	Non	Non	Non	A
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	I	AC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	Framboisier (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue	I	CC	LC	-	Non	Non	Natpp	N
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Sedum acre</i> L., 1753	Orpin âcre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Shérardie des champs ; Rubéole	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Silène dioïque ; Compagnon rouge	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant ; Solidage tardif	Z	AC	NAa	-	Non	Non	Non	A
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine blanche ; Arbre aux perles	S;C	AC	NAa	-	Non	Non	Non	P
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If commun ; If	C	PC	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Thuja</i> L., 1753	Thuya (G)	/	#	/	-	/	/	/	/
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles ; Tilleul à feuille en cœur	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à larges feuilles	I?	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis du Japon (s.l.) ; Torilis faux-cerfeuil	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trigonella officinalis</i> (L.) Coulot & Rabaute, 2013	Mélilot officinal ; Mélilot jaune	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Valeriana locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mâche potagère (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Verben officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	I	C?	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N

SOURCES :

HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2019 – La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes. Conservatoire botanique national de Bailleul. Brochure éditée avec le soutien de l'Union européenne, de l'État (DREAL Hauts-de-France), du Conseil régional des Hauts-de-France et des Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, 36 p.

Indigénat HDF :

I : Indigène / Z = Eurynaturalisé – Plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle en s'y mêlant à la flore indigène.
/ **N = Sténonaturalisé** – Plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et se propageant localement comme une espèce indigène en persistant au moins dans certaines de ses stations. / **A = Adventice** – Plante non indigène qui apparaît sporadiquement à la suite d'une introduction fortuite liée aux activités humaines et qui ne persiste que peu de temps dans ses stations. / **S = Subspontané** – Plante, indigène ou non, faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les jardins, les parcs, les bords de route, les prairies et forêts artificielles, etc. et s'échappant de ces espaces mais ne se mêlant pas ou guère à la flore indigène et ne persistant généralement que peu de temps / **C = Cultivé** – Plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, semi-naturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...).
? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (I ?, Z ?, N ?, S ?, A ?, E ?).

<u>Statuts de rareté HDF</u>	<u>LR HDF</u>	<u>Prot.</u>	<u>Patrim.</u>	<u>Déterminant ZNIEFF</u>	<u>ZH</u>	<u>EEE.</u>
E : Exceptionnel	CR : taxon gravement menacé d'extinction	N1 : taxon protégé au niveau national	Oui : espèce patrimoniale en région Hauts-de-France	Oui : espèce déterminante de ZNIEFF pour la région Hauts-de-France	Nat : espèce caractéristique de zone humide au niveau national	A : espèce exotique envahissante avérée en région Hauts-de-France
RR : Très Rare	EN : taxon menacé d'extinction	NPDC : taxon protégé en Picardie	Non : espèce non patrimoniale en région Hauts-de-France	Non : espèce non déterminante	Non : espèce non caractéristique de zone humide	P : espèce exotique envahissante potentielle en région Hauts-de-France
R : Rare	VU : taxon vulnérable	- : taxon non protégé				- : espèce non invasive en région Hauts-de-France
AR : Assez Rare	NT : taxon quasi-menacé					
PC : Peu commun	LC : Préoccupation mineure					
AC : Assez commun	NA : Définition de menace non-adaptée					
C : Commun	DD : Insuffisamment documenté					
CC : Très commun						
? : Rareté estimée à confirmer						
# : Définition de rareté non adaptée						

Annexe 4 - Cartographies de l'utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification

Remarque :

Ne sont présentées ci-après que les cartographies des secteurs comportant des espèces d'oiseaux patrimoniaux. Les secteurs non cartographiés ne comportent aucune de ces espèces.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 1 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux posés

-  Fauvette des jardins
-  Linotte mélodieuse

0 50 100
Mètres



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 3 -

Secteur d'étude

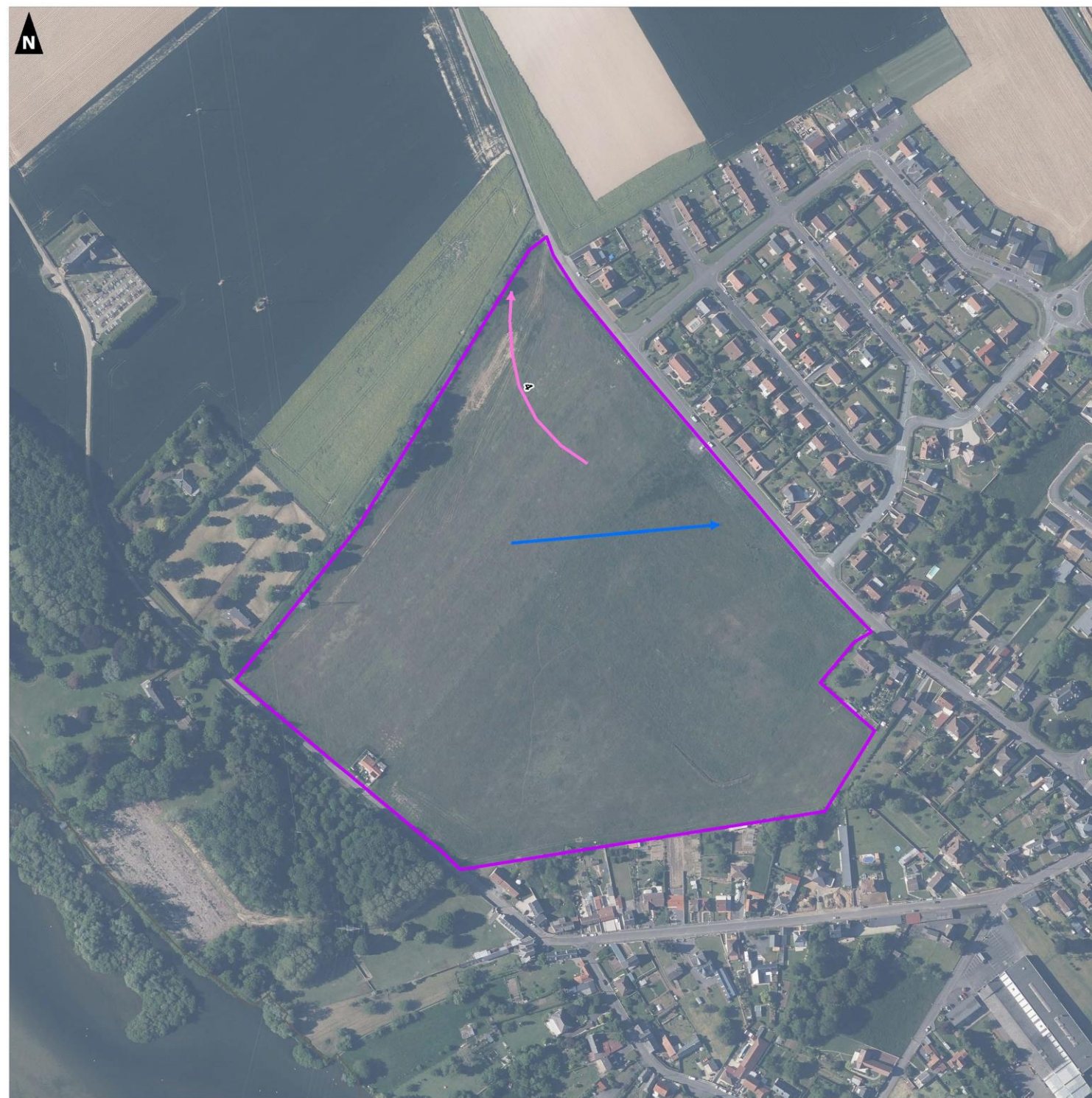
-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux en vol

-  Linotte mélodieuse
-  Mouette rieuse

0 50 100
Mètres



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 4 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

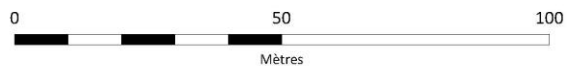
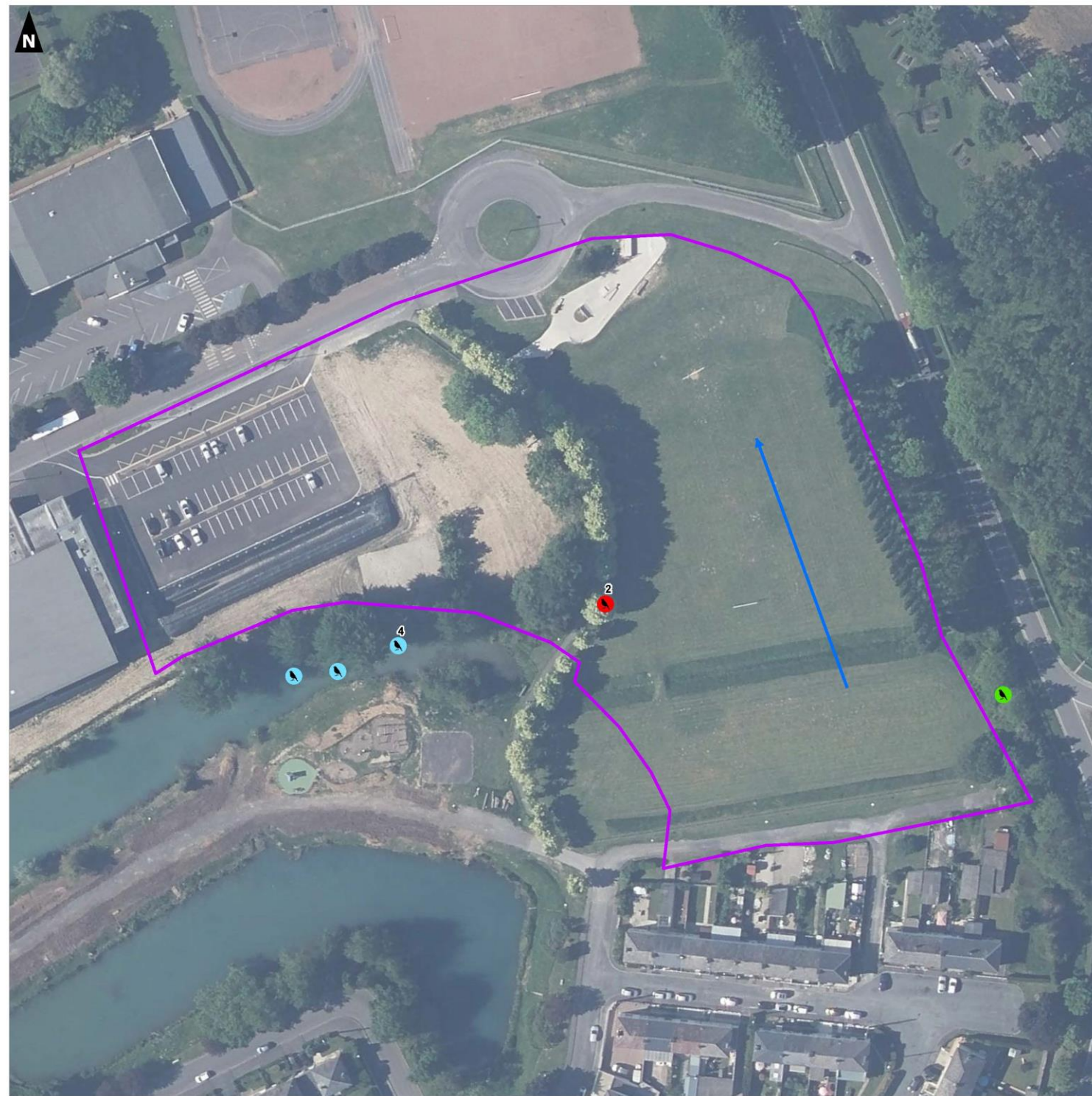
Avifaune

Oiseaux posés

-  Chardonneret élégant
-  Foulque macroule
-  Verdier d'Europe

Oiseaux en vol

-  Mouette rieuse



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 5 -

Secteur d'étude

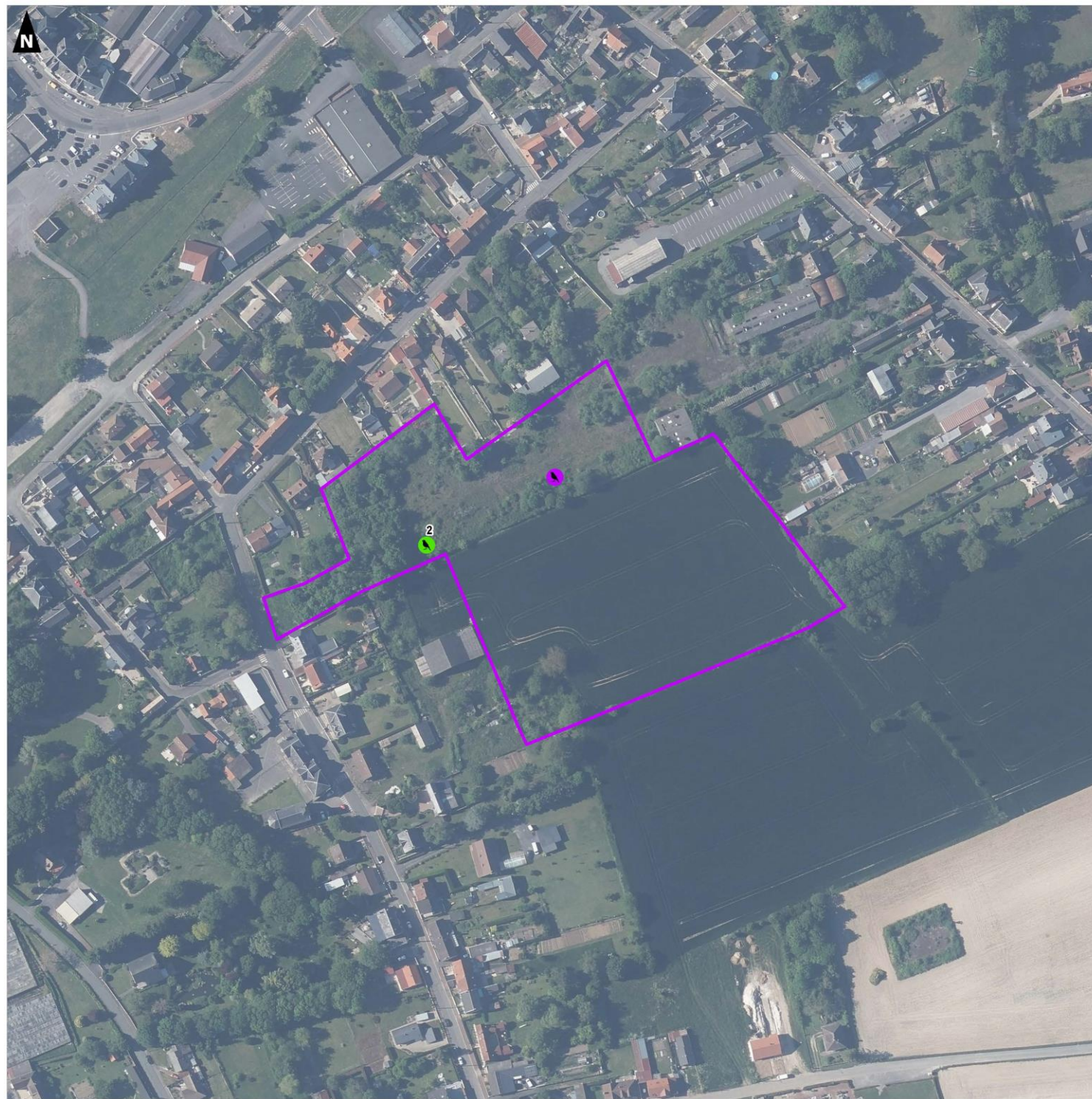
-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux posés

-  Roitelet huppé
-  Verdier d'Europe

0 50 100
Mètres



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 6 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

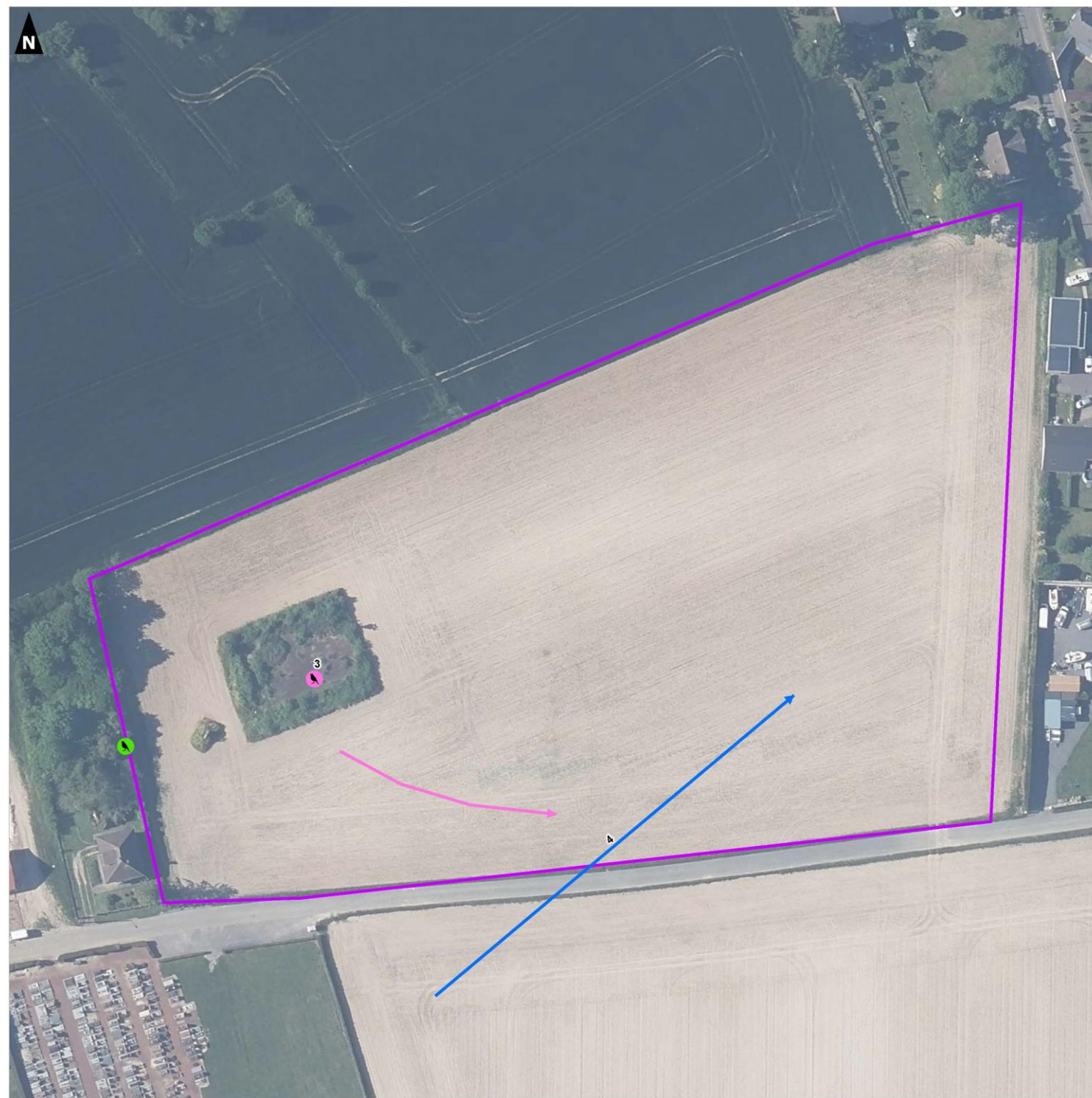
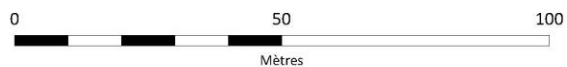
Avifaune

Oiseaux posés

-  Linotte mélodieuse
-  Verdier d'Europe

Oiseaux en vol

-  Linotte mélodieuse
-  Mouette rieuse



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 8 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

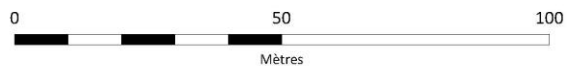
Avifaune

Oiseaux posés

-  Alouette des champs

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 9 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

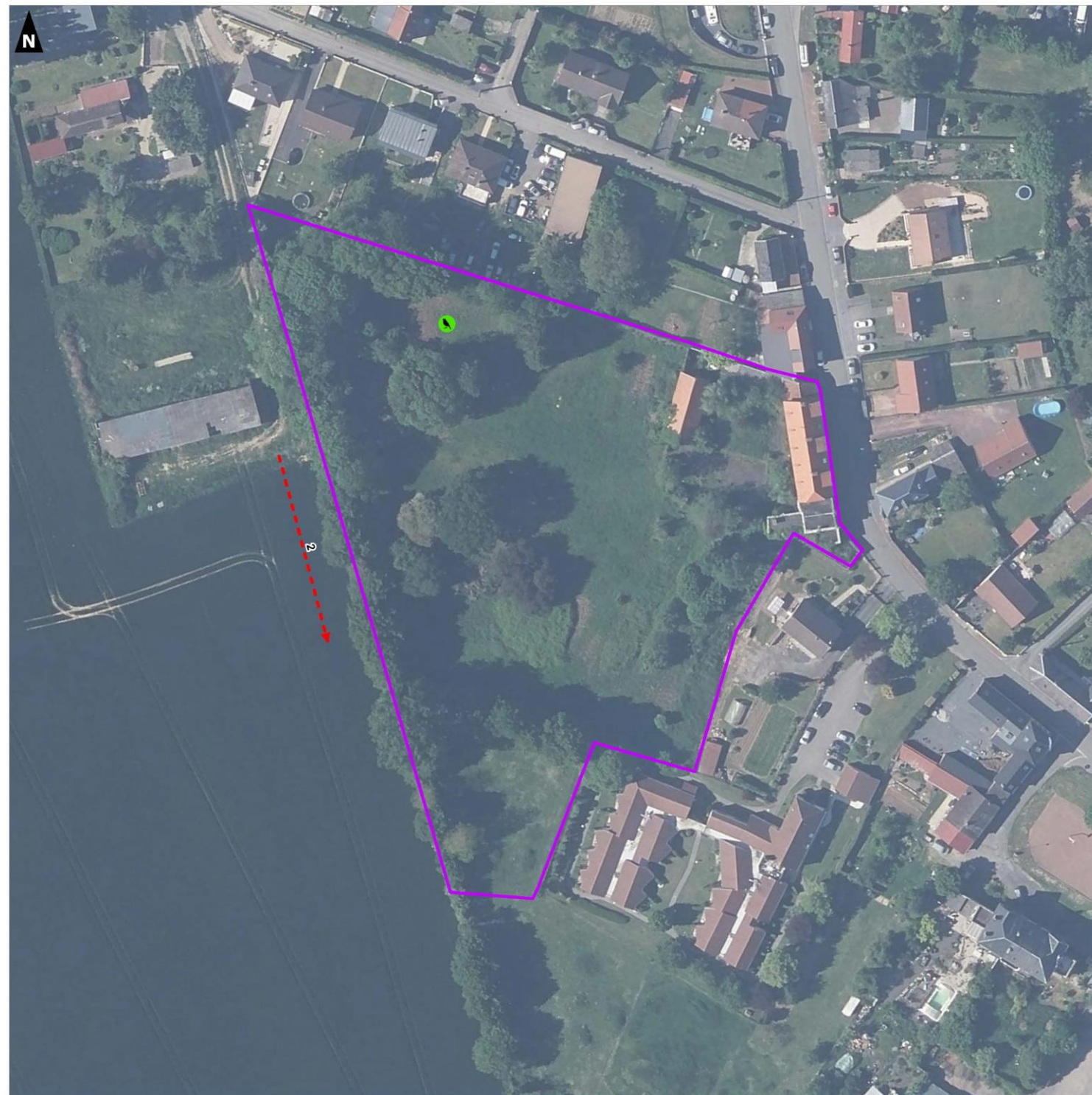
Avifaune

Oiseaux posés

-  Verdier d'Europe

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique



0 50 100
Mètres

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

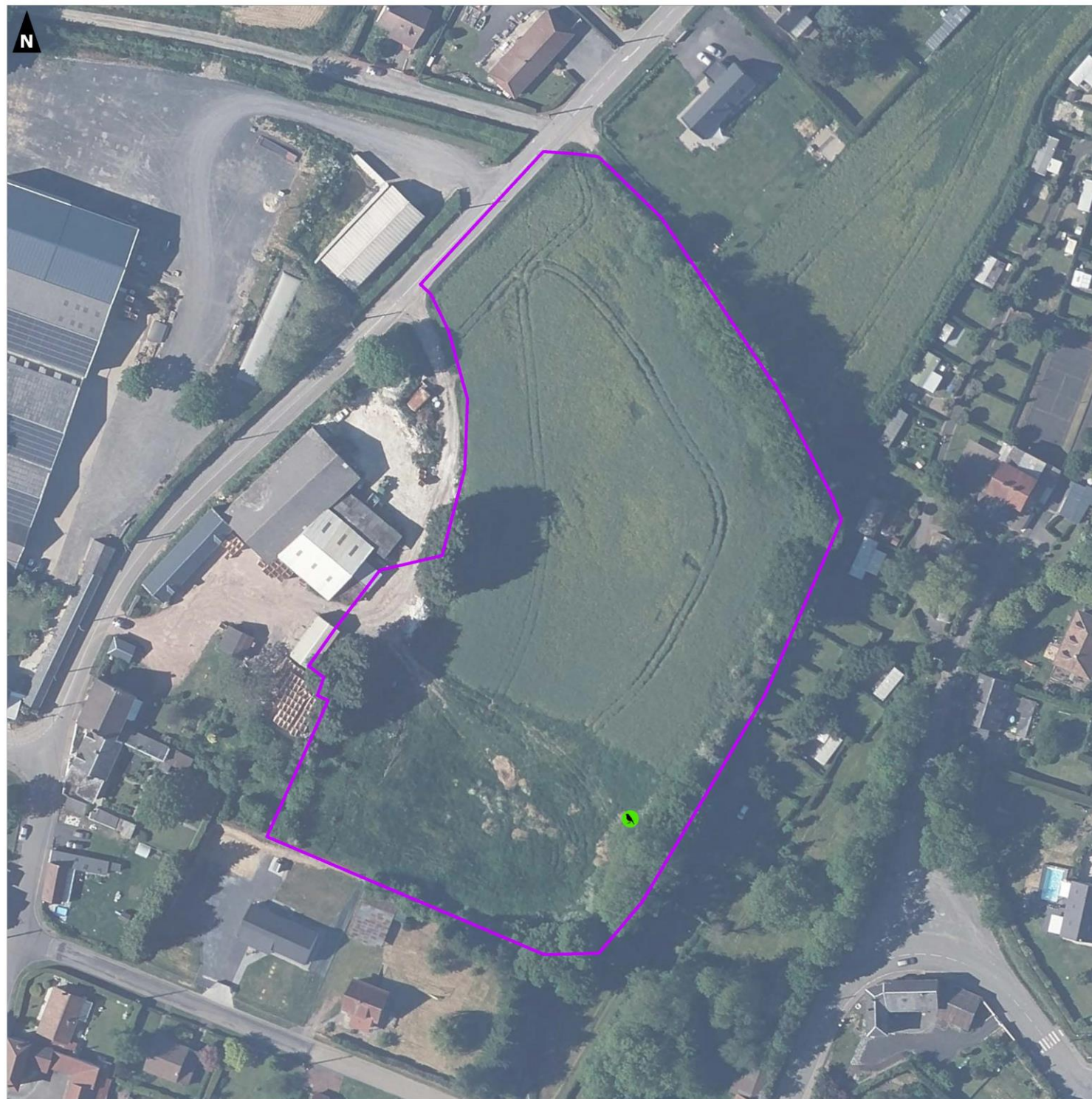
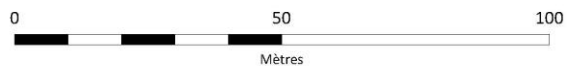
Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 10 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

-  Oiseaux posés
-  Verdier d'Europe



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 11 -

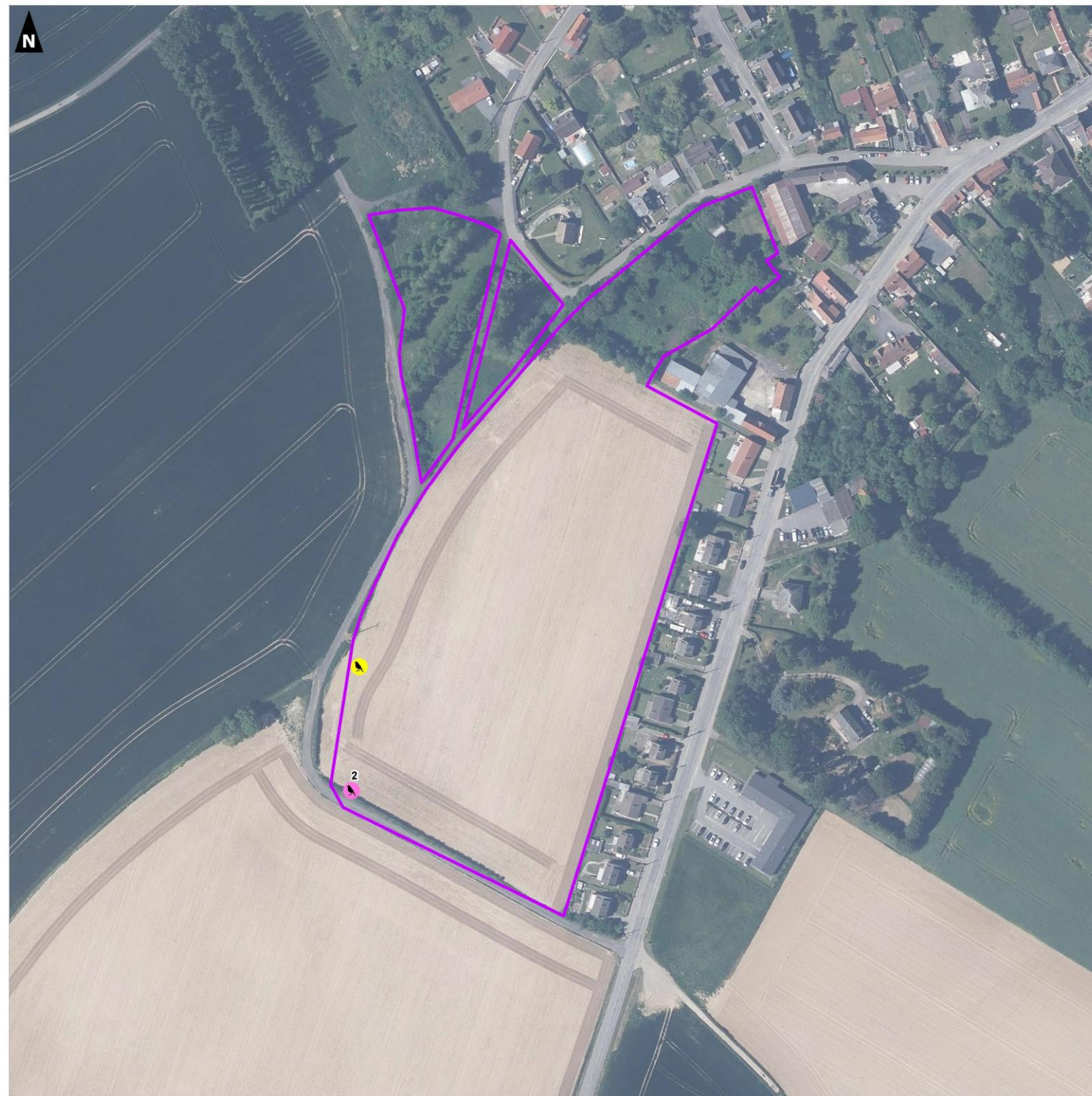
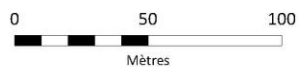
Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux posés

-  Bruant jaune
-  Linotte mélodieuse



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 12 -

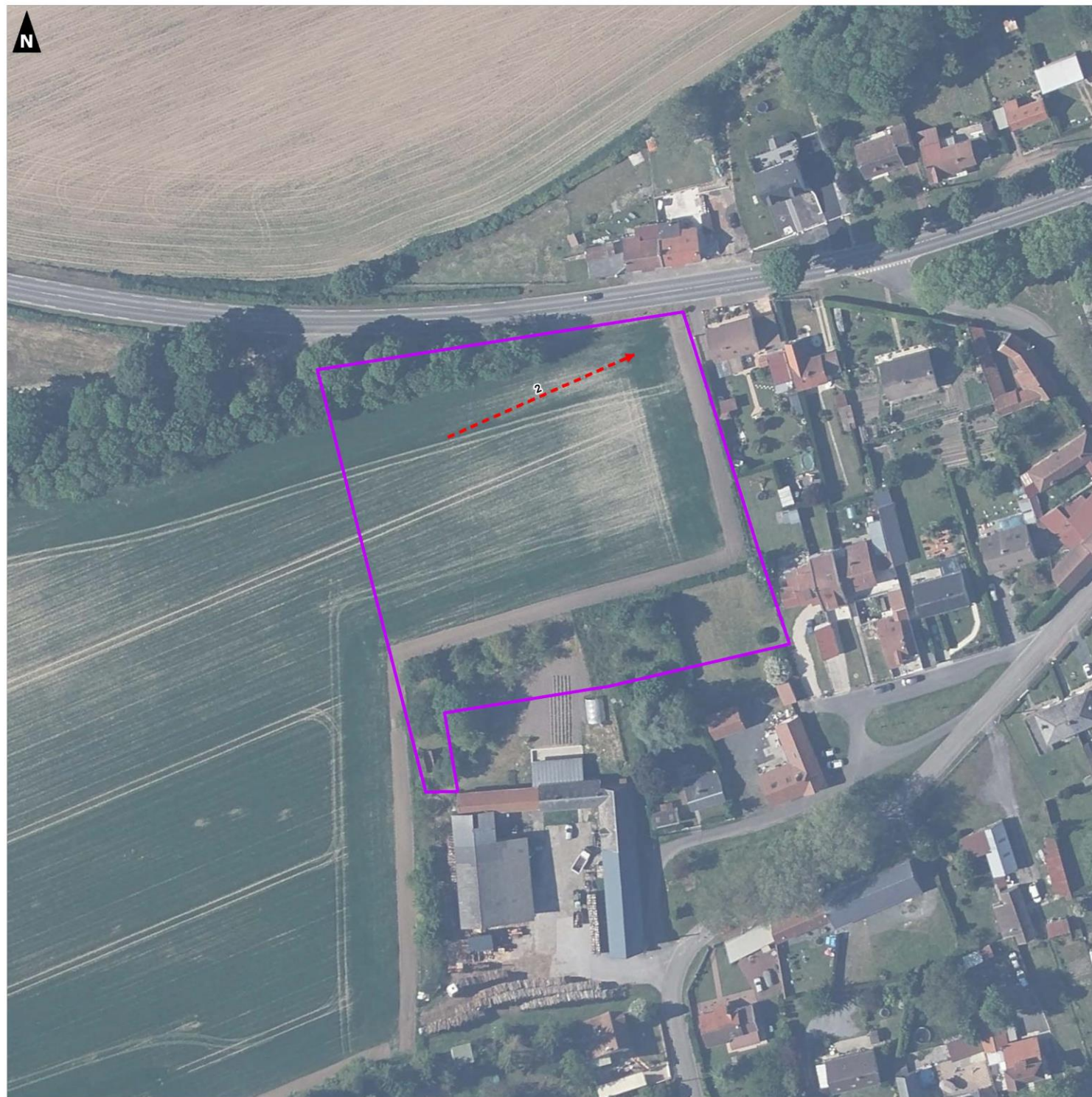
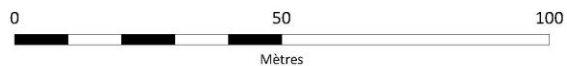
Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 16 -

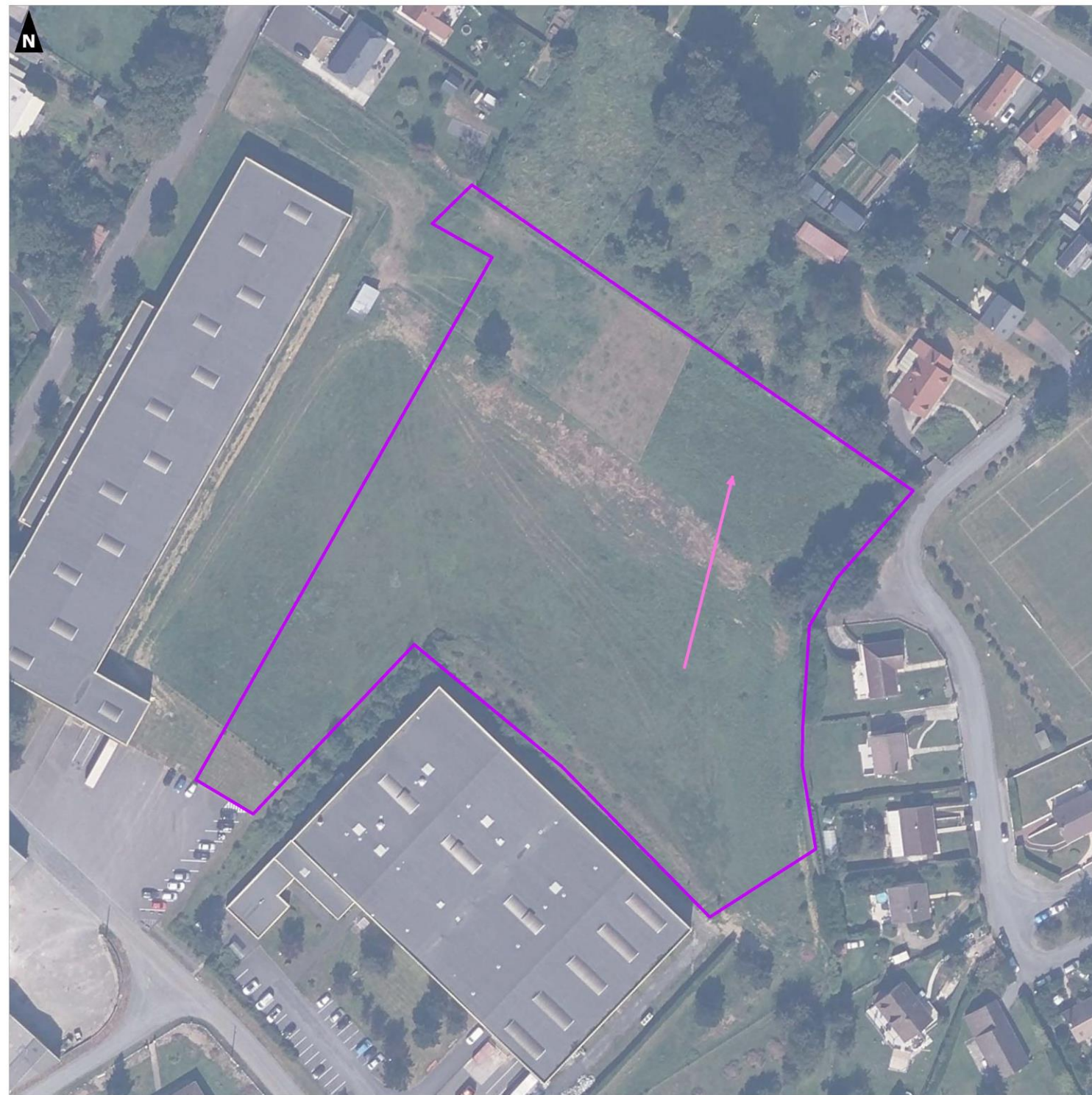
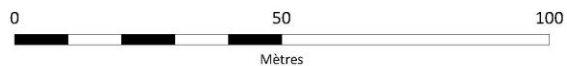
Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux en vol

-  Linotte mélodieuse



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 17 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

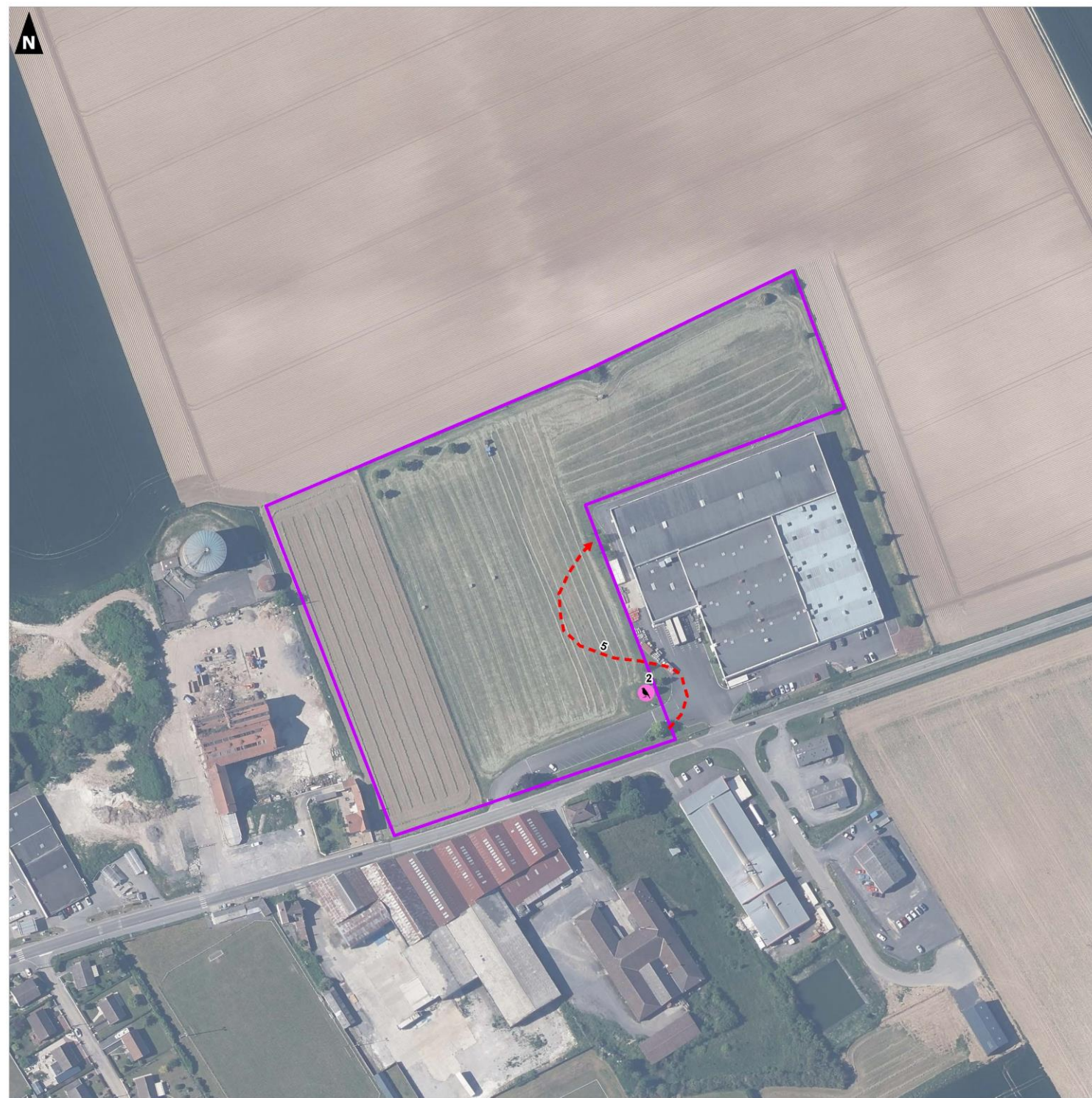
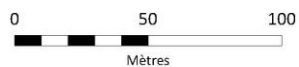
Avifaune

Oiseaux posés

-  Linotte mélodieuse

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 18 -

Secteur d'étude

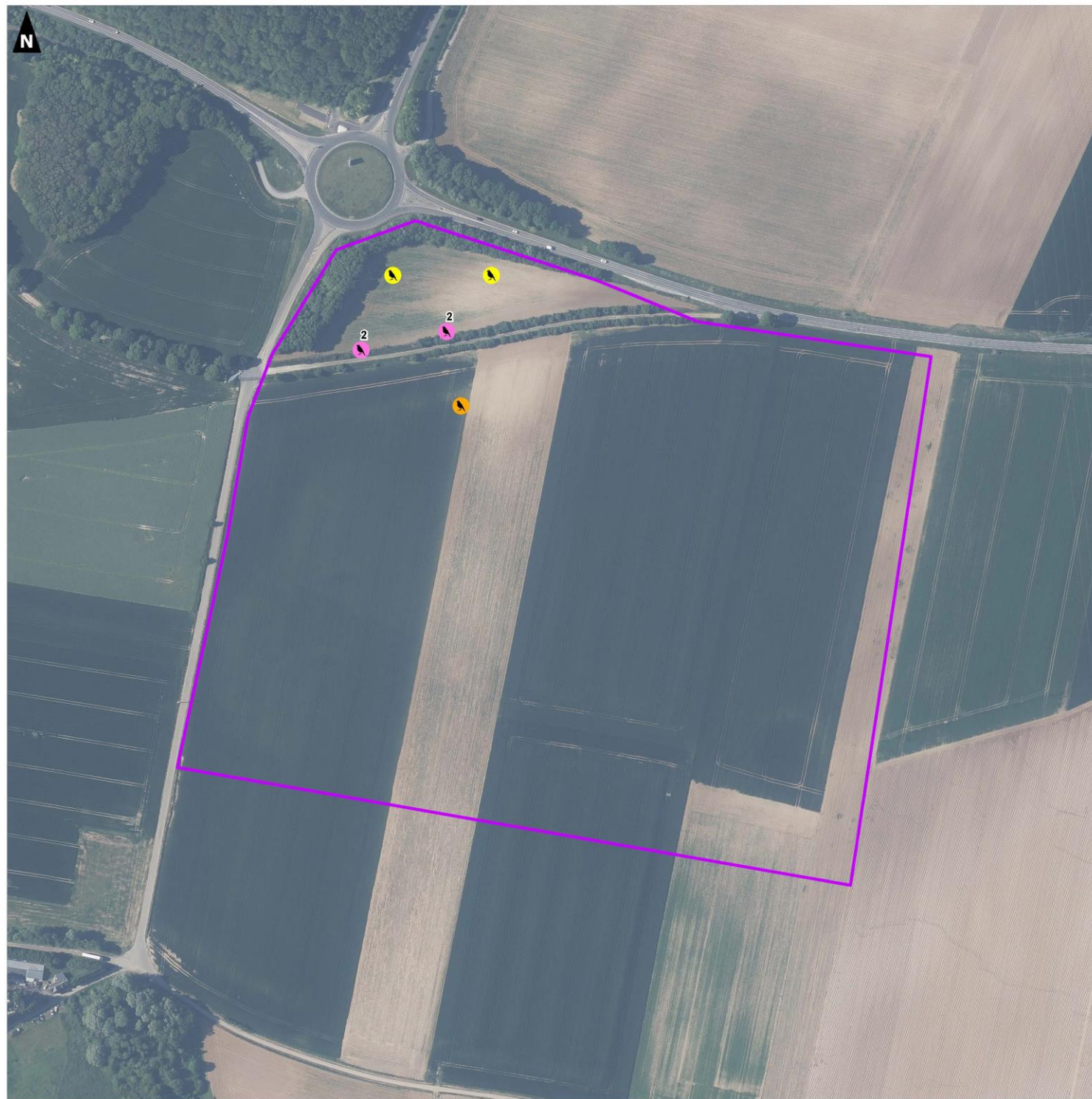
-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux posés

-  Alouette des champs
-  Bruant jaune
-  Linotte mélodieuse

0 50 100
Mètres



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 19 -

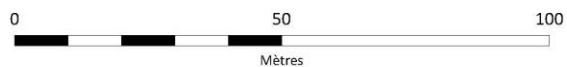
Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux en vol

-  Tadorne de Belon



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 23 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

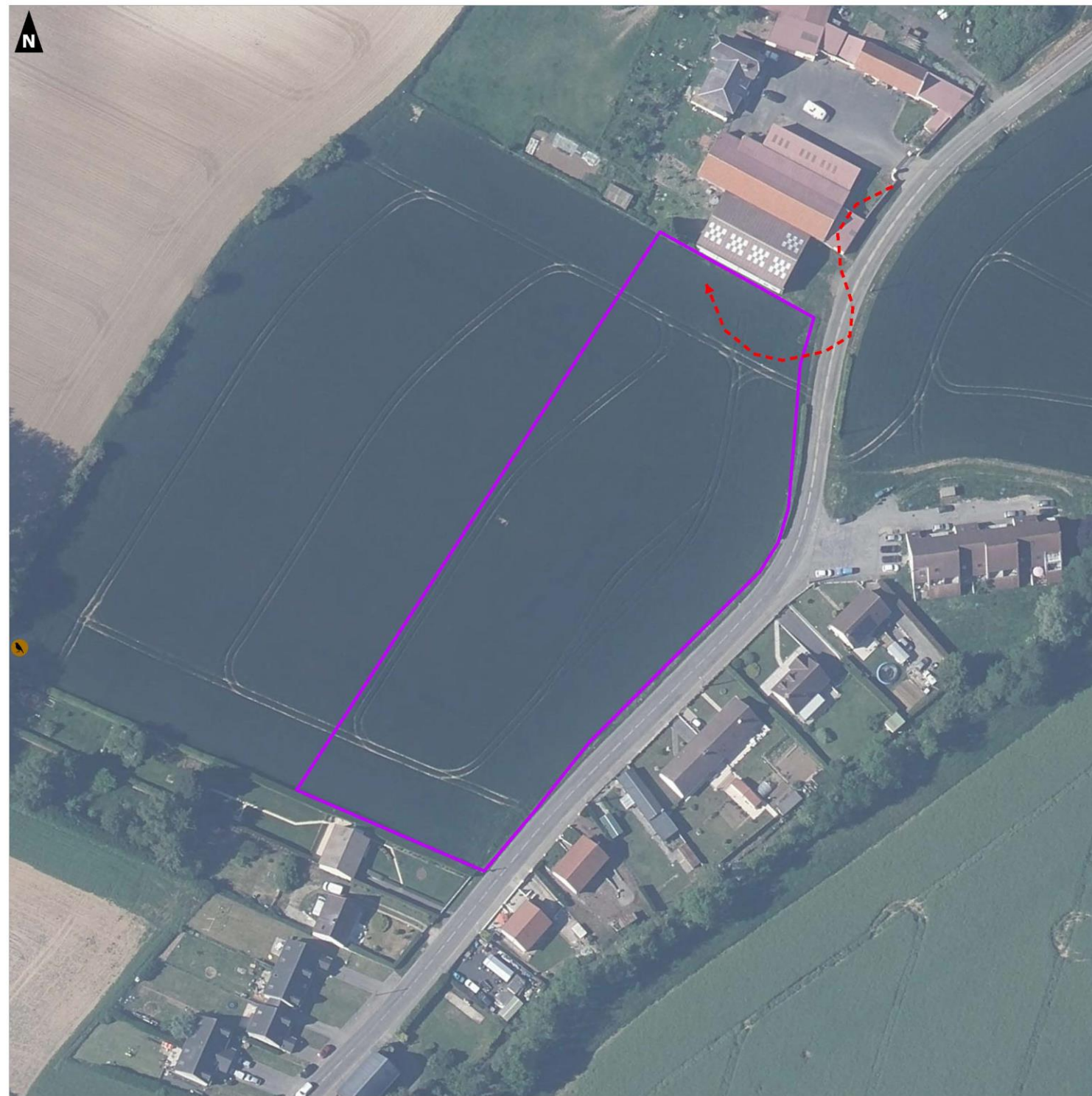
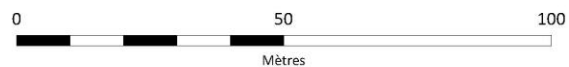
Avifaune

Oiseaux posés

-  Tourterelle des bois

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 24 -

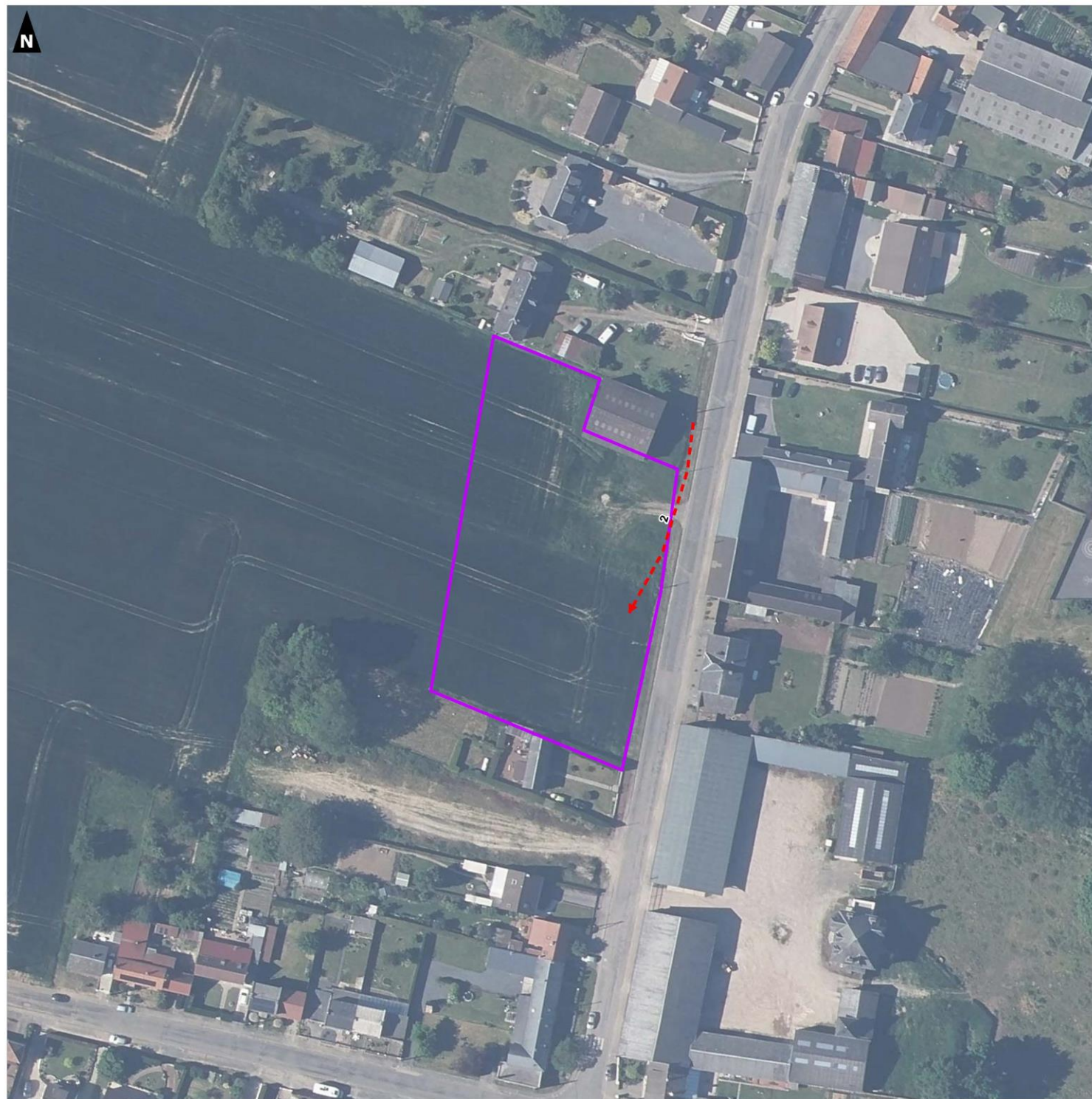
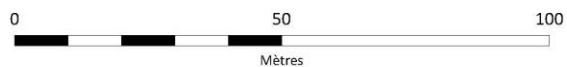
Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 26 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

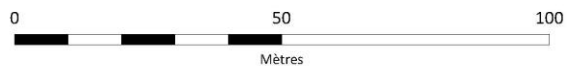
Avifaune

Oiseaux posés

-  Alouette des champs

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur 27 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

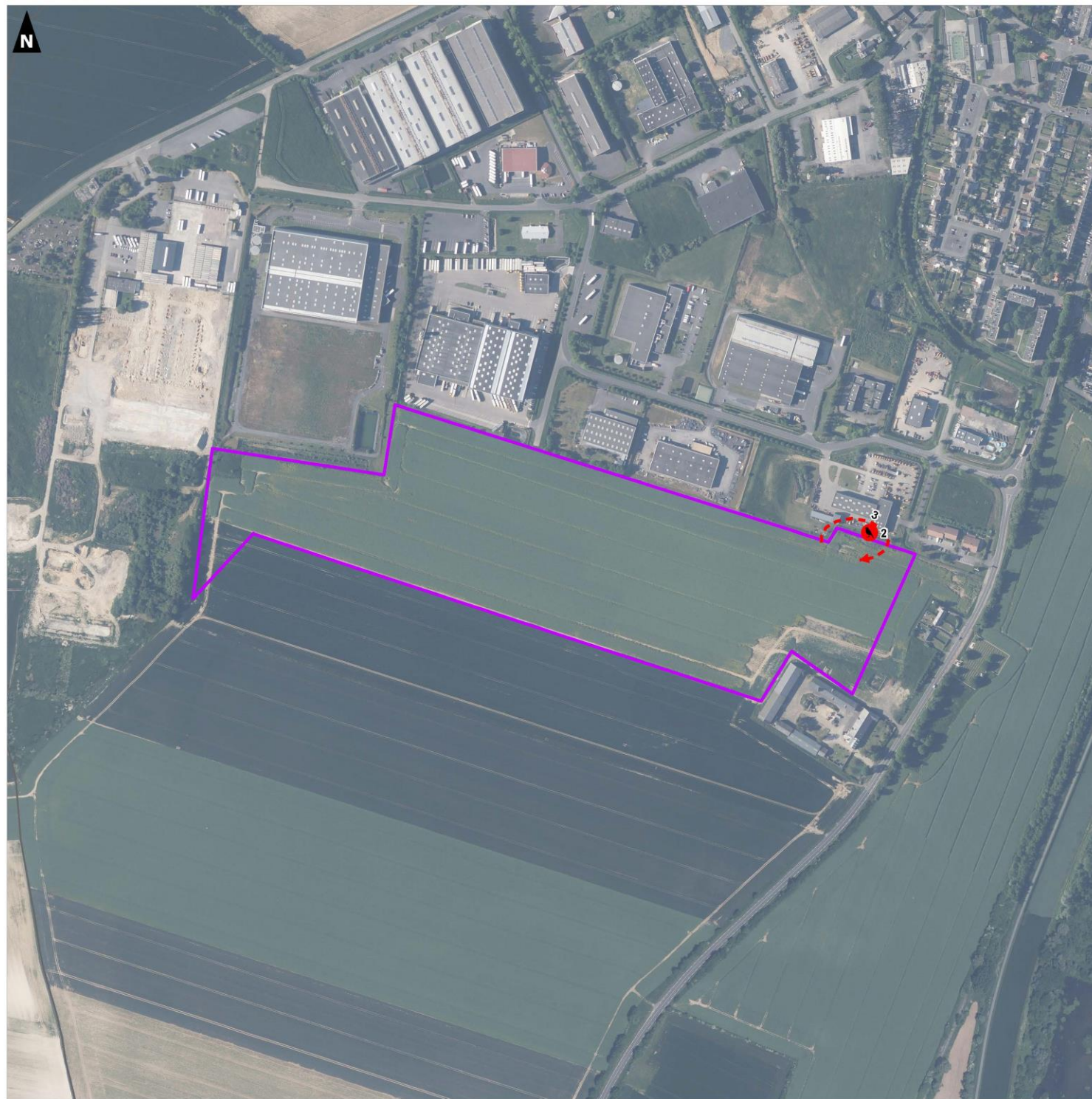
Oiseaux posés

-  Chardonneret élégant

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique

0 50 100
Mètres



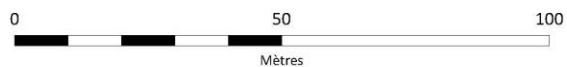
Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux posés

-  Alouette des champs



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur DOI03 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

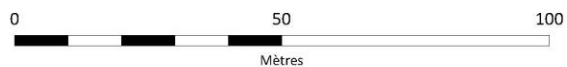
Avifaune

Oiseaux posés

-  Linotte mélodieuse
-  Roitelet huppé
-  Verdier d'Europe

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

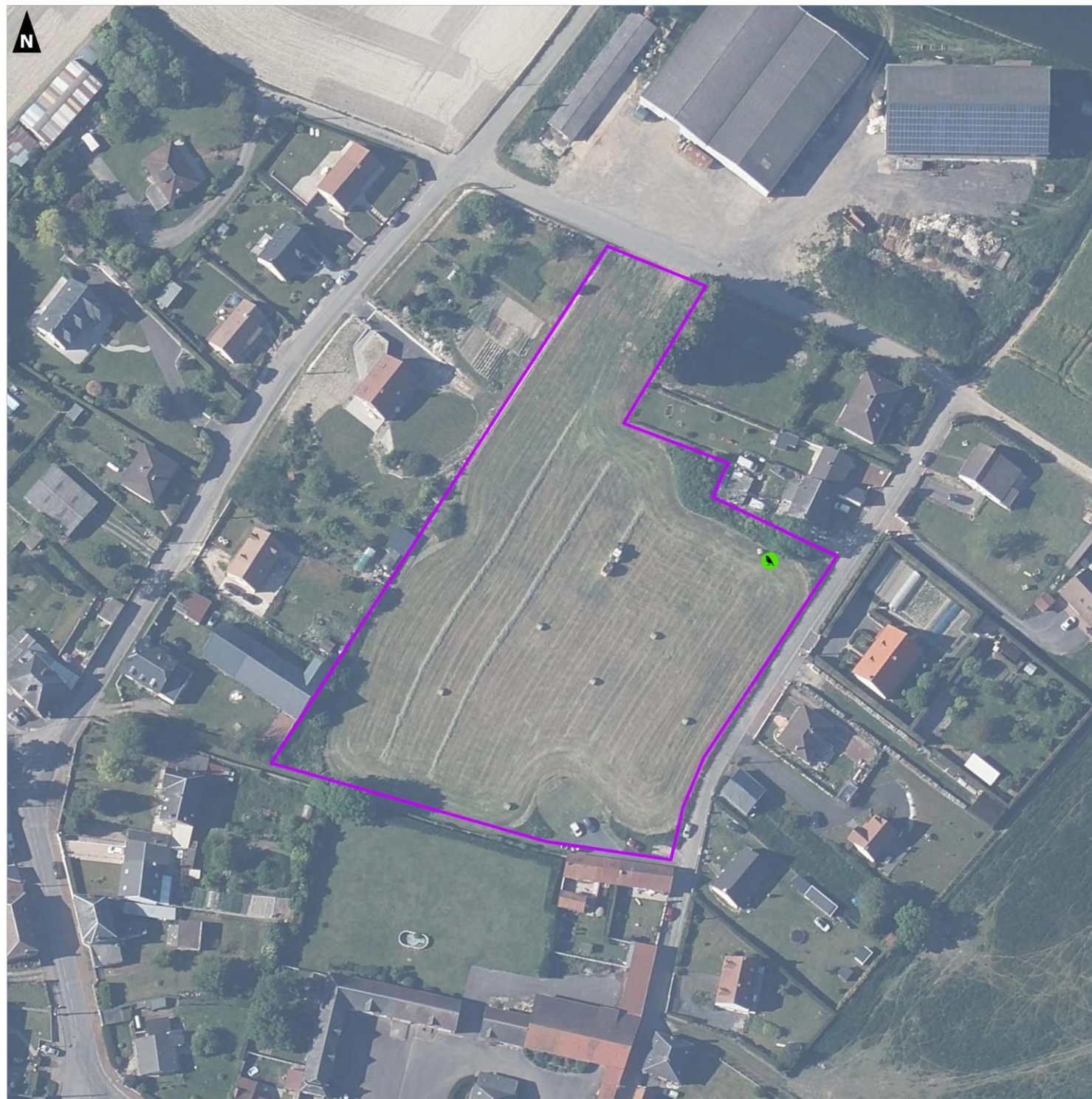
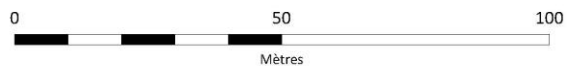
Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur DOI09 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

- Oiseaux posés
-  Verdier d'Europe



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur EPE158 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

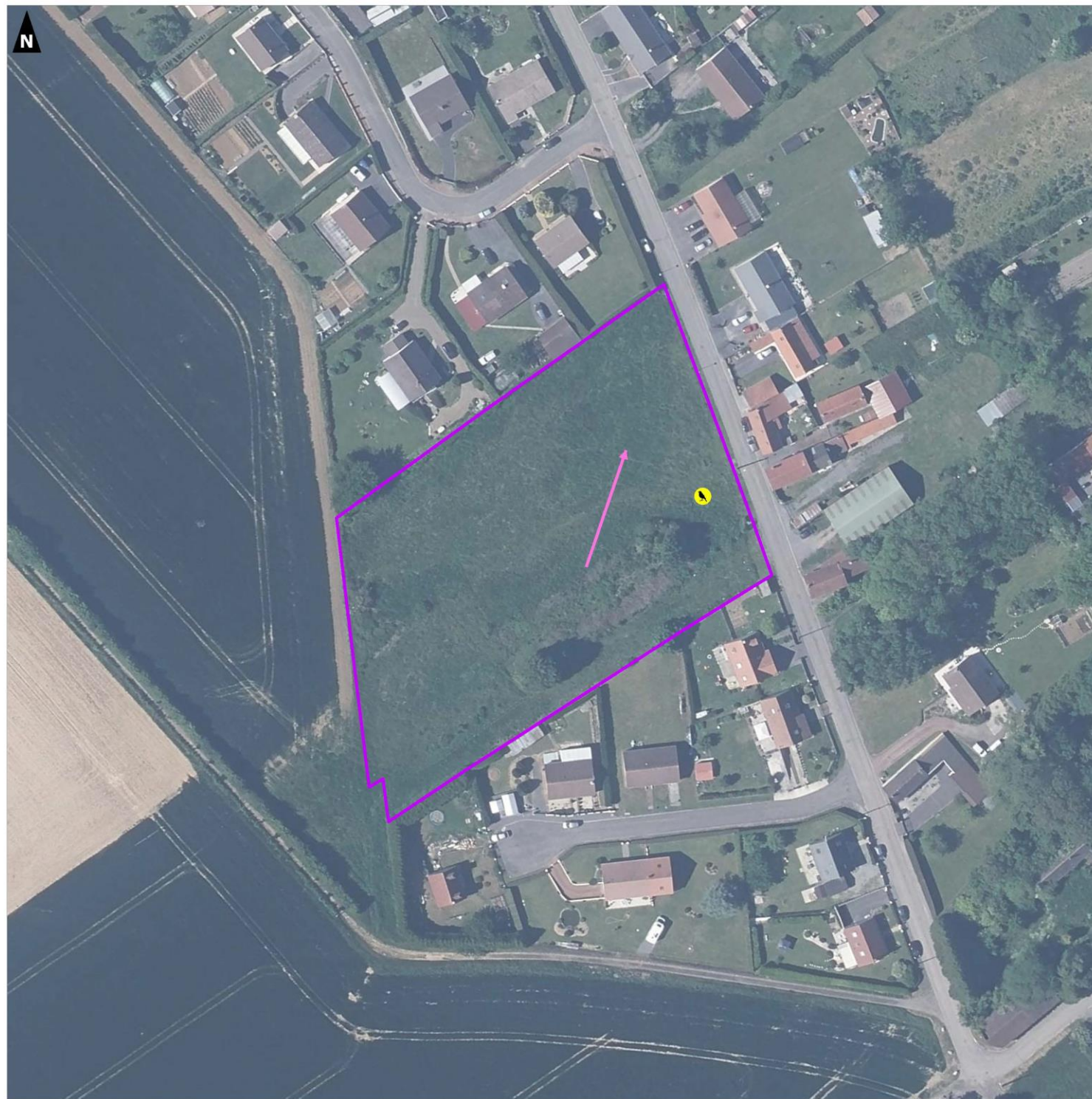
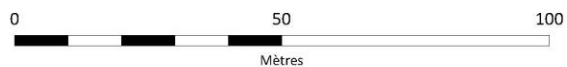
Avifaune

Oiseaux posés

-  Bruant jaune

Oiseaux en vol

-  Linotte mélodieuse



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

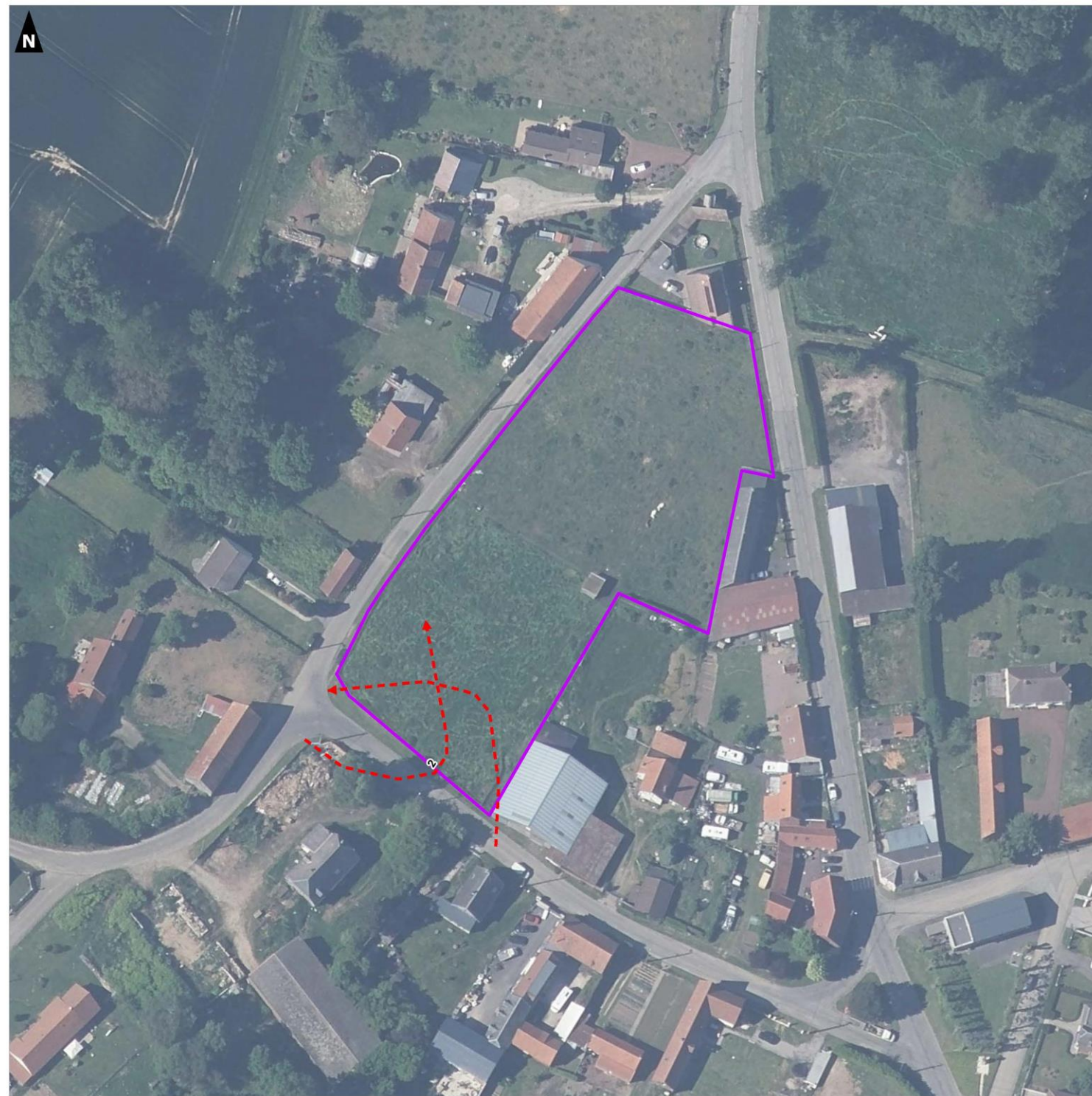
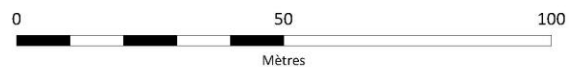
Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur FLE35 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

- Oiseaux en vol
-  Hirondelle rustique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur HEV21 -

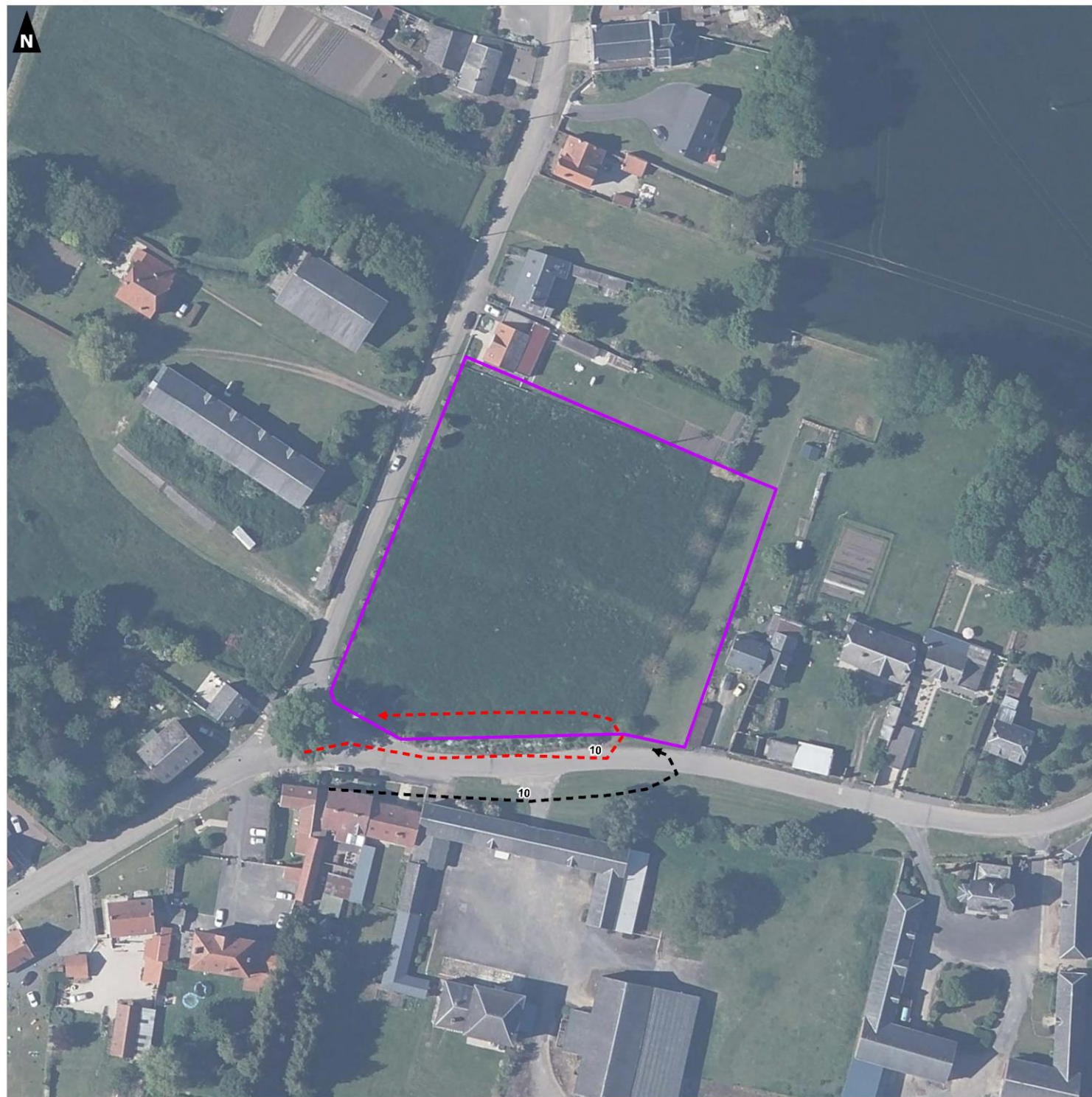
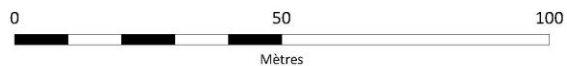
Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux en vol

-  Hirondelle des fenêtres
-  Hirondelle rustique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur MAU10 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

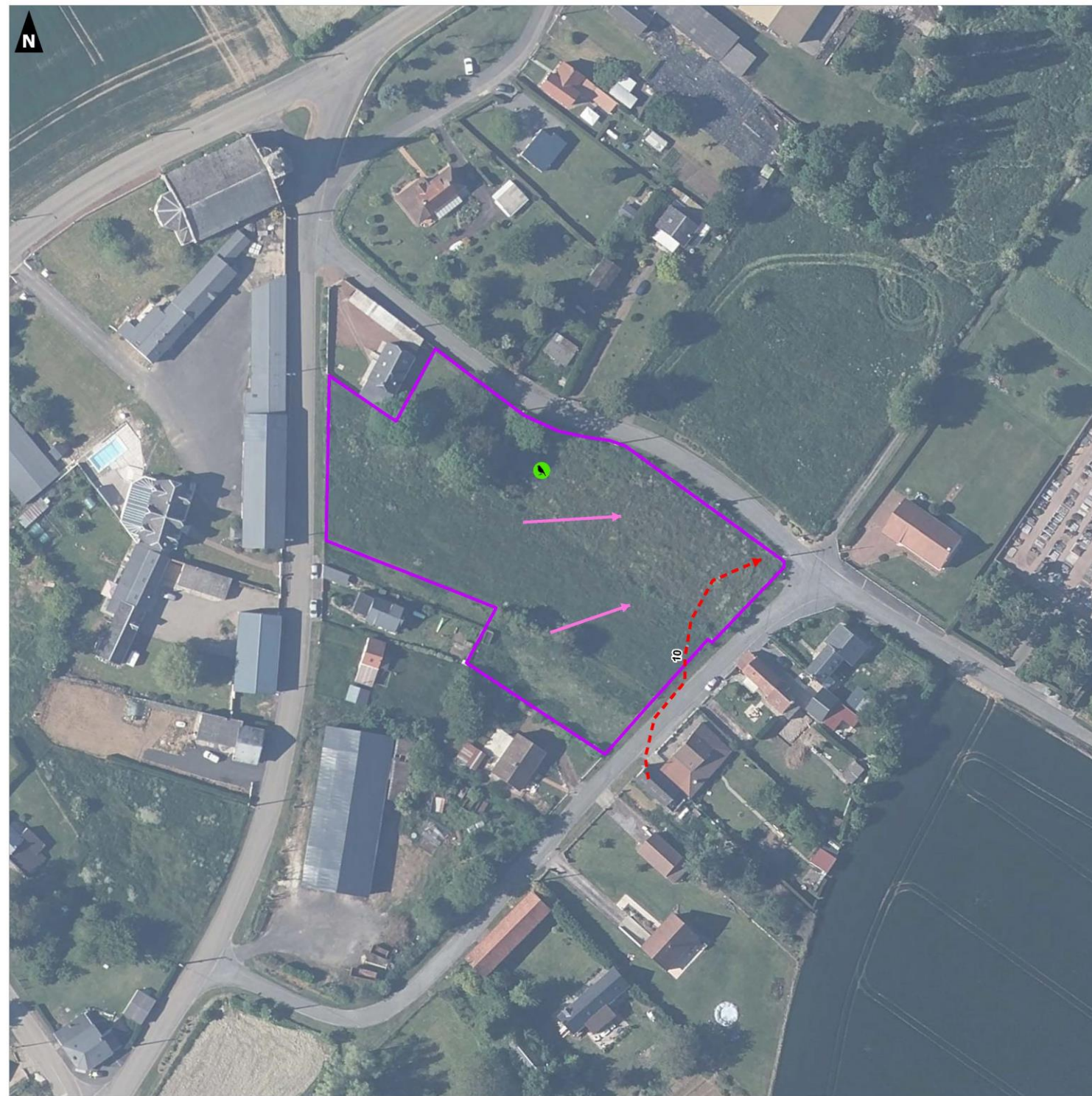
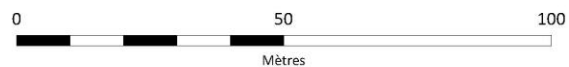
Avifaune

Oiseaux posés

-  Verdier d'Europe

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur PER116 -

Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

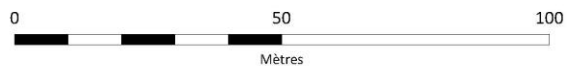
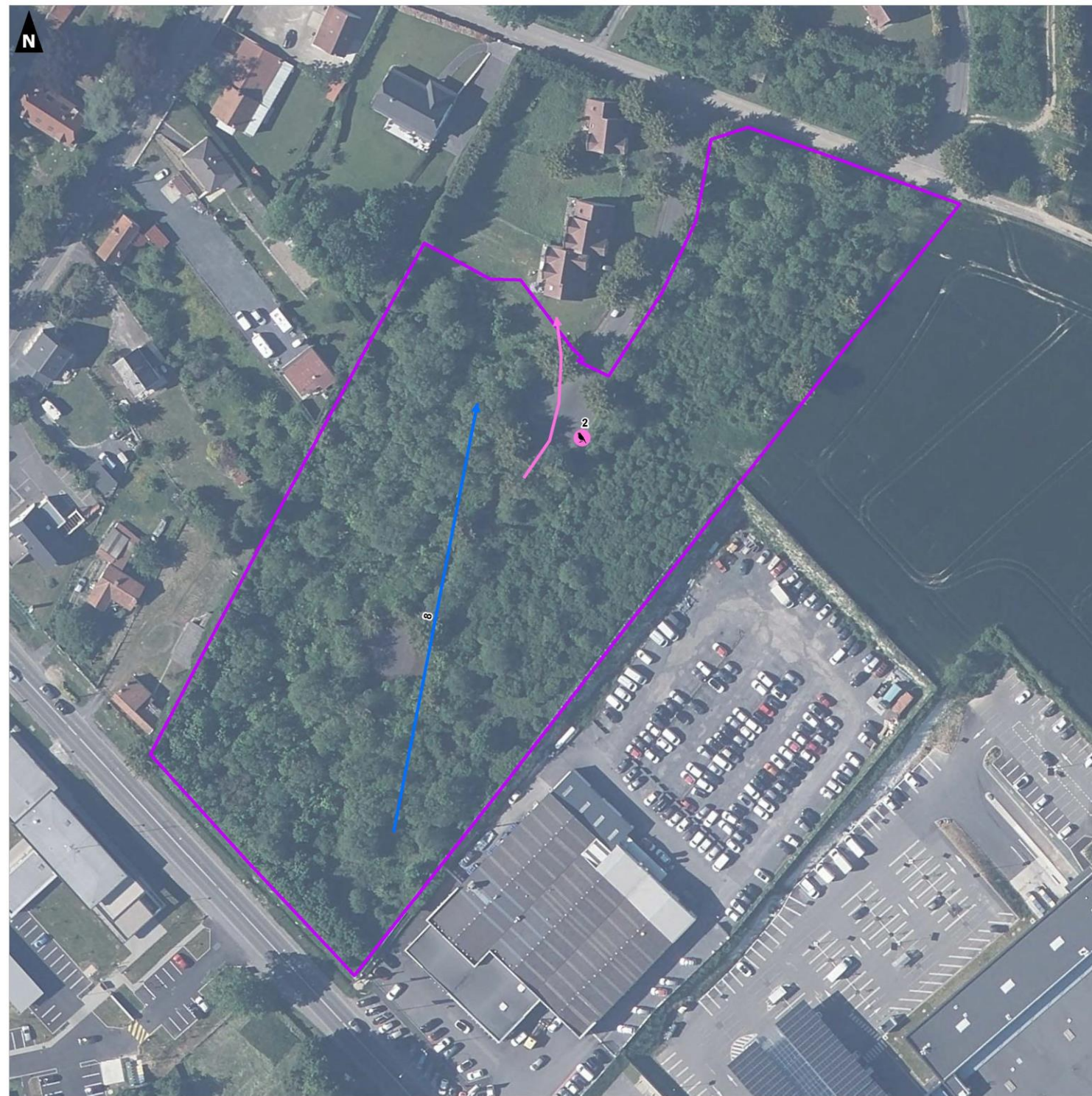
Avifaune

Oiseaux posés

-  Linotte mélodieuse

Oiseaux en vol

-  Linotte mélodieuse
-  Mouette rieuse



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur RON49 -

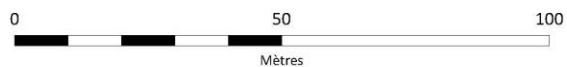
Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux posés

-  Verdier d'Europe



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur SAI08 -

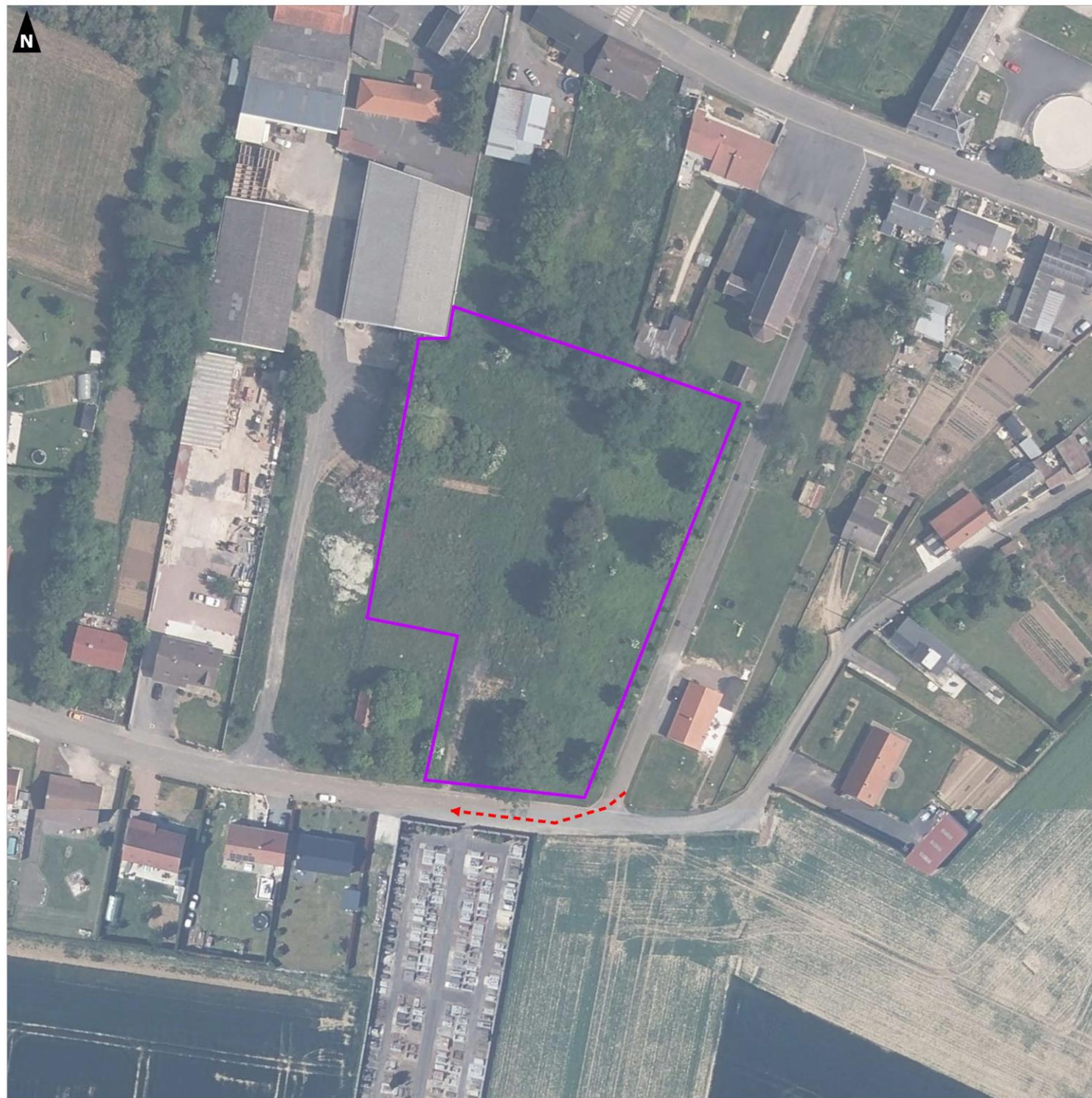
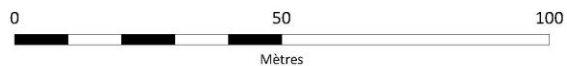
Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux en vol

-  Hirondelle rustique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes de la Haute-Somme

Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés
par l'avifaune patrimoniale
- secteur SAI21 -

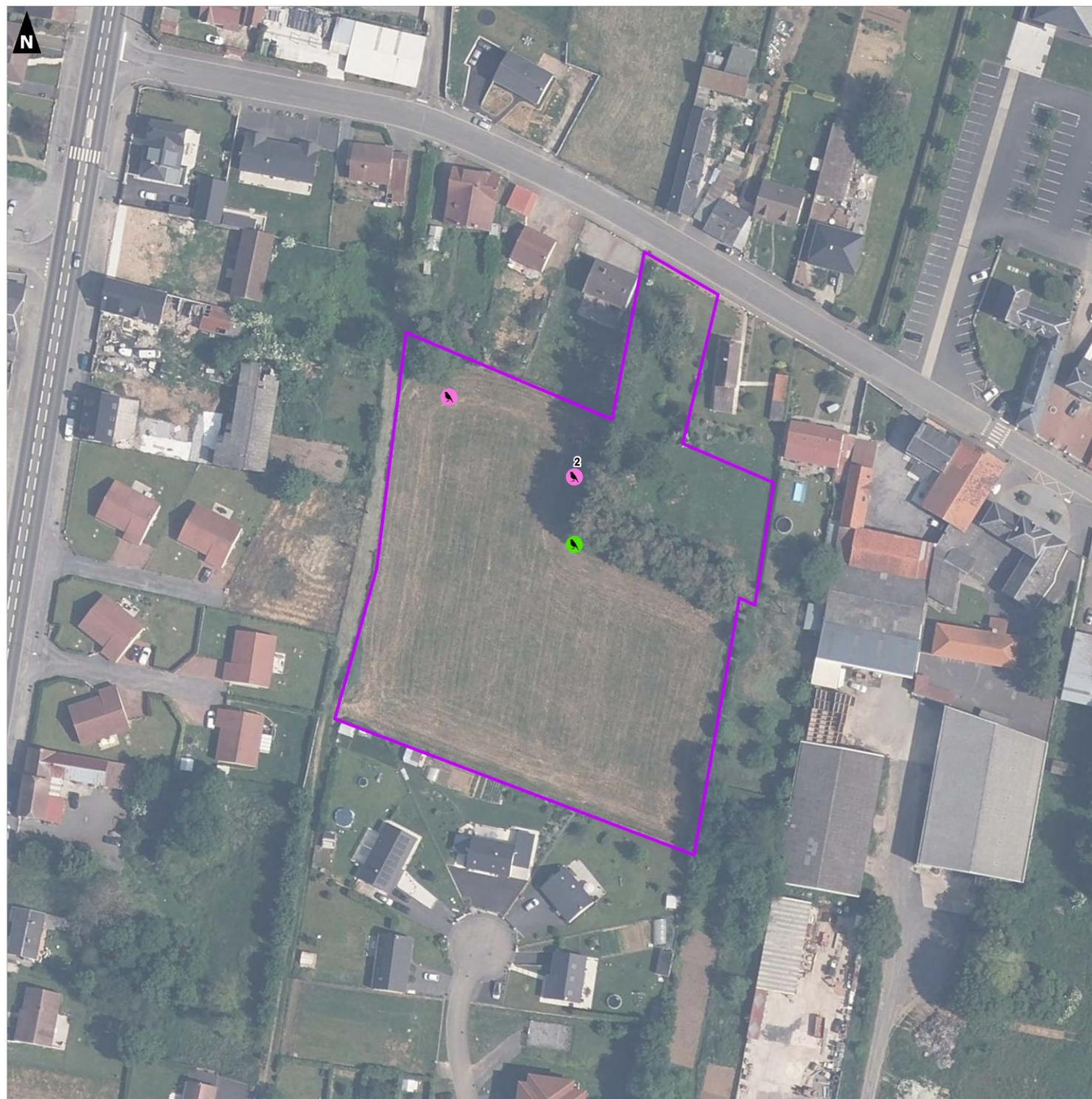
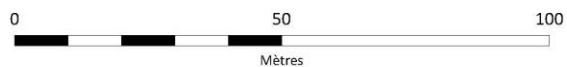
Secteur d'étude

-  CC de la Haute-Somme
-  Site d'étude

Avifaune

Oiseaux posés

-  Linotte mélodieuse
-  Verdier d'Europe



Annexe 5 – Résultats des inventaires ornithologiques

Tableau 22. Oiseaux inventoriés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps 2021)

Patrimonialité en période de nidification	Nomenclature		Indice de rareté en Picardie (2009)	Listes rouges					Protection	
	Nom scientifique	Nom vernaculaire		Picardie Nicheurs	France Nicheurs	France Hivernants	France De passage	Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"
	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	TC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
faible	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	TC	LC	NT	LC	NA	LC	C	OII
	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	TC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
	<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière type	TC	LC	LC	-	DD	LC	P	-
modérée	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-
modérée	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-
	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	AC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
	<i>Corvus frugelegus</i>	Corbeau freux	C	LC	LC	LC	-	LC	C & N	OII
	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	TC	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII
	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	TC	LC	LC	-	DD	LC	P	-
	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	AC	NA	LC	NA	-	LC	P	OII
	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		LC	LC	LC	NA	LC	C & N	OII
	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	C	LC	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
faible	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	TC	LC	LC	-	DD	LC	P	-
faible	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	AC	LC	LC	NA	NA	NT	C	OII ; OIII
	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	C	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII
	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	C	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII
	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	PC	NA	LC	LC	NA	LC	P	OII
	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	C	LC	LC	-	-	LC	P	-
	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	TC	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII

Patrimonialité en période de nidification	Nomenclature		Indice de rareté en Picardie (2009)	Listes rouges					Protection	
	Nom scientifique	Nom vernaculaire		Picardie Nicheurs	France Nicheurs	France Hivernants	France De passage	Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"
faible	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
faible	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	TC	LC	LC	-	NA	LC	P	-
modérée	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-
	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	AC	LC	LC	-	NA	LC	P	-
	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	TC	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII
	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	TC	LC	LC	-	NA	LC	P	-
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	TC	LC	LC	-	NA	LC	P	-
faible	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	AC	LC	NT	LC	NA	LC	P	OII
	<i>Perdix Perdix</i>	Perdrix grise	TC	LC	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII
	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	TC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	C	LC	LC	-	-	LC	P	-
	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	C	LC	LC	-	-	LC	C & N	OII
	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset		NA	DD	-	-	LC	C	OII
	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	AC	LC	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
faible	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		LC	NT	NA	NA	LC	P	-
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	TC	LC	LC	-	NA	LC	P	-
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
faible	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon		NT	LC	LC	-	LC	P	-

Patrimonialité en période de nidification	Nomenclature		Indice de rareté en Picardie (2009)	Listes rouges					Protection	
	Nom scientifique	Nom vernaculaire		Picardie Nicheurs	France Nicheurs	France Hivernants	France De passage	Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"
modérée	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	TC	LC	VU	-	NA	VU	C	OII
	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	TC	LC	LC	-	NA	LC	C	OII
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	TC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
modérée	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-

LÉGENDE ET SOURCES :

(1) Référentiel de la faune de Picardie – Picardie Nature – 23/11/2009

(2) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

(3) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

(4) Birdlife International (2015. European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities

RE Disparue

CR En danger critique

EN En danger

VU Vulnérable

NT Quasi menacée

LC Préoccupation mineure

DD Données insuffisantes

Nab Non applicable (espèce présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année)

Nac Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative)

Nad Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

- Non concernée

(5) : P = Protégé : Arrêté de 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. C = chassable. C & N : chassable et nuisible

(6) : Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

OI = Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).

OII = Espèces pouvant être chassées.

OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Annexe 6 - Tableau d'analyse des impacts potentiels du PADD (version janvier 2020) sur le patrimoine naturel

Légende :

- ++ Incidence très positive
- + Incidence positive
- 0 Absence d'incidence
- Incidence négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures
- incidence très négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures

d : incidence directe

i : incidence indirecte

Tableau 23. Analyse des incidences du PADD (version de janvier 2020) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation

Orientation	Habitats d'intérêt communautaires	Oiseaux d'intérêt communautaire
	91E0*	Blongios nain, Martin-pêcheur d'Europe, Gorgebleue à miroir
Axe 1 - Des richesses et des sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales au cœur du projet		
Orientation 1-A : Renforcer l'identité locale du territoire par la préservation et la mise en valeur de ses richesses naturelles, patrimoniales et paysagères	+ / i	0
Orientation 1-B : Préserver et mettre en valeur les espaces naturels remarquables de la Haute Somme	++ / d	++ / d
Orientation 1-C : Limiter l'exposition des populations aux risques, aux nuisances et pollutions	0	0
Orientation 1-D : Préserver la ressource en eau	++ / d	++ / d ou i
Orientation 1-E : Encourager la transition énergétique	0	0
Axe 2 - Une organisation territoriale au service de la qualité de vie des habitants		
Orientation 2-A : Valoriser le rôle des polarités du territoire afin de préserver le bon niveau de services apportés aux habitants	0	0
Orientation 2-B : Encourager un usage de la voiture ayant moins d'impact sur l'environnement	0	0
Orientation 2-C : Valoriser les modes de transports en commun existants, et contribuer au développement de nouvelles offres de transport permettant de desservir le territoire et le mettre en relation avec les territoires voisins	0	0
Orientation 2-D : Faciliter et sécuriser les déplacements à pied et en vélo	0	0
Orientation 2-E : Anticiper les questions de mobilité autour du CSNE	0	0
Axe 3 – Un dynamisme économique vecteur d'attractivité		
Orientation 3-A : Placer l'agriculture au cœur de la stratégie conjuguant industrie agroalimentaire et développement agricole classique et innovant	0	0
Orientation 3-B : Maintenir et renforcer le dynamisme économique existant et mettre en place les conditions d'accueil optimales à destination d'activités économiques innovantes	0	0
Orientation 3-C : Organiser et développer l'offre commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs	0	0
Orientation 3-D : Développer une politique touristique cohérente et responsable, en appui des richesses patrimoniales et culturelles locales	0	0
Axe 4 - Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable		
Orientation 4-A : Impulser une nouvelle dynamique d'attractivité résidentielle en s'inscrivant dans les perspectives fixées par le SCoT	- / i	- / i
Orientation 4-B : Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante pour le territoire	0	0
Orientation 4-C : Promouvoir un développement résidentiel répondant aux besoins différenciés des populations	0	0
Orientation 4-D : Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logement ancien et mettre en œuvre un développement résidentiel de qualité	0	0